



# l'état de l'École

de la maternelle à l'enseignement supérieur

Ensemble

Premier degré

Second degré

Enseignement supérieur

Formation continue

**30** indicateurs  
sur le système  
éducatif français

n° **16** – Octobre 2006

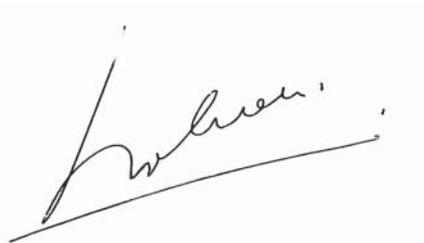
# Préface

Cette seizième édition de *l'état de l'École* fournit une nouvelle occasion de prendre la mesure du fonctionnement de notre système éducatif, des moyens dont il dispose et des résultats qu'il obtient. Elle montre les remarquables progrès accomplis en matière de démocratisation de l'accès à la formation et aux diplômes, mais indique aussi le chemin qui reste à parcourir si l'on veut atteindre des objectifs plus ambitieux, que la nation est en droit d'attendre de « son » École.

Aider tous les élèves à maîtriser les savoirs fondamentaux, favoriser leur réussite et notamment celle des enfants qui rencontrent des difficultés souvent précoces, guider les collégiens, les lycéens et les étudiants vers les filières qui préparent au mieux leur avenir professionnel : ces ambitions légitimes sont au cœur des différents chantiers dont j'ai annoncé la mise en œuvre, et qui se traduisent par un ensemble de mesures concrètes à la rentrée 2006.

La relance de l'éducation prioritaire, le développement des bourses au mérite, l'ouverture sociale des filières d'excellence doivent ainsi nous conduire à de nouveaux progrès vers l'« égalité des chances », qui est à la fois une exigence républicaine et une condition première pour que chacun garde ou retrouve confiance en l'École.

Les effets de certaines des mesures prises se verront dès l'édition de *l'état de l'École* en 2007 ; d'autres mettront deux, trois voire quatre ans à produire tous leurs effets. Toutes traduisent l'ambition partagée par tous de former tous nos élèves et tous nos étudiants à s'insérer dans le monde moderne dans les meilleures conditions possibles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles de Robien', written over a horizontal line.

Gilles de Robien

# l'état de l'École

La mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le développement des indicateurs et études comparatives au niveau international (OCDE, EUROSTAT, UNESCO), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens (ceux définis à Lisbonne, en 2000) et le vote d'une nouvelle loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École en avril 2005, incitent à porter une attention particulière aux efforts entrepris dans le domaine de l'éducation et de la formation, aux résultats obtenus et aux progrès qui restent à accomplir.

Depuis la première édition de 1991, les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué la structure d'analyse des 30 indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École*, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace (près de la moitié des indicateurs apportant ainsi un éclairage international).

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le prolongement des précédentes, en mettant l'accent sur les questions vives que constituent l'égalité des chances, la réussite de tous les élèves, notamment dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, le choix d'un parcours approprié de formation, conduisant à la meilleure insertion professionnelle possible. Elle prend en compte le nouveau contexte lié à la mise en place de la LOLF qui s'intéresse à l'efficacité du budget de l'État, tout en ayant une approche plus large, couvrant l'ensemble du système éducatif. Ainsi, chaque fois que cela est pertinent, cette édition signale les indicateurs retenus dans la LOLF pour apprécier la performance de l'État. De même, dans le cadre des comparaisons internationales, une page est consacrée aux objectifs européens de Lisbonne.

La qualité, la précision et la pertinence des indicateurs ainsi réunis reposent sur l'existence d'un système d'information dont il faut rechercher en permanence l'adaptation et l'amélioration. Cette seizième édition bénéficie à cet égard de plusieurs sources d'information renouvelées ou approfondies :

- le compte de l'Éducation, dont la rénovation permet de mieux appréhender, en métropole et dans les DOM, l'ensemble des dépenses consenties par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les ménages ;
- les nouvelles évaluations-bilans menées en fin d'école élémentaire et de collège ;
- l'enquête Emploi de l'INSEE qui renseigne maintenant chaque trimestre sur la situation des individus, notamment les jeunes récemment sortis de l'école, mettant en regard leurs études et diplômes, et leur situation professionnelle ;
- les résultats issus des suivis longitudinaux des élèves (« panels »).

## Des moyens accrus pour des populations scolaires qui ont eu tendance à diminuer

En 2005, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole + DOM) 117,9 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB), ce qui représente un montant de 1 880 euros par habitant, ou 6 970 euros par élève ou étudiant. Hors formation continue, cet effort nous situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,3 % contre 5,9 %, en 2003).

La part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. Depuis, la tendance s'est lentement et progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale qui a connu une croissance supérieure à 3 % par an jusqu'en 2000, mais plus limitée les années suivantes (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation a augmenté de 83 %, à prix constants, progressant sur un rythme annuel moyen supérieur à celui du PIB (2,4 % contre 2,1 %). Sauf pour l'enseignement supérieur, cette croissance s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Tous niveaux confondus, ce coût unitaire a augmenté de 70 % depuis 1980, en raison du développement particulier des enseignements du second cycle du secondaire et du supérieur relativement plus coûteux, mais surtout de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, et de la revalorisation des carrières et des rémunérations des enseignants.

Si, durant cette période, les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû respectivement de 76 % et 62 %, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 29 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996 ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Dans le premier degré, la stabilité du nombre d'enseignants conjuguée à la décline des effectifs d'écoliers s'est traduite jusqu'à la rentrée 2002 par une nette amélioration des taux d'encadrement (*indicateur 16*).

Le second degré n'a pas bénéficié d'une évolution aussi favorable, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux autres pays comparables. Les forts taux d'encadrement caractéristiques de notre enseignement secondaire, renforcés par la baisse démographique actuelle, tiennent en particulier au fait qu'un nombre important d'heures d'enseignement (un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) sont dispensées non pas devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 19*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 23*), c'est en raison de la hausse particulièrement forte des effectifs d'étudiants, les coûts unitaires ayant en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire. En 2005, la dépense moyenne par étudiant dépasse à peine celle consacrée à un élève du second degré (8 940 euros contre 8 650), et celle d'un étudiant universitaire est nettement inférieure à celle d'un lycéen (7 210 euros contre plus de 10 000).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 63 % en 2005, dont 55,5 % pour le seul ministère de l'Éducation nationale. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels (près de 1,3 million en janvier 2006) dont les effectifs et surtout la structure ont sensiblement évolué. Ainsi, plus de 85 % des enseignants du public sont maintenant professeurs des écoles dans le premier degré, et près de 75 % agrégés ou certifiés dans le second degré (*indicateurs 02 et 03*). En 2005, les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 21 % au financement « initial » de l'éducation, contre 14 % en 1980, part qui atteint 40 % dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 15*).

## Une forte élévation des niveaux de formation jusqu'au milieu des années 1990

Le parcours d'une génération actuellement engagée dans notre système éducatif, ou qui vient de le quitter, peut être résumé comme suit :

- 6 % des jeunes sortent de formation initiale sans qualification (au sens de la classification française des niveaux de formation)
- 70 % accèdent au niveau du baccalauréat (niveau IV)
- 62 % obtiennent un baccalauréat

- environ 50 % accèdent à l'enseignement supérieur
- un peu plus de 40 % obtiennent un diplôme du supérieur

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif : essor de la scolarisation en maternelle et généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Si l'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe de terminale, au niveau du baccalauréat, n'a pas été atteint, il a conduit à une élévation spectaculaire, supérieure à 30 points, de ce taux d'accès en l'espace d'une décennie : de moins de 40 % à 70 % en 1995 (*indicateur 20*).

De même d'importants progrès ont été réalisés pour apporter à tous les jeunes une qualification minimale à la fin de leurs études. Aujourd'hui, environ 50 000 jeunes, soit environ 6 % d'une génération, quittent encore l'École sans avoir atteint le niveau du CAP ou du BEP, ou sans avoir été admis dans un lycée d'enseignement général et technologique. Mais ils étaient plus de 30 % dans ce cas au cours des années 1960 (*indicateur 09*).

L'École a donc permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. La moitié des jeunes nés à la fin des années 1970 ont fréquenté l'enseignement supérieur, 8 fois sur 10 avec succès, en y obtenant un diplôme. Ainsi, 40 % des jeunes sont aujourd'hui diplômés du supérieur, contre 30 % parmi les générations de la fin des années 1960 (*indicateur 08*). Pour ceux qui sont entrés dans l'enseignement supérieur, on constate donc un taux moyen d'échec de 20 % (soit 11 % d'une génération), confirmé par les résultats de l'enquête Emploi de l'INSEE et par les informations recueillies sur les parcours des jeunes dans le cadre du panel 1989 de la DEPP. Mais si 11 % des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur sortent sans diplôme du supérieur, c'est le cas d'un tiers des bacheliers technologiques et des deux tiers des bacheliers professionnels (*indicateur 27*).

Lors de la dernière décennie, la plupart des indicateurs révèlent une stabilisation. Le mouvement d'allongement continu des études a cessé. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise aux environs de 19 années (*indicateur 04*). La quasi-totalité des générations parvient aujourd'hui au terme du collège, mais après avoir manifesté un engouement prononcé à la fin des années 1980 pour l'enseignement général, les collégiens se sont ensuite davantage tournés vers les formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 18*). L'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus et reste voisin de 70 %, dont 6 % dans des formations extérieures à l'Éducation nationale (*indicateur 20*). Parmi les jeunes bacheliers, dont la part dans une génération se stabilise autour de 62 %, à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales. L'accès et l'orientation dans l'enseignement supérieur subissent les effets de ces nouveaux équilibres, du poids croissant des bacheliers professionnels qui n'ont pas vocation à poursuivre leurs études, mais aussi de la tendance des bacheliers généraux et technologiques à délaisser quelque peu ces dernières années les filières universitaires générales (*indicateur 24*). On a pu dans ces conditions assister au début des années 2000 à une certaine érosion des taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, du moins parmi les 19-21 ans (*indicateur 26*).

## Ouverture et démocratisation de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur...

Les poussées successives de la scolarisation ont incontestablement favorisé la démocratisation de notre système éducatif. L'enseignement secondaire s'est progressivement ouvert à tous, dans les collèges au cours des années 1960, puis dans les lycées à la fin des années 1980. Parmi les jeunes générations, près de la moitié des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine 10 % dans ce cas dans les générations des années cinquante. Grâce en particulier au développement de l'aide sociale en faveur des étudiants (*indicateur 06*), de plus en plus de jeunes ont eu la possibilité d'entreprendre des études supérieures. En l'espace d'une décennie, les chances de devenir étudiant ont plus que doublé, et elles ont triplé pour les enfants d'ouvriers dont le handicap relatif tend à diminuer (*indicateur 10*).

## ...mais toujours de fortes différences, notamment sociales, de réussite scolaire

Le développement de la scolarisation et l'ouverture de niveaux de plus en plus élevés d'enseignement à de nouvelles catégories d'élèves n'ont pas fait disparaître les profondes différences d'acquis et de réussite scolaires qui continuent de distinguer les élèves, souvent en relation avec leur origine sociale ou leur environnement familial.

Pour cette mission fondamentale de l'École que constitue la transmission des savoirs et des connaissances, on dispose maintenant de la possibilité de croiser plusieurs approches des acquis des élèves, tant au niveau international que national. Ainsi, le « programme international pour le suivi des acquis des élèves » (PISA) a fourni en 2000, puis en 2003, un ensemble de résultats dans les domaines de la compréhension de l'écrit, de la culture mathématique et de la culture scientifique chez les jeunes de 15 ans. Ils montrent que les compétences des jeunes de France se situent dans la moyenne des pays de l'OCDE en compréhension de l'écrit et en culture scientifique, où nos élèves améliorent leur performance de 2000 à 2003, et plutôt au-dessus de la moyenne en mathématiques (éditions n°12 et 13 de *l'état de l'École*). S'agissant des compétences en lecture, les résultats de l'enquête PISA de 2003 indiquent que 6 % des jeunes français sont peut-être capables de lire, dans l'acception technique du terme, mais éprouvent de très grandes difficultés de compréhension et que 11 % ont du mal à établir une relation simple entre un texte et les connaissances de la vie courante, soit un total de 17 % pour une moyenne proche de 20 % sur l'ensemble des pays de l'Union européenne (*indicateur 14*).

On retrouve ce constat de difficultés préoccupantes en lecture lors des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) : elles touchent un adolescent sur dix, et sont particulièrement graves pour près de la moitié d'entre eux. Ces difficultés sont évidemment le fait, en priorité, des adolescents de plus faible niveau scolaire (*indicateur 07*).

Les nouvelles évaluations-bilans, mises en place en fin du primaire et du collège en fonction des exigences des programmes, permettent d'approfondir ces diagnostics et de mettre en évidence la persistance de difficultés d'apprentissage chez une minorité d'élèves. Cela est particulièrement vrai pour un élève sur six à sept qui ne maîtrise pas ou très mal les compétences en compréhension orale et écrite en fin d'école, ou les compétences générales de fin de collège. Il ressort en revanche de ces évaluations que seul un élève sur trois ou quatre maîtrise de façon satisfaisante ou très satisfaisante les compétences attendues par les programmes de ces classes.

Ces inégalités de réussite comportent une dimension sociale forte. Les enfants de cadres obtiennent en moyenne aux évaluations nationales des scores supérieurs à ceux des enfants d'ouvriers. De même, en fin de collège, la compréhension écrite et orale apparaît moins bien assurée dans les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire, et la réussite aux épreuves écrites du brevet nettement plus faible dans les 249 collèges accueillant une population scolaire particulièrement fragile ou défavorisée (*indicateur 05*). Les enfants de milieux sociaux favorisés tirent en revanche un profit particulier de leurs meilleurs acquis scolaires, par des choix d'orientation bien plus ciblés leur permettant de suivre les parcours les plus favorables à la réussite sociale et professionnelle future. Au baccalauréat, leur sur-représentation apparaît maximale en série S, comme elle l'est dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et dans les disciplines de santé à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les enfants d'ouvriers restent en revanche bien plus présents en filières technologiques et professionnelles : préparations aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel dans l'enseignement secondaire, aux BTS dans le supérieur (*indicateurs 10 et 25*). Et le risque d'achever ses études sans diplôme ou avec le seul brevet reste en 2005 bien plus fréquent en milieu ouvrier que parmi les enfants de cadres, techniciens ou chefs d'entreprise (23 % contre 7 % ; *indicateur 10*).

Si les garçons et les filles n'ont pas les mêmes destins scolaires, les différences sont ici d'une autre nature. Profitant de leurs meilleurs acquis en français, les filles atteignent des niveaux de formation plus élevés que les garçons. Majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants, elles continuent cependant de privilégier les voies de formation littéraires et tertiaires, en laissant aux garçons la prédominance dans les formations scientifiques et industrielles, plus rentables (*indicateur 13*).

## Tendances récentes et pistes de progrès

### Reprise démographique et croissance des effectifs, dans le premier degré comme dans le supérieur

Étant donné que la scolarisation ne progresse pratiquement plus depuis une dizaine d'années, la baisse du nombre de naissances qu'a enregistrée la France, de manière plus modérée que d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Italie, s'est traduite par une tendance générale à la diminution des effectifs scolaires, qui avait même gagné l'enseignement supérieur de 1995 à 1998. À l'exception des générations 1980-82 comprenant chacune environ 800 000 jeunes, les générations accueillies de l'école à l'université ne comptaient plus que de 700 à 750 000 jeunes. Le nombre de naissances frôlait même la barre des 700 000 en 1993 et 1994. Les dernières années sont cependant marquées par une nette reprise démographique, avec plus de 760 000 naissances annuelles de 2000 à 2005. Rompant avec la tendance antérieure, les effectifs totaux d'élèves, apprentis et étudiants ont repris le chemin de la hausse, le premier degré bénéficiant de la reprise démographique et l'enseignement supérieur d'un regain d'inscriptions, notamment de la part d'étudiants étrangers (*indicateur 26 et annexe*).

### Des situations d'échec moins nombreuses mais plus lourdes de conséquences pour l'avenir des jeunes

Parallèlement à l'élévation de leur niveau de formation et de qualification, les situations d'échec, sanctionnées par une sortie de formation initiale sans diplôme ou qualification, sont devenues plus rares parmi les jeunes générations. Selon la définition adoptée en France, sortir du système éducatif « sans qualification » désigne une interruption des études avant l'année terminale de préparation au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au brevet d'études professionnelles (BEP), ou juste après le collège. En 2005, ce phéno-

mène ne concerne plus que 6 % des jeunes (50 000), contre un tiers en 1965, un sur cinq en 1975, et un sur huit en 1985. Selon les indicateurs européens et internationaux qui prennent en compte les diplômes des seconds cycles du secondaire, ce sont 17 % des jeunes français âgés de 20 à 24 ans qui sont faiblement qualifiés en 2005 (soit environ 130 000 par génération) : ils n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat (*indicateur 14*). Cette proportion continue de diminuer : elle était de 23 % en 1996 et de plus de 30 % à la fin des années soixante-dix.

Comme dans la plupart des pays développés, l'accès à une qualification et à un diplôme tend à préserver les jeunes Français des risques du chômage (*indicateur 11*). La France occupe cependant en matière d'insertion professionnelle une situation particulière, plutôt moins favorable que dans d'autres pays. Les fréquences de doubles situations « emploi-études » y sont relativement peu fréquentes et les conditions d'accès à l'emploi ont tendance, pour les jeunes qui sortent de formation initiale, à sur-réagir à l'évolution de la conjoncture économique. Les jeunes quittant l'école sans diplôme ont été les premiers touchés par la montée sensible du chômage depuis la fin des années 1970, et leur situation devient particulièrement préoccupante ces dernières années, avec des taux de chômage qui atteignent voire dépassent 40 % parmi les actifs de 15 à 24 ans (*indicateurs 11, 22*).

### **Garantir à tous un socle commun de connaissances et de compétences**

Notre système de formation doit se préoccuper du sort des plus faiblement qualifiés, dont on sait qu'ils ont connu des difficultés scolaires précoces, appartiennent à des milieux défavorisés, souvent d'origine étrangère, et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement difficiles. Pour ceux qui sortent ainsi relativement démunis de formation initiale, la formation continue ne joue en effet qu'imparfaitement le rôle d'une « école de la deuxième chance ». Si les groupements d'établissements du second degré (GRETA) accueillent largement des candidats à l'obtention d'un CAP, la validation des acquis de l'expérience (VAE), mise en place par la loi de modernisation sociale de janvier 2002, concerne pour sa part des salariés plus diplômés, dont presque la moitié cherchent à obtenir un BTS (*indicateur 30*).

L'École doit d'abord, c'est sa mission première, garantir à tous l'acquisition d'un « socle commun » de connaissances et compétences. Le principe en a été arrêté par la loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, qui définit ce socle comme étant « *indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ». Le décret du 11 juillet 2006 en a précisé le contenu, organisé autour de 7 domaines de compétences.

Cette ambition demande de mettre en place des mesures pour prévenir les difficultés que rencontrent certains élèves dès leurs premières années d'enseignement, et qu'ils surmontent rarement. Parmi ces mesures, la réforme de l'apprentissage de la lecture (selon les instructions de la circulaire du 3 janvier 2006) doit donner aux jeunes élèves les bases nécessaires à la maîtrise de l'écrit. Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), qui seront développés en priorité à des paliers essentiels de la scolarité (dernière année du cycle 2 - CE1 - et 6<sup>ème</sup>), doivent permettre à ces élèves de surmonter leurs difficultés afin de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Enfin, la relance de l'éducation prioritaire, fondée sur l'idée qu'il fallait « *revoir la carte des ZEP en concentrant les moyens sur un certain nombre de situations d'urgence* », vise à donner vraiment plus à ceux qui en ont vraiment besoin.

La relance de l'éducation prioritaire, annoncée le 8 février 2006, distingue trois niveaux EP1, EP2 et EP3. Le niveau EP1 comprend 249 réseaux « ambition réussite », dans lesquels il est prévu d'apporter une aide supplémentaire et personnalisée aux élèves en difficulté : accompagnement dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), organisation de cours et prise en charge d'élèves difficiles en petits groupes, ... Pour accomplir ces missions, sont prévus dès la rentrée 2006, 1 000 enseignants expérimentés supplémentaires et 3 000 assistants pédagogiques chargés d'assurer de l'aide aux devoirs et du soutien scolaire.

Au-delà de la maîtrise des savoirs fondamentaux (qui incluent la maîtrise d'une langue étrangère, certifiée par l'atteinte de niveaux définis dans un cadre européen commun de référence), l'École doit également préparer les jeunes à leur entrée dans la vie active, en leur permettant de construire progressivement un projet professionnel et d'acquérir les compétences requises. La mise en place de parcours adaptés de formation et notamment de l'apprentissage junior visent ainsi de nouvelles réductions du nombre annuel de sorties sans qualification.

### **Améliorer l'orientation et l'insertion des jeunes dans l'enseignement supérieur**

Un autre enjeu important qui touche à la qualité et l'efficacité de notre système éducatif concerne cette fois, non plus les jeunes les plus en difficultés et les moins qualifiés, mais ceux qui s'engagent dans des études supérieures. Enjeu à la fois quantitatif (quels moyens pour l'enseignement supérieur, combien de diplômés sont-ils nécessaires et faut-il porter à 50 % leur proportion parmi les prochaines générations ?) et qualitatif (améliorer les conditions actuelles d'orientation, de parcours et donc de réussite dans les différentes filières, et celles de l'entrée dans la vie active).

S'agissant de l'aspect quantitatif, le constat que 70 % des jeunes accèdent au niveau du baccalauréat, 62 % devenant bacheliers, environ la moitié s'engageant dans l'enseignement supérieur et un peu plus de 40 % y obtenant un diplôme, signale les différentes voies de progrès possibles pour élever la proportion de jeunes sortant de formation initiale diplômés du supérieur.

Au niveau international, l'OCDE publie des taux d'obtention d'un diplôme du « tertiaire », c'est-à-dire de l'enseignement supérieur, en distinguant le niveau 5A (licence, maîtrise, diplôme d'ingénieur...) et 5B (DUT, BTS, diplôme paramédical ou social...). Données qui posent un sérieux problème de comparabilité, en raison de l'existence de doubles comptes entre le tertiaire A et B, des diplômés du tertiaire B pouvant par exemple poursuivre une formation de type A et en devenir diplômé. Dans la moyenne des pays de l'OCDE, un tiers de la population en âge d'être diplômée termine avec succès une formation tertiaire de type A : cette proportion varie de plus de 40 % au Danemark, en Australie, Finlande ou Pologne, à 20 % en Allemagne, Autriche et en République tchèque. Avec un taux de 26 %, la France se situe en-dessous de la moyenne de l'OCDE. La France présente en revanche, avec l'Espagne, l'Irlande, le Japon et le Royaume-Uni, une forte proportion (19,3 %) de diplômés supérieurs courts (5B : DUT, BTS...), en comparaison avec la moyenne OCDE (9,2 %). En sommant les deux taux, on obtient pour la France un total de diplômés de 45,3 %, supérieur au calcul national en raison des doubles comptes, par exemple pour les étudiants titulaires d'un DUT qui continuent en licence. Cette proportion place également la France légèrement au-dessus de la moyenne OCDE (44 %).

La France a donc largement rattrapé son retard sur les autres pays développés. Ses progrès sont manifestes quand on compare la proportion de diplômés du supérieur parmi les jeunes générations et les plus anciennes : 38 % parmi les 25-34 ans contre 14 %

parmi les 55-64 ans, ce qui nous laisse cependant loin derrière le Canada qui compte 53 % de diplômés parmi les 25-34 ans (*indicateur 08*).

Il reste cependant en France de nombreux bacheliers qui ne poursuivent pas d'études, ou qui le font sans succès. Ces phénomènes d'abandons et d'échecs touchent bien plus les bacheliers professionnels et technologiques que les lauréats des séries générales, ceux de la série S présentant dans toutes les filières où ils peuvent s'inscrire des taux élevés de réussite (*indicateur 27*). Ce constat vaut particulièrement pour les filières universitaires générales où la plupart des bacheliers technologiques et professionnels échouent à obtenir le premier diplôme que constitue la licence, souvent suite à une orientation non désirée, faute notamment d'avoir pu s'inscrire en STS ou bien dans un IUT. Mais les taux d'échec sont également élevés en STS. La question de l'accès et de la réussite dans le supérieur revêt également une dimension sociale. Il convient sans doute d'ouvrir davantage les filières les plus sélectives et recherchées aux meilleurs élèves, quel que soit leur milieu d'origine : c'est ce que visent la mise en place du tutorat des élèves de l'éducation prioritaire par des étudiants ou élèves de grandes écoles et l'accroissement du nombre de boursiers dans les classes préparatoires.

La question reste aussi, pour de nombreux étudiants, de savoir si leurs études leur permettront de s'insérer dans de bonnes conditions dans la vie professionnelle. Si le fait d'avoir suivi des études supérieures apporte un avantage au regard des risques de chômage, il n'en préserve plus totalement et ne garantit pas non plus de trouver un emploi correspondant au niveau de formation atteint. Les données du CEREQ (génération 2001) ou de l'enquête Emploi de l'INSEE montrent combien les périodes de chômage ou les situations de déclassement (sur des postes d'employés ou ouvriers) touchent les étudiants de certaines filières et spécialités de formation (*indicateur 29*). Mieux guider et accompagner les étudiants dans le choix de leurs études et leur accès à la vie active font partie des thèmes du débat national Université-Emploi lancé en avril 2006 et des travaux de la « commission Hetzel ».

# Sommaire

## Ensemble

## Premier degré

### Coûts

01 p. 14 la dépense pour l'éducation

15 p. 42 la dépense d'éducation pour le premier degré

### Activités

- 02 p. 16 les personnels de l'Éducation nationale
- 03 p. 18 les dépenses en personnel
- 04 p. 20 la durée de scolarisation
- 05 p. 22 **éducation prioritaire : les collèges « ambition réussite »**
- 06 p. 24 l'aide sociale aux élèves et aux étudiants

16 p. 44 scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

### Résultats

- 07 p. 26 les compétences en lecture des jeunes
- 08 p. 28 le niveau de formation et les diplômes des jeunes sortant de formation initiale
- 09 p. 30 les sorties aux faibles niveaux d'études
- 10 p. 32 le niveau d'études selon le milieu social
- 11 p. 34 le diplôme et le risque de chômage
- 12 p. 36 le diplôme, la situation sociale et le salaire
- 13 p. 38 la scolarité des filles et des garçons
- 14 p. 40 **les objectifs européens de Lisbonne**

## Second degré

17 p. 46 la dépense d'éducation pour le second degré

18 p. 48 la scolarisation dans le second degré

19 p. 50 conditions d'accueil dans le second degré

20 p. 52 l'accès aux niveaux IV et V de formation

21 p. 54 attitudes des élèves au regard de la vie en société

22 p. 56 l'emploi et le devenir professionnel des sortants du second degré

## Enseignement supérieur

23 p. 58 la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

24 p. 60 l'accès à l'enseignement supérieur

25 p. 62 le recrutement des principales filières du supérieur

26 p. 64 la scolarisation dans l'enseignement supérieur

27 p. 66 la réussite dans le cursus « licence »

28 p. 68 la réussite dans le cursus « master-doctorat »

29 p. 70 l'emploi et le devenir professionnel des diplômés du supérieur

## Formation continue

30 p. 72 la dépense pour la formation continue

**Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2005, soit :**

- 117,9 milliards d'euros,**
- 6 970 euros par élève ou étudiant,**
- 1 880 euros par habitant.**

**E**n 2005, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 117,9 milliards d'euros, ce qui correspond à 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 1 880 euros par habitant, ou 6 970 euros par élève ou étudiant (*tableau 01*).

Entre 1980 et 2005, la part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale a fluctué. De 6,4 % du PIB en 1980, elle atteint 6,8 % en 1982 pour ensuite baisser à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne commenceront les travaux importants de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. De 1990 à 1993, la part de la DIE dans le PIB progresse fortement pour atteindre 7,6 %, cette augmentation étant due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation des personnels enseignants.

De 1980 à 2005, la dépense d'éducation a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,4 %, supérieur à celui du PIB, en hausse de 2,1 % par an sur la période. Par contre de 1998 à 2005, le PIB a progressé de 15,7 % alors que la DIE n'a crû que de 6,3 %, ce qui explique la baisse régulière de la part de la DIE dans le PIB, jusqu'à 6,9 % en 2005 (*graphique 02*).

La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève. Tous niveaux confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant augmente en effet sur la période 1980-2005 de 2,1 % par an en prix constants, en raison du poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, de l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré, et de la revalorisation du statut des enseignants.

Si les dépenses par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 76 % et 62 %), la dépense par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 29 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis récemment depuis 2000, ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur (*graphique 03*).

L'État, qui emploie plus de 1,3 million de personnes (voir indicateur 02), participe de manière prépondérante au financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 62,7 %, dont 55,5 % pour le seul ministère de l'Éducation nationale. Les collectivités territoriales assurent 21,3 % du financement total initial : leur part s'est accrue dans le second degré, le supérieur et la formation continue, suite aux transferts de charge de l'État. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,6 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation: activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'Éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés.

- intégration des DOM
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels
- réévaluation des dépenses des ménages.

Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2005, puis a fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation. Les coûts unitaires (pour lesquels les séries présentent donc une rupture en 1999) n'ont pas fait, pour l'instant, l'objet d'une telle rétopolation.

Les montants des dépenses des deux dernières années sont des montants provisoires.

**Financement initial :** financement avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

**Financement final :** notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-DEPP.

Pour les comparaisons internationales : OCDE CERI.

Champ : métropole + DOM, ensemble.

Les comparaisons internationales, quelque peu fragiles pour des raisons méthodologiques, rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). Avec une part de 6,3 % en 2003, la France se situe toujours au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 %), assez nettement au-dessus de l'Espagne, du Japon ou des Pays-Bas, mais en deçà des États-Unis ou de la Suède.

## 01 La dépense pour l'éducation

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
<b>Dépense Intérieure d'Éducation*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	105,4	115,6	<b>117,9</b>
aux prix 2005 (en milliards d'euros)	64,6	86,1	116,1	117,8	<b>117,9</b>
DIE/PIB	6,4 %	6,6 %	7,3 %	7,0 %	<b>6,9 %</b>
DIE/habitant aux prix 2005 (en euros)	1 200	1 480	1 910	1 890	<b>1 880</b>
<b>Dépense moyenne par élève*</b>					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 230	6 840	<b>6 970</b>
aux prix 2005 (en euros)	4 000	5 090	6 870	6 970	<b>6 970</b>
<b>Structure du financement initial (en %)**</b>					
État	69,1	63,6	64,6	63,6	<b>62,7</b>
<i>dont MEN</i>	60,9	56,5	57,1	56,2	55,5
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	20,5	<b>21,3</b>
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	2,1	<b>2,1</b>
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,2	<b>6,3</b>
Ménages	10,8	11,2	8,0	7,6	<b>7,6</b>

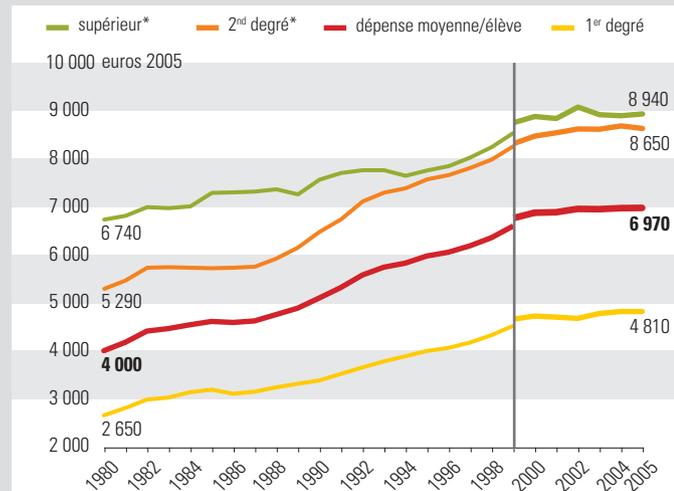
(\* ) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2005.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-DEPP

## 03 Évolution de la dépense moyenne par élève\* aux prix 2005 (1980-2005)

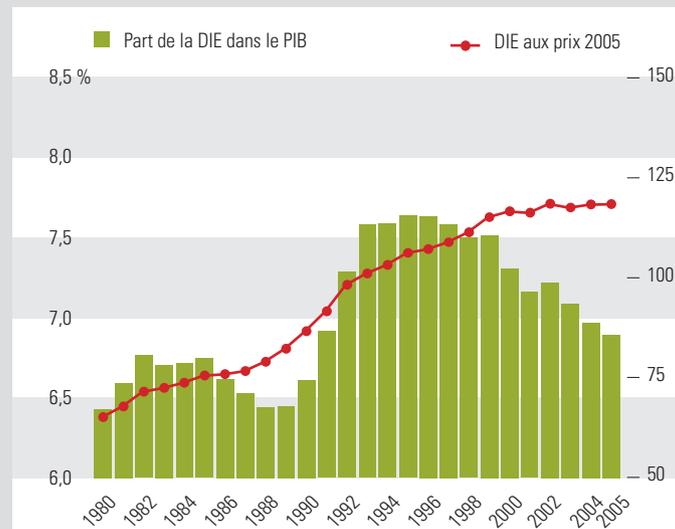


\* En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte : changement de périmètre (intégration des DOM), revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment.

Source : MEN-DEPP

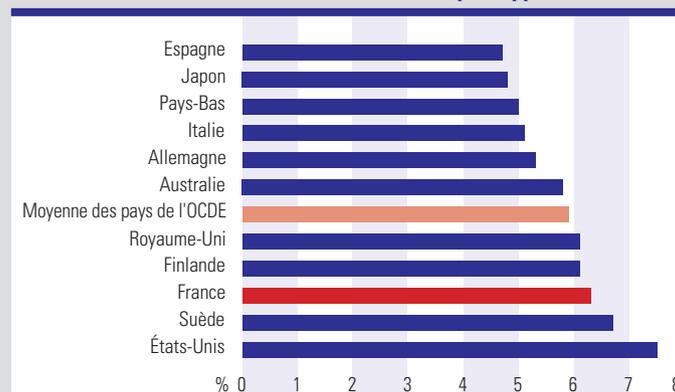
## 02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2005)

en milliards d'euros



Source : MEN-DEPP

## Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2003)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**Au 31 janvier 2006, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 1 279 701 personnes dont 1 134 792 appartiennent au secteur public et 144 909 au secteur privé sous contrat. 77,7 % de ces personnels sont des enseignants.**

**A**u 31 janvier 2006, 1 279 701 personnes sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale : 993 744 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat et 285 957 assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et de surveillance. 58 197 aides-éducateurs et assistants d'éducation interviennent également dans les établissements\*. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 15 millions d'élèves ou d'étudiants.

Parmi les personnels de l'Éducation nationale, deux tiers sont des femmes. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement privé (73,7 % contre 67,2 %), avec une présence toujours nettement plus forte dans le premier degré (91 % dans le privé, 80,1 % dans le public) que dans le second degré (66,4 % contre 59,1 %). Dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation, 47 % des enseignants sont des femmes.

Parmi ces personnels, la part des enseignants est proche de 78 % en janvier 2006 dont 4 % sont des non-titulaires. Leur nombre diminue toutefois de 1,1 % par rapport à l'année précédente, en raison de la baisse des recrutements d'enseignants contractuels, 9 500 de moins dans les secteurs public et privé.

Aux côtés des enseignants, dans les établissements, en services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument

des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative. Ils sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, de surveillance, ouvriers de service, de santé ou sociaux\*\*. À ces personnels s'ajoutent 8 310 aides-éducateurs en poste en septembre 2005, dont plus de la moitié (51,8 %) sont affectés dans les établissements du second degré. Ils sont associés aux 49 887 assistants d'éducation et aux 6 426 assistants de vie scolaire intégrés au programme « vie de l'élève ».

La baisse des effectifs de personnels enregistrée ces trois dernières années ne porte presque que sur le second degré. Elle est à mettre en relation avec l'accentuation de la baisse des effectifs d'élèves (graphique 03).

*\*La rentrée 2006 voit la création des nouveaux contrats « emplois vie scolaire » (50 000 recrutements prévus) dont la fonction est d'assister les directeurs d'école.*

*\*\* La loi de décentralisation du 13 août 2004 prévoit le transfert aux départements ou aux régions de personnels techniciens, ouvriers et de service affectés dans les établissements du second degré public. Ces personnels TOS (environ 90 000) peuvent jusqu'en 2008 choisir d'intégrer la fonction publique territoriale ou de rester fonctionnaires d'Etat.*

*Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale (emplois et crédits des budgets de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur). Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat, ni les personnels appartenant à certains établissements publics sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREQ, etc.). Les personnels « Jeunesse et Sports » et « Recherche » sont également exclus du champ.*

Source : exploitation en janvier de l'année considérée, des fichiers de paye académiques qui reçoivent elles-mêmes ces données des trésoreries générales et du fichier de paye des personnels de l'administration centrale.  
Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels ATOSS et d'encadrement du privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

## 01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (public et privé)

métropole + DOM

	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Part des femmes (%)	Part des enseignants (%)	Aides-éducateurs et assistants d'éducation**
	Public	Privé	Total					
1990	756 260	126 380	882 640	288 660	1 171 300	65,2	75,4	
1995	807 140	134 940	942 080	297 750	1 239 830	64,5	76,0	
2000	841 140	139 650	980 790	303 320	1 284 110	64,7	76,4	61 470
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	65,1	76,5	55 770
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	65,2	76,9	50 190
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	65,5	77,4	51 287
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	65,7	77,7	58 197

\* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés publics et privés, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

\*\* 8 310 aides-éducateurs et 49 887 assistants d'éducation en 2006.

Source : MEN-DEPP

## 02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en 2005-2006 (public et privé)

Type de personnel	2005-2006
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103
Enseignement du premier degré privé	43 182
Enseignement scolaire du second degré public	419 009
Enseignement du second degré privé	101 727*
Enseignants du CNED 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés**	1 103
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355
Stagiaires des établissements de formation	30 265
<b>Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires</b>	<b>993 744</b>
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	285 957
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	58 197
<b>Total</b>	<b>1 337 898</b>

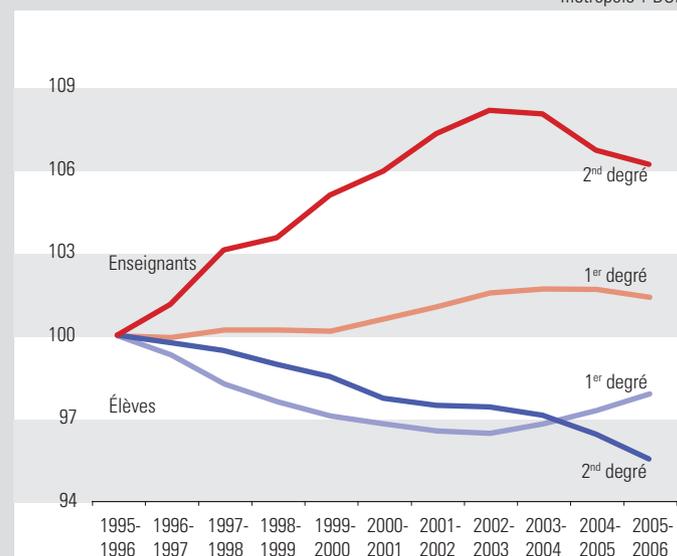
\* Y compris des enseignants des corps du premier degré, affectés en remplacement, en formation initiale ou continue.

\*\* Au CNED, on recense 474 enseignants appartenant aux corps du premier degré et 629 aux corps du second degré.

Source : MEN-DEPP

## 03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2005) en indice base 100 en 1995 (public et privé)

métropole + DOM



Source : MEN-DEPP

## La rémunération d'un million d'enseignants, dont 85 % exercent dans le secteur public, et de 286 000 personnes assumant des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative constitue le premier poste des dépenses d'éducation, notamment dans le budget de l'Éducation nationale.

Les dépenses en personnel constituent l'essentiel des dépenses d'éducation, en particulier pour le budget de l'Éducation nationale : d'un montant total de 66 milliards d'euros en 2005 pour les enseignements scolaire et supérieur, sa part dans le budget de l'État est passée de 20 à 23 % en l'espace de dix ans, période durant laquelle les effectifs et surtout la structure des personnels ont connu de profondes évolutions.

Au 31 janvier 2006, le premier degré public compte 320 100 enseignants, soit 1,9 % de plus qu'en 1995. Une très forte majorité d'entre eux (85,8 % contre moins de 20 % en 1995) sont maintenant professeurs des écoles. Parmi les 43 200 enseignants de l'enseignement privé sous contrat, 83 % sont rémunérés dans une échelle correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 419 000 enseignants, soit une hausse proche de 6 % depuis 1995. Plus de six enseignants sur dix sont certifiés, et plus d'un sur dix agrégé ; 15,8 % sont professeurs de lycée professionnel. Les PEGC, les chargés et adjoints d'enseignement, corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement, représentent 4 % des enseignants affectés dans les établissements du second degré ; enfin, 2,2 % appartiennent à des corps du premier degré. Dans les établissements privés sous contrat, exercent 95 621 enseignants et 6 106 au titre des actions diverses (formation des enseignants, remplacement, etc.) soit 101 727 enseignants dont 52 % sont agrégés ou certifiés et pris en charge sur une échelle de rémunération correspondante.

Dans l'enseignement supérieur, 92 % des 9 300 enseignants exercent dans les universités (y compris les IUT), et 8 % dans les établissements de formation : IUFM (institut de formation des maîtres), ENS (école normale supérieure)... 40 % des enseignants sont des maîtres de conférence, et 21 % sont des professeurs des universités.

Compte tenu de l'appartenance de la plupart des enseignants à la catégorie A, 74,5 % des personnels du secteur public appartiennent à cette catégorie : leur indice moyen de rémunération atteint 562 en 2006, contre 507 en moyenne pour l'ensemble des personnels, y compris non titulaires. Le coût de la rémunération principale des enseignants continue d'augmenter, du fait du remplacement progressif des instituteurs par des professeurs des écoles. Dans le second degré, les effectifs d'agrégés et de professeurs de chaire supérieure (indice moyen 723) augmentent plus vite que ceux des certifiés et assimilés (indice moyen 546).

En 2006, les 286 000 personnels administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative sont rémunérés sur l'un des programmes scolaires du premier ou du second degré et de la « vie de l'élève » (70,4 %), dans l'enseignement supérieur (20 %) ou sur le programme de « soutien de la politique de l'éducation nationale » en service académique (8,3 %) ou en administration centrale (1,3 %). Une majorité d'entre eux (54,6 %) appartient à la catégorie C.

Dans tous les pays de l'OCDE, la rémunération des personnels constitue le premier poste des dépenses au titre des établissements d'enseignement. La France se situe dans la moyenne pour l'enseignement scolaire, mais pas dans l'enseignement supérieur où d'autres pays consacrent une part plus importante de leurs dépenses pour le fonctionnement (Royaume-Uni et États-Unis) ou en capital (Espagne, Japon).

Source : exploitation au 31 janvier 2006, des fichiers de paye académiques provenant des trésoreries générales pour les enseignants des premiers et seconds degrés publics et privés, pour les personnels non enseignants du secteur public auquel s'ajoute le fichier des personnels de l'administration centrale. Outre la rémunération correspondant au niveau de leur indice, les enseignants peuvent percevoir d'autres indemnités (de conseil de classe, de professeur principal, etc), ainsi que des heures supplémentaires/année (HSA). Enquêtes DPE pour les enseignants du supérieur en janvier 2006. Champ : métropole + DOM – Secteurs public et privé sous contrat.

## 01 Enseignants du premier degré public

	Effectifs	Part des femmes (%)	Part des professeurs des écoles (%)
1995	314 217	76,1	19,3
2000	314 729	77,8	46,0
2003	318 236	78,8	66,3
2004	318 381	79,3	72,9
2005	318 236	79,7	79,7
<b>2006</b>	<b>320 103</b>	<b>80,3</b>	<b>85,8</b>

Source : MEN-DEPP

## 02 Enseignants dans les établissements du second degré public

	Effectifs	Part des femmes (%)	Part des agrégés et certifiés (%)
1995	395 824	56,0	55,6
2000	420 248	56,7	68,6
2003	431 769	56,7	70,1
2004	430 263	56,7	71,6
2005	424 385	57,0	73,3
<b>2006</b>	<b>419 009</b>	<b>57,2</b>	<b>74,4</b>

Source : MEN-DEPP

## 03 Enseignants dans les établissements publics du supérieur\*

	Effectifs	Part des femmes ** (%)	Part des professeurs des universités (%)***
1995	68 054	30,0	25,3
2000	81 809	33,1	23,0
2003	86 986	34,2	22,3
2004	88 195	34,7	22,3
2005	88 800	34,9	22,4
<b>2006</b>	<b>89 300</b>	<b>34,9</b>	<b>21,0</b>

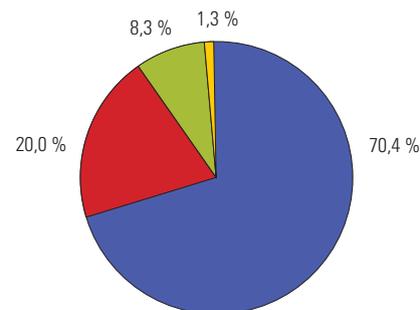
\* Universités, établissements d'enseignement supérieur, établissements de formation

\*\* Estimation fournie à partir des fichiers de paye

\*\*\* Données DGRH

Source : MEN-DGRH-DEPP

## 04 Répartition des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative (2006)

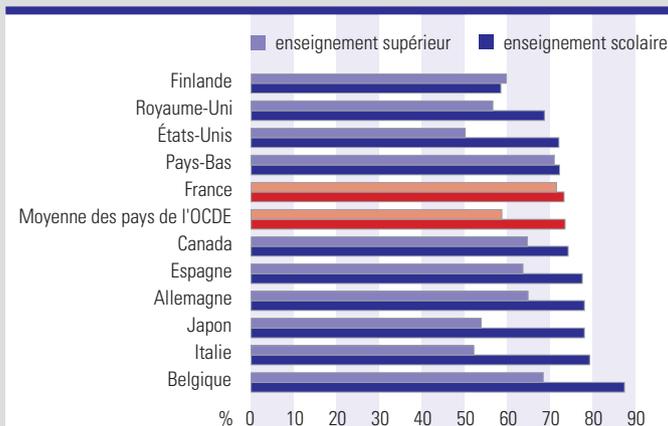


### Programme soutien

- Enseignement scolaire et vie de l'élève
- En académie
- Enseignement supérieur et IUFM
- En administration centrale

Source : MEN-DEPP

## Part de la rémunération des personnels dans l'ensemble des dépenses au titre des établissements d'enseignement (2003)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

## Après une progression continue des années 1960 au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est stabilisée aux environs de 19 années d'études.

**L**es taux de scolarisation par âge constatés en 2004-2005 permettent d'espérer, pour un enfant entrant alors en maternelle, 18,8 années de formation initiale. Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, entraînant un gain de près de deux années, l'espérance de scolarisation avait connu un léger recul de 1997 à 2001, de l'ordre de 0,04 année en moins à chaque rentrée. Depuis 2002, elle est pratiquement stable, tout en connaissant une légère augmentation au-delà de 14 ans (*tableau 01*).

Alors qu'ils avaient eu tendance à diminuer à la fin des années 90, les taux par âge se stabilisent maintenant pour les 18 ans, et sont en léger progrès de 19 à 22 ans. À 23, 24 et 25 ans, la scolarisation diminue ces dernières années, pour les garçons qui ont beaucoup plus fréquemment que leurs aînés entrepris des études, moins longues en moyenne, *via* l'apprentissage. À l'inverse, de 26 à 29 ans, la reprise de la croissance des taux amorcée en 2000 se poursuit : ces jeunes appartiennent à des générations (1975 à 1978) qui ont opté massivement pour des études longues en fin de troisième (*graphique 02*).

La durée de scolarisation d'un élève dépend tout d'abord du type d'études entreprises. Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 1995 (panel 95), 76 % de ceux qui ont pu entrer en seconde générale ou technologique poursuivaient encore leurs études 9 ans après, principalement dans le supérieur, pour seulement 23 % des élèves orientés vers l'enseignement professionnel (*graphique 03*). Par rapport à la cohorte

d'élèves entrés en sixième en 1989 (panel 89), on constate cependant que la filière professionnelle a permis aux élèves du panel 95 d'être plus longtemps scolarisés, avec une progression des poursuites d'études du niveau V vers le niveau IV, et des poursuites d'études supérieures pour les bacheliers professionnels.

La durée de scolarisation dépend aussi de la rapidité du parcours scolaire. Du fait de la baisse des redoublements observée ces dernières années dans le primaire et dans le secondaire, les élèves du panel 1995 ayant suivi la filière générale et technologique sont un peu moins scolarisés 9 ans après que leurs prédécesseurs de 1989, sans baisse, toutefois, de leur niveau de sortie.

D'autres facteurs, comme la conjoncture économique, peuvent influencer sur la durée de scolarisation, le choix d'interrompre ou de poursuivre une formation initiale. Ainsi, la légère reprise de la scolarisation à 19 et 20 ans en 2002 et 2003 tient, pour une part, aux poursuites plus fréquentes d'études des bacheliers professionnels, tentés d'échapper aux mauvaises conditions d'accès au marché du travail. Par ailleurs, depuis 1998, la forte croissance du nombre d'étudiants étrangers est venue limiter l'ampleur de la baisse des taux de scolarisation entre 20 et 24 ans et soutenir leur croissance après 25 ans.

*L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Comme les taux de scolarisation de 6 à 14 ans sont égaux à 100 % aux erreurs de mesure près, il est utile pour bien apprécier les évolutions de la durée de scolarisation de distinguer l'espérance de scolarisation avant 6 ans et après 14 ans.*

Les comparaisons internationales de l'espérance de scolarisation (pour un enfant de 5 ans) doivent être faites avec prudence, en distinguant la scolarisation à plein temps et à temps partiel. Derrière l'Allemagne et les pays nordiques, la France fait partie des pays où la durée de la scolarité à plein temps est forte, tandis que la scolarisation à temps partiel est plus développée dans les pays anglophones.

Source : MEN-DEPP, INSEE.  
Champ : métropole, ensemble des formations.

## 01 Évolution de la durée de scolarisation

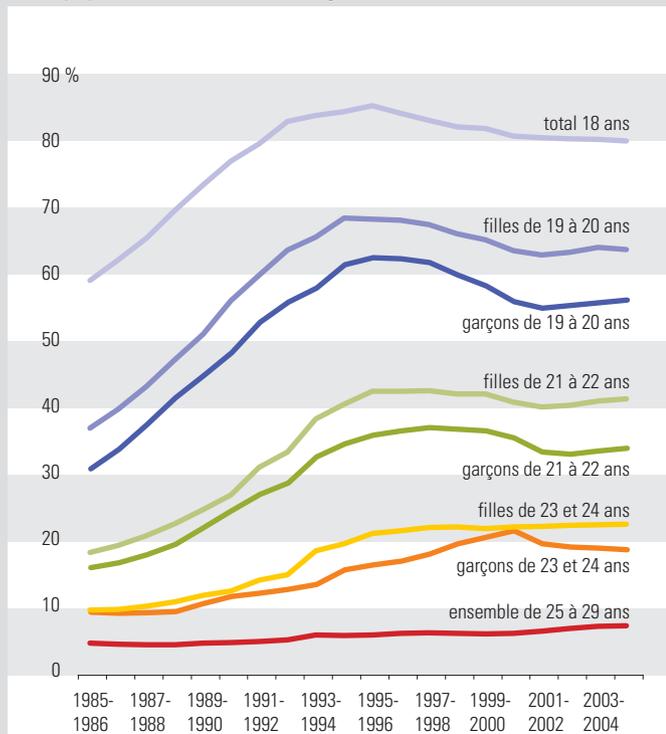
en années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2002-2003	2004-2005
<b>Ensemble</b>	<b>17,1</b>	<b>18,1</b>	<b>19,0</b>	<b>18,9</b>	<b>18,8</b>	<b>18,8</b>
Avant 6 ans	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3
Après 14 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,5	6,6
Filles	4,96	5,92	6,85	6,72	6,78	6,84
Garçons	4,78	5,69	6,47	6,35	6,28	6,32

Source : MEN-DEPP (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants)

## 02 Évolution des taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1985-2004)

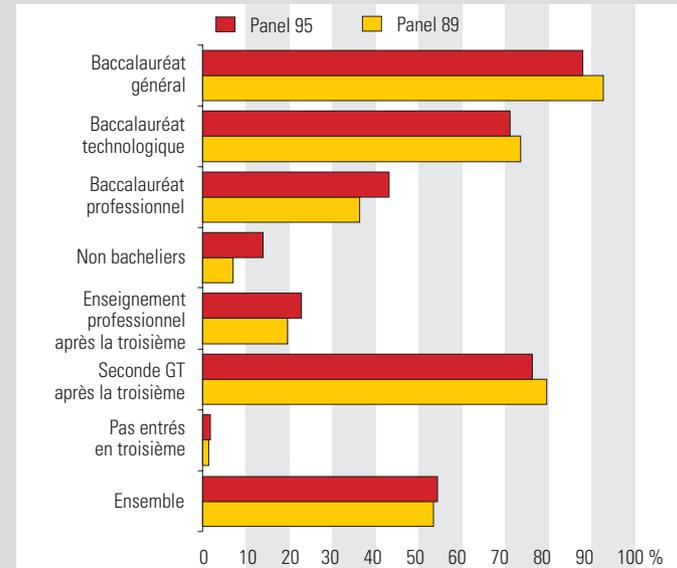
En proportion des habitants du même âge



Champ : « Population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignement et centres de formation d'apprentis.

Source : MEN-DEPP (population scolaire) et INSEE (effectifs d'habitants)

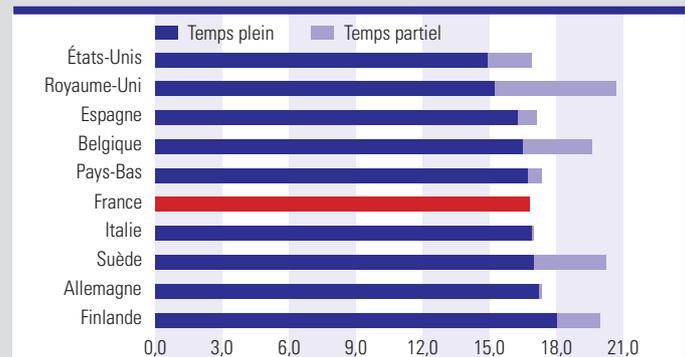
## 03 Proportions d'élèves scolarisés 9 ans après l'entrée en sixième, selon leur parcours scolaire



Lecture : 53 % des élèves entrés en sixième à la rentrée 1995 sont encore scolarisés en 2004-2005, soit 9 ans après. Les élèves entrés en sixième en 1995 et passés par l'enseignement professionnel sont un peu plus scolarisés 9 ans après que ceux du panel 1989 (23 % contre 19 %).

Source : MEN-DEPP (panels d'élèves 1989 et 1995)

## Espérance de scolarisation en années pour un enfant de 5 ans (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**Les élèves des 249 collèges publics « têtes de réseaux ambition réussite » se distinguent des autres, en début de sixième, par leur origine sociale plus défavorisée, de moindres acquis et un plus fort retard scolaire.**

**Dans ces collèges, les résultats aux épreuves écrites du diplôme national du brevet sont en moyenne plus faibles qu'ailleurs.**

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire (EP), qui s'est traduite par une réorganisation de la carte de l'EP qui entre en vigueur à la rentrée 2006. Le collège devient « l'unité de référence » du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. En lieu et place des actuelles zones et réseaux d'éducation prioritaire, se structurent ainsi les 249 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire ».

Les 249 collèges « ambition réussite » (AR) ont été sélectionnés sur la base de plusieurs critères : proportion d'élèves de sixième d'origine sociale défavorisée, en retard de 2 ans ou plus ou ayant un faible score à l'évaluation à l'entrée en sixième, proportion de parents bénéficiaires du RMI et d'enfants non francophones.

En 2005-06, 129 400 élèves, soit un collégien sur vingt, étaient scolarisés en collège classé depuis AR. Conformément aux critères retenus pour arrêter la liste de ces collèges, les élèves sont très massivement d'origine sociale défavorisée : en classe de sixième, 71 % ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 39 % dans les autres collèges publics. Ils présentent un fort retard scolaire, 10,1 % étant en retard de deux ans ou plus en sixième contre 2,8 % ailleurs. Leurs acquis scolaires sont sensiblement moindres que ceux de leurs camarades : en 2003, le score moyen par établissement à l'évaluation de début de sixième était de 49 sur 100 pour les collèges AR contre 64 ailleurs (tableau 01). Parmi ces 249 collèges, 238 étaient déjà en EP

et bénéficiaient de moyens supplémentaires : en 2004-2005, ils se voyaient ainsi attribuer, en moyenne, plus de 11 % d'heures d'enseignement par élève de plus que les autres collèges. Cet effort, qui se traduisait par un nombre d'élèves par classe et par structure pédagogique moins élevé que dans les autres établissements publics, ou que dans l'ensemble de l'EP, sera renforcé par l'apport d'enseignants et d'assistants d'éducation supplémentaires (tableau 02).

Les enseignants des collèges AR sont plus jeunes et moins « anciens » dans l'établissement : 28 % ont 30 ans ou moins, et 39 % sont présents dans l'établissement depuis deux ans ou moins, contre respectivement 16 et 29 % dans les autres collèges publics. Les personnels ATOS sont nettement moins jeunes que les enseignants, que le collège relève ou non de l'AR (graphique 03).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire – géographie – éducation civique). À la session 2005, 72,2 % des élèves des collèges classés AR ont obtenu moins de 10 sur 20 aux épreuves écrites, contre 58,9 % des élèves de l'EP et 42,7 % dans les autres collèges publics (graphique 04).

*Dans le cadre de la LOLF, les écarts entre élèves de l'éducation prioritaire, notamment des réseaux « ambition réussite », et les autres, seront mesurés en matière de maîtrise des compétences du socle commun, de retard scolaire et de taux d'encadrement.*

*L'objectif du plan de relance de l'éducation prioritaire est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au bulletin officiel n° 14 de 2006). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes toujours sans activité professionnelle. Les professions non renseignées sont comptabilisées à part. Le score moyen par établissement à l'évaluation en début de 6<sup>e</sup> en septembre 2003 est la moyenne des scores calculés sur 100 en mathématiques et en français, SEGPA exclues. L'année 2003 est la dernière année dont les résultats sont disponibles pour l'ensemble des collèges de métropole et des DOM. L'indicateur du tableau 02 rapporte l'ensemble des heures d'enseignement (y compris celles effectuées par les ressources locales – vacataires, compléments de service... – et les ARE) aux effectifs des élèves du collège (hors SEGPA). Le graphique 03 donne la proportion d'enseignants, titulaires ou non, y compris les titulaires remplaçants, dont l'affectation principale est depuis 2 ans ou moins dans le collège. Le graphique 04 donne la répartition des élèves selon la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2005 du DNB.*

Sources : MEN-DEPP, fichiers Scolarité, AGAPE, EPP et « Structures et services ». Champ : métropole et DOM, public.

## 01 Origine sociale, retard scolaire et score aux évaluations des élèves de sixième des collèges « ambition réussite »

	Proportion en 2004-2005 d'élèves de sixième		Score moyen par établissement à l'évaluation de sixième (septembre 2003)
	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	En retard de 2 ans ou plus	
<b>Ambition réussite</b>	71,2%	10,1%	48,8
<b>Hors ambition réussite</b>	39,2%	2,8%	64,1

Source : MEN - DEPP

## 02 Moyens en personnel enseignant et tailles de classes en collège, à la rentrée 2004

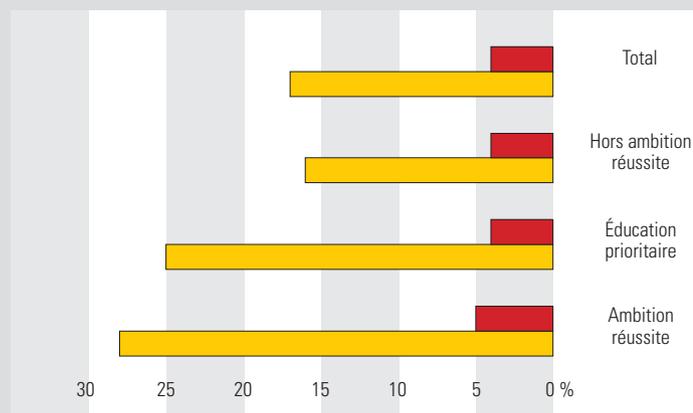
	Ambition réussite	Hors ambition réussite	Total
Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement par élève (H/E)	1,43	1,27	1,27
Nombre moyen d'élèves par division	21,6	24,1	24,0
Nombre moyen d'élèves par structure pédagogique (E/S)	20,7*	22,9*	22,8

\*21,4 en EP et 23,4 hors EP

Source : MEN-DEPP

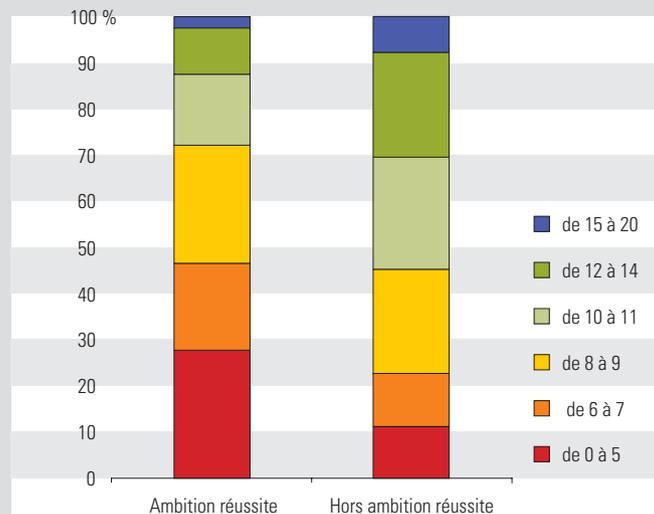
## 03 Proportions des personnels...

a) ...âgés de 30 ans ou moins en 2004



Source : MEN-DEPP

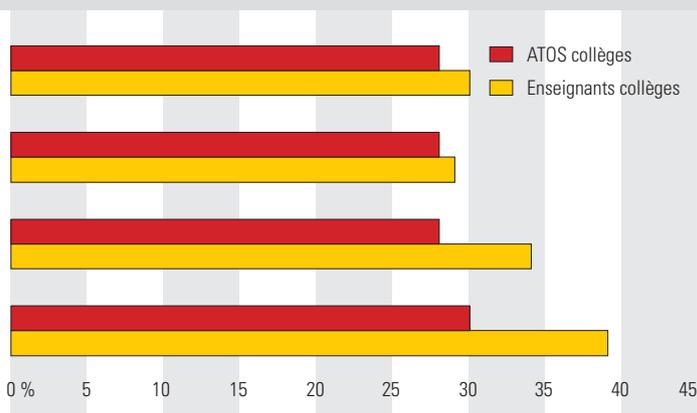
## 04 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du DNB 2005



Lecture : dans les collèges « ambition réussite », 27,7 % des élèves ont eu entre 0 et 5 sur 20 en moyenne aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2005 contre 11,2 % des élèves des collèges hors « ambition réussite ».

Source : MEN-DEPP

b) ...présents dans le même établissement depuis deux ans ou moins



**À la rentrée 2005, plus de 520 000 étudiants, soit 30 % de la population concernée, bénéficient d'une aide financière directe, sous forme de bourses. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur dépasse 4,5 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995.**

**D**ifférentes formes d'aide financière permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. La plus directe est l'attribution de bourses qui, toutes administrations confondues, représente un effort budgétaire annuel d'environ 2 milliards d'euros.

Les bourses attribuées dans le second degré concernent, en 2005-06, 770 000 collégiens et 560 000 lycéens (métropole + DOM), soit des proportions respectives de 23,8 % et 24,7 % de bénéficiaires, les fréquences étant bien plus élevées en lycée professionnel (36 %) qu'en lycée général ou technologique (un peu moins de 19 %, graphique 02).

À la rentrée 2005, l'enseignement supérieur comptait 370 000 boursiers en université (bourses sur critères sociaux – d'un montant moyen d'environ 2 500 euros –, universitaires, bourses de mérite), et 100 000 en STS et CPGE, soit près de 29 % des étudiants en université, pour environ 19 % en CPGE et 43 % en STS. En incluant les allocations d'études et prêts d'honneur, ce sont au total 522 000 étudiants qui perçoivent de telles aides financières en 2005 (tableau 01). Leur nombre continue de progresser ces dernières années, et la proportion d'étudiants aidés dépasse légèrement 30 % sur l'ensemble du supérieur, contre seulement 20 % en 1990.

Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières

mais aussi sociales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des bourses, les aides directes comprennent le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), les aides aux transports (carte Imagine R), l'allocation de logement social (ALS), l'aide personnalisée au logement (APL), auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal).

Les aides indirectes regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge de la sécurité sociale étudiante (écart entre prestations et cotisations versées).

En 2005, l'ensemble de ces aides aux étudiants dépassaient 4,5 milliards d'euros, contre 3,5 en 1995, soit une hausse de 30 % en prix courants et de plus de 12 % en prix constants (tableau 03).

*Le système de bourses au mérite, créé en 2000 pour offrir de meilleures conditions de scolarité aux lycéens généraux, technologiques et professionnels, est sensiblement renforcé à la rentrée 2006 : leur nombre est porté à 100 000 et leur montant réévalué.*

#### **Bourses sur critères sociaux :**

accordées en fonction des ressources et charges de la famille, et d'un montant annuel allant de l'échelon zéro à l'échelon 5.

#### **Bourses sur critères universitaires :**

bourses de service public, de diplôme d'études approfondies (DEA) et d'études supérieures spécialisées (DESS), et bourses d'agrégation.

#### **Bourses de mérite :**

attribuées, depuis 1998 et après examen du dossier, à des étudiants aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention « très bien », qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine.

#### **Proportion d'étudiants aidés :**

Se rapporte à la population étudiante concernée, c'est-à-dire inscrite en université dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, les DEA, les DESS et jusqu'à la 6<sup>e</sup> année des études de santé), en première année d'IUFM, en STS, CPGE ou bien écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère, et dans les écoles de commerce reconnues par l'État.

**ALS :** l'allocation de logement à caractère social a été créée par la loi du 16 juillet 1971 pour venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, d'un faible niveau de ressources (personnes âgées, handicapés, jeunes travailleurs).

Financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL), alimenté par l'État et une cotisation des employeurs.

**APL :** l'aide personnalisée au logement a été créée par la loi du 3 janvier 1977. Elle s'applique à un parc de logement déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Financée par le fonds national de l'habitation (FNH).

## 01 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

métropole + DOM

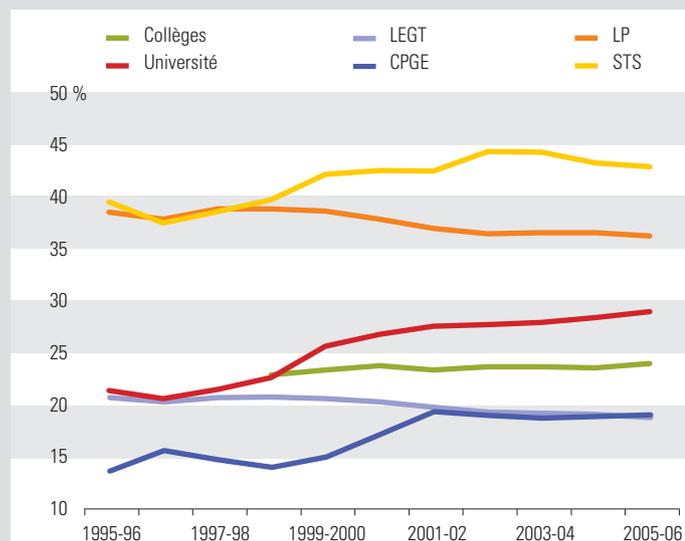
	1990-91	1995-96	2000-01	2004-05	2005-06
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	515 511	522 242
% d'étudiants concernés	<b>19,7</b>	<b>24,1</b>	<b>28,6</b>	<b>30,0</b>	<b>30,2</b>
dont université (2) :	185 526	280 176	335 187	361 970	369 365
% d'étudiants concernés	<b>17,5</b>	<b>21,2</b>	<b>26,6</b>	<b>28,2</b>	<b>28,8</b>
dont CPGE (2)		9 745	12 361	13 273	13 685
% d'étudiants concernés		<b>13,5</b>	<b>17,1</b>	<b>18,8</b>	<b>19,0</b>
dont STS (2)		75 524	85 628	87 737	87 240
% d'étudiants concernés		<b>39,4</b>	<b>42,4</b>	<b>43,1</b>	<b>42,8</b>
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	489 412	496 427
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 575	12 529
Bourses de mérite	0	0	497	757	842
Allocations d'études	0	0	8 090	10 189	10 461
<b>Total boursiers</b>	<b>264 960</b>	<b>396 692</b>	<b>475 742</b>	<b>512 933</b>	<b>520 259</b>
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	2 578	1 983
Allocations d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)		2 283	2 320	2 449	2501

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), universitaires, de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998).

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

Source : MEN-DEPP

## 02 Proportions de collégiens, lycéens et étudiants boursiers



Source : MEN-DEPP, DGESCO

## 03 Aides aux étudiants

en millions d'euros (M€)

métropole + DOM

Nature des aides	Montant 1995	Montant 2005	Évolution 1995-2005	
			prix courants	prix constants
<b>AIDES DE L'ÉTAT</b>				
<b>I - Aides budgétaires</b>				
<b>Aides directes</b>				
- Bourses et prêts (43-71)	927,7	1 332,6	43,6 %	24,1 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	995,7	48,0 %	27,9 %
- Aide personnalisée au logement (APL)	187,5	181,4	-3,3 %	-16,4 %
- Aide au transport (carte Imagine R)		11,4		
<b>Total aides directes</b>	<b>1787,8</b>	<b>2521,1</b>	<b>41,0 %</b>	<b>21,8 %</b>
<b>Aides indirectes</b>				
- Œuvres universitaires	253,4	302,3	19,3 %	3,1 %
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,6	76,6 %	52,5 %
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	47,8	469,1 %	391,6 %
<b>Total aides indirectes</b>	<b>274,6</b>	<b>372,7</b>	<b>35,7 %</b>	<b>17,2 %</b>
<b>TOTAL aides budgétaires</b>	<b>2 062,4</b>	<b>2 893,8</b>	<b>40,3 %</b>	<b>21,2 %</b>
<b>II - Aides fiscales (*)</b>				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 075,0	14,1 %	-1,4 %
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125	160,0	28,0 %	10,6 %
<b>Total aides fiscales</b>	<b>1 067,1</b>	<b>1 235,0</b>	<b>15,7 %</b>	<b>-0,0 %</b>
<b>Total aides de l'État</b>	<b>3 129,5</b>	<b>4 128,8</b>	<b>31,9 %</b>	<b>14,0 %</b>
<b>AUTRES AIDES</b>				
<b>Versements des régimes sociaux</b>				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	426,1	13,6 %	-1,9 %
<b>Versements des universités</b>				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,2	100,0 %	72,8 %
<b>Total autres aides</b>	<b>381,2</b>	<b>438,3</b>	<b>15,0 %</b>	<b>-0,7 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 510,7</b>	<b>4 567,1</b>	<b>30,1 %</b>	<b>12,4 %</b>

(\*) Hors avantage fiscal pour déduction des pensions alimentaires, évaluée en 1995 à 0,3 milliard d'euros.

Source : MEN-DEPP, DGES, CNAF, MINEFI-DGI

**En 2005, parmi les jeunes d'environ 17 ans, 79,6 % sont des lecteurs efficaces et 9,5 % des lecteurs médiocres.**

**Près de 11 % des jeunes rencontrent en revanche des difficultés de compréhension.**

**Pour une partie d'entre eux – 4,3 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.**

**E**n 2005, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD) et ont passé des épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

Trois dimensions spécifiques sont évaluées : l'automatisme de la lecture ; les connaissances lexicales ; des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on considère que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). La combinaison de ces résultats permet de dégager huit profils de lecteurs (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,3 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,3 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Certains d'entre eux sont sans doute non lecteurs.

Les jeunes des profils 3 et 4 (6,6 %) ont en revanche un niveau de lexique correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet d'identifier différents profils de lecteurs, efficaces ou seulement médiocres. 9,5 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (14,3 % des jeunes) rassemble des lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des

mots, réussissent les traitements complexes de l'écrit, en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d correspond aux jeunes ayant tout réussi, soit 65,3 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leurs compétences en lecture et affronter la diversité des écrits.

Compétences en lecture et niveau d'études sont étroitement liés. Alors que le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes, le profil 5d comprend majoritairement des lycéens de la filière générale (*graphique 03*).

Les garçons sont plus souvent en difficulté : dans 13,8 % des cas contre 7,7 % pour les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension, et sont plus nombreux que les filles dans chacun des profils 1 à 4. Ils présentent aussi plus de déficits dans les mécanismes de base de traitement du langage, qui expliquent leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*graphique 04*).

*L'importance des résultats obtenus par les jeunes aux épreuves de lecture de la JAPD a conduit à retenir cet indicateur, dans le cadre de la LOLF, comme mesure de l'une des compétences essentielles du « socle commun » dont la maîtrise est attendue au terme de la scolarité obligatoire.*

*Les nouvelles instructions sur l'apprentissage de la lecture visent à ce que tous les jeunes accèdent à cette nécessaire maîtrise.*

Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- Une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- Une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- Une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention ..., bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Quatre niveaux de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivies : un niveau 1 correspondant à des études n'ayant pas dépassé le collège ; un niveau 2 correspondant à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) ; un niveau 3 correspondant à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; un niveau 4 correspondant aux études générales à partir du lycée.

Source : JAPD-Traitements DEPP.  
Champ : jeunes Françaises et Français ayant participé à la JAPD en 2005 en France métropolitaine.

## 01 Les « profils de lecteurs » des jeunes de l'échantillon JAPD 2005

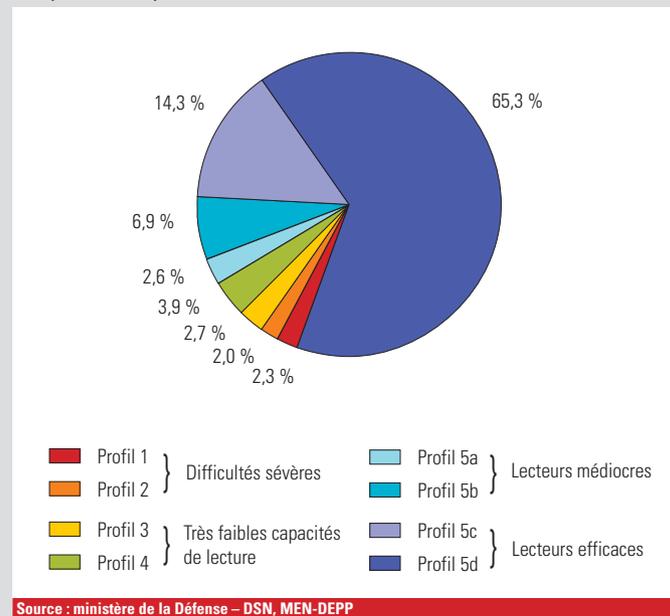
en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble
<b>5d</b> Lecteurs efficaces	+	+	+	60,5	70,4	65,3
<b>5c</b> 79,6 %	+	-	+	16,4	12,1	14,3
<b>5b</b> Lecteurs médiocres	+	+	-	6,4	7,6	6,9
<b>5a</b> 9,5 %	+	-	-	2,9	2,2	2,6
<b>4</b> Très faibles capacités de lecture	-	+	+	4,7	3,0	3,9
<b>3</b> 6,6 %	-	-	+	3,7	1,5	2,7
<b>2</b> Difficultés sévères	-	+	-	2,3	1,7	2,0
<b>1</b> 4,3 %	-	-	-	3,1	1,5	2,3

Lecture : la combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides et qui peuvent nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

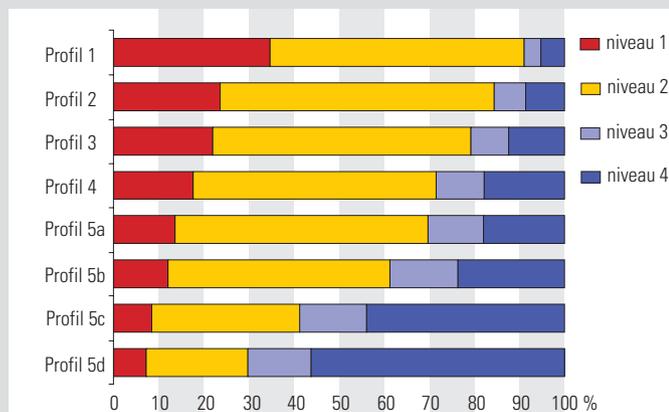
Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

## 02 Répartition des jeunes selon leur profil de compétences en lecture (JAPD 2005)



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

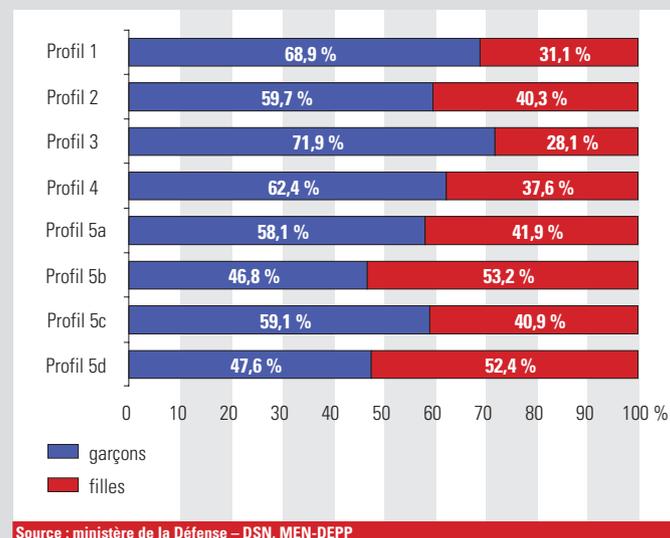
## 03 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur niveau de scolarité



Lecture : 35 % des jeunes du profil 1 n'ont pas dépassé le collège (niveau de scolarité 1) et 56 % suivent ou ont suivi des études professionnelles courtes, de niveau CAP ou BEP (niveau de scolarité 2).

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

## 04 Répartition par sexe de chaque profil de lecteurs



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

## Parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2004, environ 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, 41 % du second cycle de l'enseignement secondaire et 17 % ont au plus un brevet.

**P**armi les jeunes qui ont interrompu pour la première fois leurs études en 2004, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, selon les enquêtes françaises sur les forces de travail de 2005. Par ailleurs, 41 % d'entre eux sont diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et 17 % ont un niveau d'études inférieur : ils sortent sans CAP, BEP ou baccalauréat (voir indicateur 09).

Les générations nées autour de 1978 comptent également de l'ordre de 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur, en léger progrès sur celles nées entre 1972 et 1975. Parallèlement, la part de ces diplômés dans la population âgée de 25 à 29 ans se stabilise, après une hausse rapide de 1990 à 2002 (*graphique 01*).

Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, 24 % du flux d'ensemble des sortants a un diplôme qui semble pouvoir s'inscrire dans les nouveaux cursus « licence master doctorat » : 11 % des jeunes sortent avec un diplôme au moins égal à une licence, 12 % avec un diplôme sanctionnant un cycle master (cinq ans) et 1 % des jeunes vont jusqu'à un doctorat de recherche (*tableau 03*). Par ailleurs, 1 % des jeunes ont arrêté avec le seul diplôme d'études universitaires générales et 17 % ont un diplôme qui sanctionne des études supérieures plus courtes et finalisées (BTS, DUT, diplômes d'études paramédicales et sociales).

Environ 20 % des cohortes parvenues dans l'enseignement supérieur n'y ont pas obtenu de

diplôme, selon les dernières enquêtes sur les forces de travail (79 sur 372 milliers), comme selon le panel d'élèves, soit 11 % d'une classe d'âge. Les jeunes qui réussissent dans l'enseignement supérieur peuvent tirer partie de réorientations, par exemple de premier cycle universitaire en section de techniciens supérieurs et, ainsi, de la fluidité des enseignements (*tableau 02*).

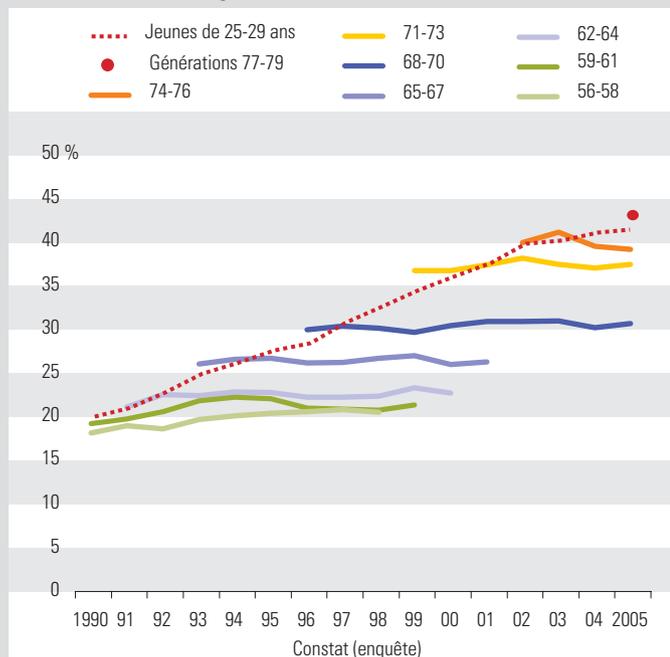
Près d'un quart des jeunes qui arrêtent leurs études ont pour diplôme le plus élevé un baccalauréat, ou un brevet professionnel ou de technicien. Ce groupe comprend les jeunes qui ont échoué dans l'enseignement supérieur (11 %) et les 13 % de jeunes qui ont arrêté leurs études après une classe de terminale, professionnelle dans la majorité des cas. Par ailleurs, respectivement 7 % et 10 % des sortants ont pour diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude et un brevet d'études professionnelles.

La sortie de formation initiale est la première interruption du parcours scolaire (débutant à l'école maternelle). Les enquêtes sur les forces de travail telles que l'enquête Emploi de l'INSEE recueillent de nombreuses indications sur les études de la population, du fait de leur rôle sur l'emploi et l'économie. Les informations sur les sortants sont recueillies dans les enquêtes les plus récentes (moyenne des enquêtes trimestrielles de 2005, pour les sortants de 2004). La distribution par niveaux de diplôme des trois dernières cohortes (2002 à 2004) se fonde sur un échantillon plus significatif. Les flux constatés par les enquêtes de 2005 sont trop peu nombreux pour refléter fidèlement les sorties du système éducatif ; en effet, les générations dont sont issus les sortants comptent à peu près 780 milliers de jeunes, et les taux de poursuites d'études par âges sont stables (indicateur 04). Ces résultats sont donc provisoires. La répartition en fonction des cursus « licence master doctorat » est fournie à titre indicatif, la position de certains diplômes pouvant évoluer. Le panel d'élèves de sixième de 1989 comprend un échantillon de dix mille étudiants, qui ont été interrogés à différentes reprises sur leurs études jusqu'en 2003. L'échantillon du tableau 02 porte sur les seuls bacheliers qui ont commencé l'enseignement supérieur à la rentrée (les « entrées différées » sont exclues).

Source : enquêtes Emploi de l'INSEE et MEN-DEPP-OCDE.  
Champ : métropole.

En 2004, 38 % de la population française des 25-34 ans possédait un diplôme de l'enseignement supérieur, soit un peu moins que les générations les plus récentes, mais nettement plus que la population âgée de 55 à 64 ans. Ces progrès permettent à la France de se rapprocher du groupe des pays les plus avancés (États-Unis, Finlande, ...), et de distancer l'Allemagne ou l'Italie.

## 01 Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon l'année et la génération



Lecture : En 2005, 41% des jeunes âgés de 25 à 29 ans déclarent un diplôme d'enseignement supérieur, contre environ 30 % parmi les générations nées de 1968 à 1970.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyennes annuelles depuis 2003)

## 02 Part d'une cohorte obtenant un diplôme d'enseignement supérieur

Entrée dans l'enseignement supérieur	Université, classe prépa. ou école	Enseignement sup. technique (STS, IUT, paramédical et social)	Total entrées
<b>Premier diplôme</b>			
Licence ou diplôme d'école	64	2	38
Diplôme d'études techniques courtes (BTS, DUT, paramédical et social)	15	77	41
DEUG	4	0	2
<b>Total diplômés</b>	<b>83</b>	<b>79</b>	<b>81</b>
Sans diplôme d'enseignement sup.	17	21	19
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : Sur 100 jeunes du « panel 89 » entrés dans l'enseignement supérieur, 19 n'y ont pas obtenu de diplôme.

Source : DEPP-panel 1989

## 03 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

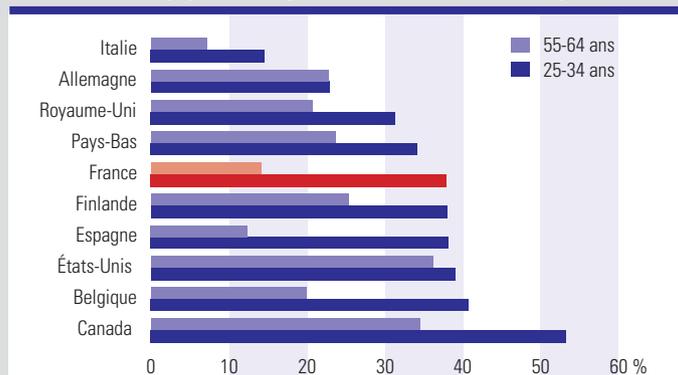
Diplôme le plus élevé	CITE*	2004		2002 à 2004	
		en milliers	en %	en %	en %
<b>Doctorat (sauf santé)</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Diplôme de docteur en santé (médecine...)	5A	5	1	1	1
DEA, magistère	5A	11	2	1	1
Diplôme d'ingénieur	5A	18	2	3	3
Autres diplômes d'écoles	5A	19	3	3	3
DESS	5A	28	4	4	4
<b>Total « niveau master »</b>	<b>5A</b>	<b>81</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Maitrise	5A	36	5	5	5
Licence	5A	43	6	6	6
<b>Total « niveau licence »</b>	<b>5A</b>	<b>79</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
DEUG	5A	11	1	1	1
<b>Total cursus pouvant conduire à la recherche</b>	<b>5A</b>	<b>175</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
BTS et équivalents	5B	78	11	12	12
DUT, DEUST	5B	17	2,5	2	2
Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, ...)	5B	24	3,5	3	3
<b>Total cursus professionnels</b>	<b>5B</b>	<b>119</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Total enseignement supérieur</b>	<b>5A/6</b>	<b>294</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
Baccalauréat ou équivalent	3A/C	168	24	24	24
dont : ont étudié dans l'enseignement sup.	3A/B	79	11	11	11
CAP, BEP ou équivalent	3C	121	17	17	17
<b>Total diplômés du 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire</b>	<b>3A/C</b>	<b>289</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
Brevet	2	48	7	6	6
Sans diplôme	0/2	69	10	11	11
<b>Total brevet et moins</b>	<b>0/2</b>	<b>117</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Ensemble des sortants</b>		<b>700</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de définir des indicateurs comparables dans les différents pays.

Nota bene : Les pourcentages sont plus représentatifs que les volumes de sortants, sous-estimés en 2004 (estimations provisoires).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle)

## Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

## 6 % des jeunes quittent l'école « sans qualification », selon la définition des années soixante. L'ensemble de ceux qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, représente 17 % des jeunes.

La réduction des sorties « sans qualification », aux niveaux VI et Vbis de la classification française de 1969, est spectaculaire en 40 ans (*graphique 01*). En 2003, 6 % des jeunes achèvent leur formation initiale après une classe du premier cycle (collège) ou une première année de certificat d'aptitude ou de brevet d'études professionnelles (CAP et BEP), contre plus de 35 % dans les années soixante.

Les abandons après une classe de seconde ou de première générale ou technologique sont actuellement le fait de 2 % des jeunes (*tableau 02*). Ainsi, un total de 8 % des jeunes interrompent leurs études avant la dernière année de préparation d'un diplôme du second cycle.

Les normes internationales sont plus exigeantes. Le seuil minimum de qualification de l'Union européenne et des organismes internationaux est la réussite, par les jeunes générations, d'un second cycle de l'enseignement secondaire, réussite attestée par un certificat ou un diplôme. Sans ce « bagage », les jeunes risquent d'éprouver d'importantes difficultés professionnelles et sociales.

Selon cette définition, reprise par les critères de référence de la stratégie de Lisbonne, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans sont trop faiblement formés en France (*tableau 03*). En plus des 8 % de jeunes, précédemment cités, qui ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire, cet indicateur tient compte des 9 % de jeunes qui ont atteint la fin

du second cycle, mais ont échoué aux examens : baccalauréats, CAP ou BEP. Les premiers ont moins de dix-huit ans, en moyenne, lorsqu'ils sortent du système éducatif, et les seconds, qui ont échoué aux diplômes, ont plus de 19 ans. Les jeunes hommes ont, plus souvent que les jeunes femmes, été mis en échec en passant un BEP, un CAP ou, également, un baccalauréat. Ainsi, à ces âges, 19 % des jeunes hommes n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, pour 14 % des femmes.

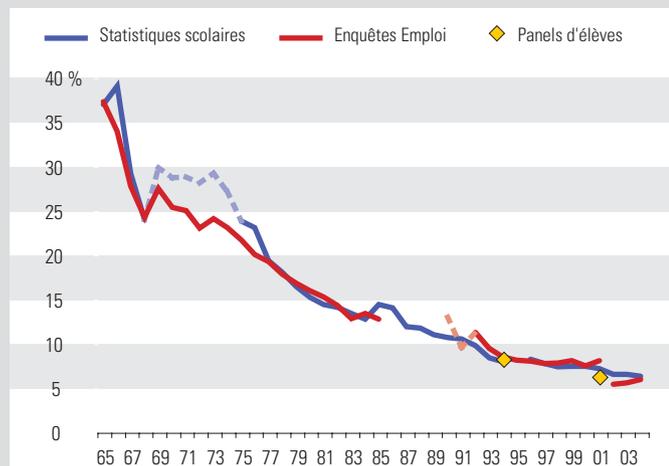
*La part de jeunes sortant sans qualification, aux niveaux VI et Vbis de formation fait partie des indicateurs de la LOLF, avec un objectif de réduction de moitié d'ici 2010.*

Le nombre de sortants « sans qualification » des niveaux VI et Vbis est estimé au moyen de plusieurs sources, dont les résultats sont proches (*graphique 01*). Le niveau d'études des cohortes de sortants de formation initiale était, cependant, un peu sous-estimé par les enquêtes annuelles sur l'emploi. Les données portant sur les sortants présentent donc une rupture de série, entre les cohortes de 2001 et 2002. Dans le *graphique 01*, l'indicateur chiffré à partir des statistiques scolaires est une fréquence, dont le dénominateur est le flux des sortants Vbis et VI augmenté du flux des jeunes atteignant le niveau d'études supérieur (V). Le *tableau 03* porte sur les jeunes âgés de 20 à 24 ans révolus au moment de l'enquête. Les moins formés ont fini leurs études plusieurs années avant, les plus longuement éduqués les poursuivant encore. Cet indicateur reflète une chronologie différente de ceux situés à la sortie.

La proportion de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire situe maintenant la France près des pays les plus en avance (80 % parmi les 25-34 ans). Elle a fortement progressé parmi les jeunes générations, permettant ainsi de combler un retard commun aux pays méditerranéens, et révélateur d'une généralisation tardive de l'enseignement secondaire.

Sources : MEN-DEPP et enquêtes Emploi de l'INSEE.  
Champ : métropole.

## 01 Proportions de jeunes sortant sans qualification (niveaux VI-Vbis) de 1965 à 2004



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation initiale « sans qualification », selon les termes d'époque. Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils représentent aujourd'hui 6 % des jeunes.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, des statistiques scolaires et des panels d'élèves.

## 02 Répartition des élèves finissant l'enseignement secondaire par classes et niveaux de formation

Classe précédant la fin des études secondaires	niveaux de formation **	1996				2000				2003				2004			
		en milliers				en %				en %				en %			
Terminales générales et technologiques	IV	431	443	427	<b>419</b>	54,7											
Terminales professionnelles (bac professionnel et équivalents)	IV	82	108	107	<b>110</b>	14,4											
<b>Total « niveau du baccalauréat »</b>	<b>IV</b>	<b>513</b>	<b>551</b>	<b>534</b>	<b>529</b>	<b>69,1</b>											
Dernière année d'un CAP ou BEP	V	156	176	156	<b>152</b>	19,8											
1 <sup>ère</sup> année de baccalauréat ou brevet professionnel	V	14	19	20	<b>20</b>	2,6											
2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> générales et technologiques	V	17	20	18	<b>17</b>	2,3											
<b>Total « niveau du CAP »</b>	<b>V</b>	<b>187</b>	<b>215</b>	<b>194</b>	<b>189</b>	<b>24,7</b>											
1 <sup>er</sup> cycle, 1 <sup>ère</sup> année de CAP ou BEP	VI-Vbis	64	58	50	<b>48</b>	<b>6,3</b>											
<b>Total élèves finissant l'enseignement secondaire *</b>		<b>764</b>	<b>824</b>	<b>778</b>	<b>766</b>	<b>100,0</b>											
dont interruptions avant la dernière année d'un diplôme du 2 <sup>nd</sup> cycle		81	78	68	<b>65</b>	<b>8,6</b>											

\* Certains de ces élèves poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.  
 \*\* Classification des « niveaux de formation » utilisée en France depuis les années soixante. Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur ou classe de l'enseignement secondaire à laquelle l'élève a eu accès.

Source : DEPP au moyen des statistiques scolaires

## 03 Diplôme et niveau d'études des jeunes âgés de 20 à 24 ans

Diplôme et classe à laquelle l'élève a eu accès	CITE *	NF **	1996 2000 2004			2005	
			en %			en %	en milliers
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, ou d'un BEP ou CAP	3 et +		77	82	83	83	655
<b>Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme, répartis comme suit</b>	<b>2 et -</b>		<b>23</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>133</b>
Ont étudié jusqu'en dernière année de préparation d'un diplôme de 2 <sup>nd</sup> cycle mais ont échoué aux examens	2		13	10	10	9	69
dont : classe terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent	IV		6	4	5	5	35
dont : dernière année de CAP ou BEP	V		7	6	5	4	34
Ont arrêté avant la classe terminale de préparation d'un diplôme du 2 <sup>nd</sup> cycle	2 et -		10	8	8	8	64
dont : 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> générales ou technologiques	V		1	1	1	2	12
dont : 1 <sup>ère</sup> année de CAP ou de BEP, 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire ou moins	VI-Vbis		9	7	7	6	52
<b>Ensemble</b>			<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>788</b>

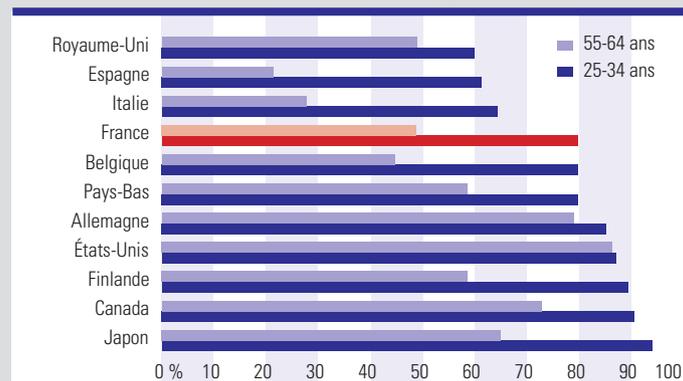
\* Postes de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) (anglais : ISCED).

\*\* Postes de la classification française des « niveaux de formation » (1969).

Lecture : en 2005, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP. *A contrario*, 17 % des jeunes n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire, soit 133 000 jeunes en moyenne par classe d'âge.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyennes annuelles depuis 2003)

## Part de la population au moins diplômée du second cycle du secondaire (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

## Le baccalauréat et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aux différents groupes sociaux, mais de fortes inégalités subsistent entre cursus généraux, technologiques et professionnels.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires puis supérieurs leur ont permis de s'ouvrir à une population beaucoup plus large. Cette ouverture et ses limites sont évaluées, ici, de façon très générale, en examinant dans quelles proportions les enfants de différents groupes sociaux franchissent les étapes du baccalauréat et de l'entrée dans l'enseignement supérieur, et quels sont les diplômes obtenus par les jeunes de 20 à 24 ans.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées autour de 1980, près de la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide en l'espace de dix ans, entre les générations nées de 1964 à 1968, et de 1974 à 1978. Le fort développement quantitatif de la fin des années 1980 a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants issus de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs visés par la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006) et figure parmi les indicateurs de la LOLF.

Grâce aux progrès accomplis dans l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur a considérablement élargi son recrutement au cours des années quatre-vingt-dix. De l'ordre

de 53 % des jeunes de 20 et 21 ans déclarent avoir étudié dans l'enseignement supérieur, depuis 2000. En l'espace de deux décennies, les possibilités de suivre des études supérieures ont plus que triplé pour les enfants d'ouvriers (*graphique 02*). Néanmoins, les différences sociales restent marquées puisque l'accès aux études supérieures a autant augmenté, ces vingt dernières années, pour chacun des trois grands groupes sociaux (d'un peu moins de 30 points).

Sur 100 jeunes âgés de 20 à 24 ans, un peu plus de la moitié déclarent en 2005 avoir eu accès à l'enseignement supérieur ; parmi les autres, 9 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique ou professionnel et 17 un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnels (*graphique 3*). Les enfants d'ouvriers et d'employés (38 %) sont plus souvent diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels que les enfants de cadres (14 %). Par rapport à leurs aînés, âgés de 20 à 24 ans dix ans auparavant, les jeunes sont plus nombreux en 2005 à poursuivre des études supérieures. Ils sont en revanche moins souvent titulaires d'un CAP ou BEP comme diplôme le plus élevé, et moins souvent dépourvus de tout diplôme de second cycle du secondaire. Malgré une baisse particulièrement nette, cette situation reste plus fréquente parmi les enfants d'ouvriers (23% sans diplôme contre 7% parmi les enfants de cadres).

*Ces trois graphiques sont basés sur des enquêtes de l'INSEE.*

*Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année.*

*Ses données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE.*

*Le graphique 02 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 et 21 ans (âge en début d'année).*

*Ses données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE, des deux premiers trimestres depuis 2003. Ces jeunes de 20 et 21 ans ont débuté leurs études depuis environ deux ans.*

*Les résultats annuels ont été « lissés » (moyenne des trois derniers constats) pour plus de représentativité.*

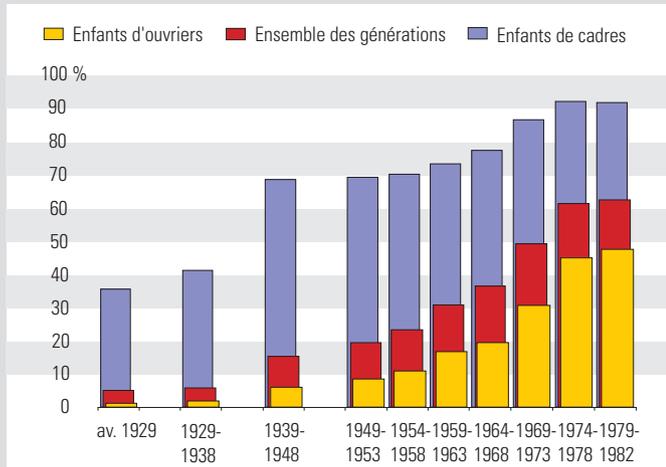
*Le graphique 03 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 à 24 ans (âge à l'enquête). Le niveau d'étude des jeunes est défini, d'abord selon qu'ils aient ou non suivi des études dans l'enseignement supérieur, ensuite en fonction de leur diplôme le plus élevé. Cette perspective permet de séparer les jeunes qui ont eu accès à l'enseignement supérieur et, pour la plupart, étudient encore de ceux qui, le plus souvent, n'étudient plus et dont on indique le diplôme le plus élevé. Ce graphique précise les résultats du graphique 02.*

*L'« origine sociale » est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La profession d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé.*

Source : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle.

## Le niveau d'études selon le milieu social

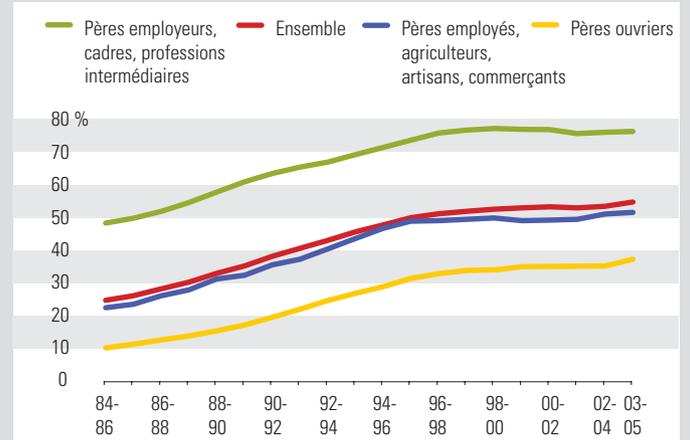
### 01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1979 à 1982, 89 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 48 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs LASMAS et DEPP à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et Emploi de l'INSEE

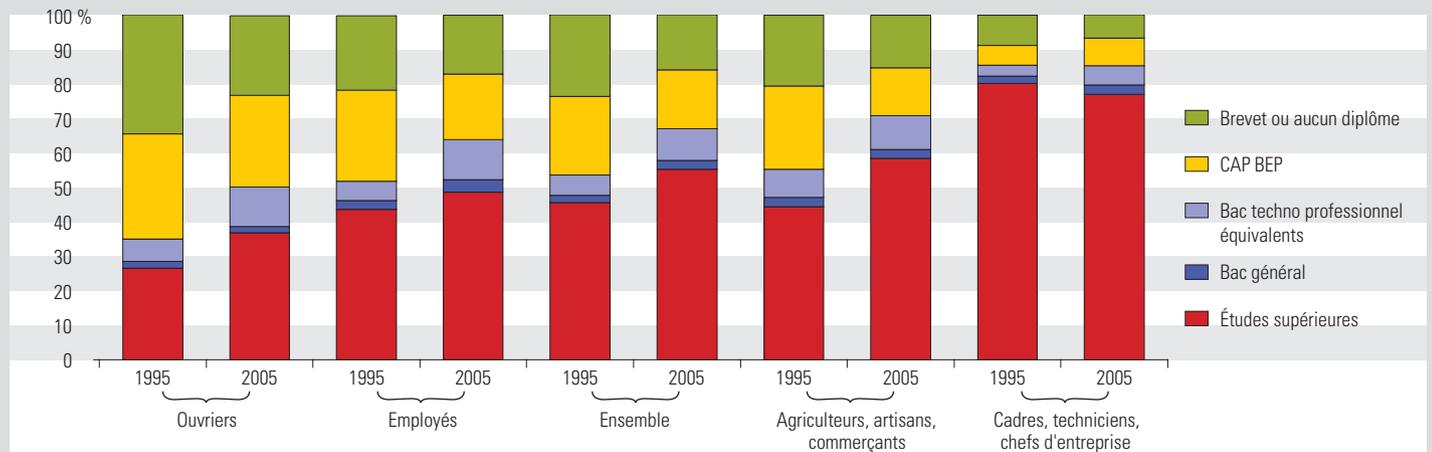
### 02 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2005



Lecture : 76 % des jeunes de 20 ou 21 ans dont le père est employeur ou exerce une profession supérieure ou intermédiaire suivent (ou ont suivi) des études supérieures autour de 2004. Pour plus de représentativité, les données de ce graphique sont des moyennes de données enregistrées trois années consécutives.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, 1984 à 2005 (deux premiers trimestres depuis 2003).

### 03 Diplômes des jeunes de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1995 et 2005)



Lecture : en 2005, sur 100 enfants d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans, 37 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres, 26 indiquent comme diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnels, 12 un baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé et 2 un baccalauréat général. Au total, 77% de ces jeunes ont au minimum un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 93 % des enfants de cadres.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 1995 et 2005 (moyenne annuelle)

## Le taux de chômage des jeunes se stabilise en 2005. L'exposition au chômage des moins diplômés est particulièrement préoccupante.

**L**e taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans atteint 21 % en 2005, en moyenne (graphique 01) ; cependant, les chômeurs représentent seulement 9 % des effectifs d'ensemble de ce groupe d'âges, dont une grande partie n'est pas économiquement « active » parce que scolarisée (tableau 02).

Après une hausse en 2003 et 2004, le taux de chômage des jeunes actifs de 15 à 24 ans s'est stabilisé, au premier semestre 2005. La même stabilisation est perceptible de un à quatre ans après la sortie de formation initiale. Le taux de chômage reste très élevé l'année qui suit l'interruption des études : pour les sortants de 2004, il atteint ainsi 35 % au premier trimestre 2005, environ sept mois après la fin de leurs études, puis 25 % lors des trimestres suivants.

Le chômage des jeunes « surréagit » à la conjoncture du marché du travail. Cette stabilisation des taux de chômage des jeunes fait écho à la légère progression (0,3 %), en 2005, des effectifs de salariés du secteur privé non agricole, la progression des effectifs des services et de la construction étant plus importante que la décruée, persistante, des effectifs de l'industrie<sup>1</sup>.

Le risque de chômage des jeunes sans diplôme reste particulièrement élevé en 2005. L'enquête « génération 2001 » du Céreq met bien en évidence les différences d'exposition au chômage qu'ont connues les jeunes des différents niveaux d'études, ces dernières années. Les durées

de chômage les plus courtes sont celles des diplômés du secteur paramédical et social. Les diplômés des brevets de techniciens supérieurs et diplômes universitaires de technologie, comme des baccalauréats technologiques et professionnels sont aussi moins touchés que les diplômés d'un second cycle général (tableau 03). En revanche, les jeunes sortis sans diplôme ont passé une partie importante des trois années suivant l'arrêt de leurs études à rechercher un emploi. Une forte proportion d'entre eux n'a même jamais occupé d'emploi, la situation de ceux qui ont arrêté après une classe du premier cycle ou après une première année de certificat d'aptitude ou de brevet d'études professionnelles étant, à cet égard, particulièrement préoccupante.

Toutes choses égales par ailleurs, les femmes sont d'autant plus touchées par le chômage, relativement aux hommes, que leurs diplômes sont faibles. Mais davantage protégées que leurs homologues masculins par leurs diplômes plus élevés, leur taux de chômage est, aujourd'hui, insensiblement inférieur à celui des jeunes hommes, à échéance égale de la fin de leurs études.

1. Pour en savoir plus, cf. *Premières informations et premières synthèses* n° 12.1, DARES, mars 2006.

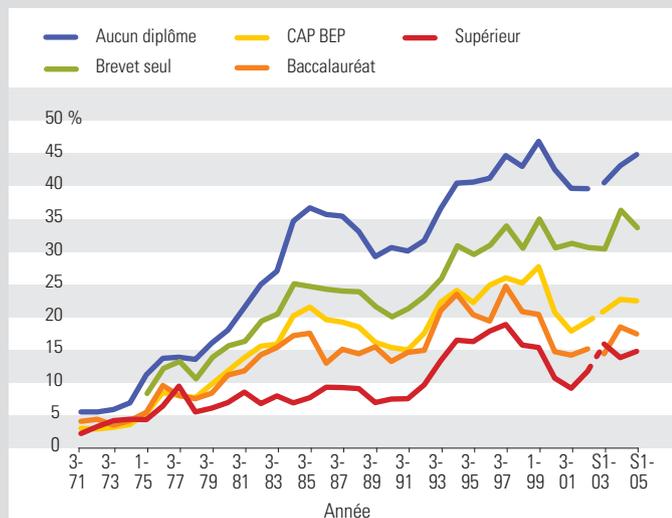
Un « taux » de chômage a pour dénominateur l'ensemble des personnes économiquement actives, qui recherchent ou possèdent un emploi ou effectuent leur service militaire (jusqu'en 2001) (graphiques 01, tableaux 02 et 03). Par contre, la proportion de chômeurs de 15 à 24 ans a pour dénominateur l'ensemble de la population de cet âge (tableau 02). Le graphique 01, le tableau 02 et les comparaisons entre pays reposent sur les enquêtes sur les forces de travail (enquêtes Emploi de l'INSEE). Le graphique 01 porte sur les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (âge révolu en début d'année) qui ne poursuivent pas d'études. Cette population active de 15 à 24 ans qui ne poursuit pas d'étude a une composition particulière : elle compte peu de diplômés de l'enseignement supérieur, puisqu'ils terminent leurs études à 24 ans en moyenne. Les comparaisons entre pays portent sur l'ensemble des jeunes âgés de 25 à 29 ans, qui ne poursuivent pas d'études. Le tableau 03 est tiré de l'enquête du Céreq « Génération 2001 ». Il porte sur les sortants de formation initiale de 2001, et renseigne sur leurs situations entre le moment où ils ont interrompu leurs études et l'enquête, qui a eu lieu en 2004.

Source : INSEE, enquêtes Emploi ; Céreq, Génération 2001. Champ : métropole.

Dans la plupart des pays, les jeunes sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire sont beaucoup plus souvent chômeurs que les autres. Dans certains pays du sud, cependant, de fortes proportions des jeunes occupent un emploi qui n'est pas salarié et dépend peu du niveau de diplôme.

## le diplôme et le risque de chômage

### 01 Taux de chômage des jeunes actifs de 15-24 ans, en fonction de leur niveau de diplôme (1971-2005)



Lecture : depuis le milieu des années soixante-dix, les jeunes actifs ont été durement confrontés au chômage, en particulier les moins diplômés (ces « jeunes actifs » sont âgés de 15 à 24 ans en début d'année ; ceux de 2005 sont nés de 1980 à 1989).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne des deux premiers trimestres à partir de 2003)

### 03 Chômage et absence d'emploi de 2001 à 2004, selon le niveau de diplôme

	de 2001 à 2004		En 2004
	Part du temps passé au chômage	% de jeunes n'ayant jamais connu d'emploi	Taux de chômage
Doctorat, DEA, DESS	13	3	11
Écoles	12	1	8
Maitrise, licence, DEUG	11	4	12
Formations paramédicales et sociales	1	0	2
DUT, BTS	10	1	9
<b>Total diplômés du supérieur</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
Baccalauréat et études supérieures*	13	5	18
<b>Total enseignement supérieur</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
Bac technologique ou professionnel (sans études supérieures)	10	2	13
CAP ou BEP	13	3	14
Terminale bac sans diplôme	15	3	20
Terminale CAP ou BEP sans diplôme**	25	8	31
1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire, 1 <sup>ère</sup> année de CAP ou BEP	34	22	40
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>16</b>

\* Avec les quelques bacheliers généraux qui n'ont pas étudié dans l'enseignement supérieur

\*\* Avec les quelques jeunes arrêtant en fin de seconde ou première générales ou technologiques

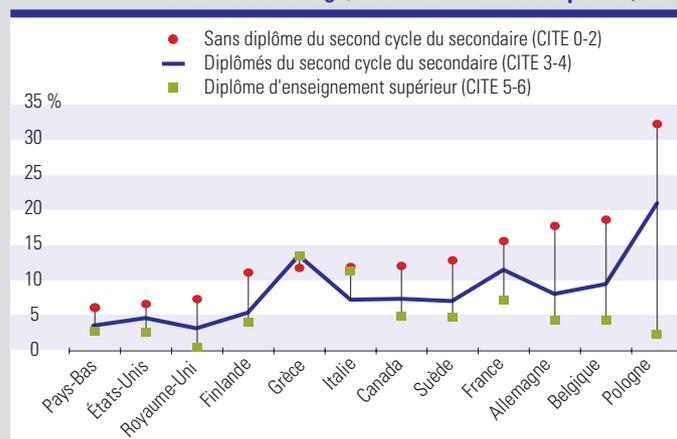
Source : Génération 2001, CEREQ

### 02 Chômage des jeunes et de l'ensemble des actifs

	Jeunes de 15 à 24 ans		Ensemble des actifs	
	Taux de chômage		Taux de chômage	
	Taux de chômage	Proportion de chômeurs	Ensemble	Diplômés du supérieur
Mars 1980	13,9	7,7	6,1	3,6
Mars 1985	23,7	12,3	10,2	3,8
Janvier 1990	18,1	8,0	9,2	3,5
Mars 1995	24,0	9,2	11,6	6,7
Mars 2000	19,3	7,2	10,0	5,2
Année 2003	20,1	8,4	9,7	6,9
Année 2004	21,3	8,9	9,9	6,9
<b>Année 2005</b>	<b>21,4</b>	<b>8,9</b>	<b>9,8</b>	<b>6,8</b>

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle à partir de 2003)

### Proportions de jeunes de 25 à 29 ans qui n'étudient plus et sont au chômage, selon leur niveau de diplôme (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.**

**Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.**

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur possédant ou recherchant un emploi, exercent une profession supérieure ou intermédiaire, en 2005, pour 56 % des diplômés des cursus courts et 24 % des bacheliers (*graphique 01*). Les enfants d'enseignants, de cadres ou d'intermédiaires ont un avantage plus modéré, de 7 points, sur les enfants d'ouvriers, et d'employés et indépendants, avec un même diplôme de l'enseignement supérieur long.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail exercent un peu plus souvent une profession supérieure ou intermédiaire que les hommes, en début de carrière. Cela tient avant tout à leurs diplômes plus élevés car, à diplôme égal, elles ont moins accès que les hommes à ces professions. À catégorie socioprofessionnelle comparable, les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public et sont, notamment, en plus fortes proportions enseignantes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Entre 30 et 34 ans, les diplômés de l'enseignement supérieur long ont un salaire médian 1,7 fois supérieur à celui des personnes sans

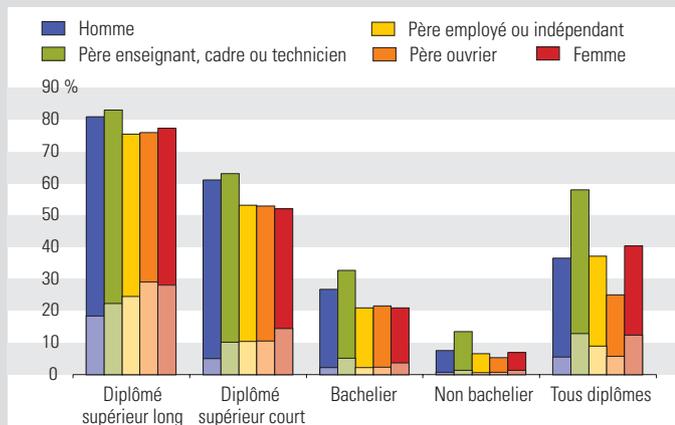
diplôme, parmi les hommes comme parmi les femmes (*graphique 02*). Avec le déroulement de la carrière et l'âge, cette différence de rémunération s'amplifie, davantage parmi les hommes que les femmes (2,4 pour 2,1 de 50 à 54 ans).

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 2 à 9 ans et sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi). Les groupes professionnels regroupent : d'une part les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires ; d'autre part les ouvriers ; enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public recouvre les emplois de la Fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques. Le graphique 02 donne le salaire « médian » des salariés à temps plein, incluant les primes. C'est le salaire qui partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins. Les diplômes d'enseignement supérieur « long » sont les diplômes de grandes écoles et de second et troisième cycles universitaires. Ceux de l'enseignement supérieur court sont les DUT, BTS, DEUG, diplômes paramédicaux et sociaux. Le graphique 03 fournit une répartition des diplômés de l'enseignement supérieur (postes 5A et 6 de la CITE) en fonction de leurs rémunérations (revenus annuels du travail avant imposition). Celles-ci sont estimées, en France, à partir des salaires mensuels déclarés aux enquêtes Emploi. Les tranches de rémunérations sont définies par rapport à la rémunération médiane de la population âgée de 25 à 64 ans et occupant un emploi, tous niveaux d'études confondus.

Source : OCDE et INSEE, enquêtes Emploi 2005.  
Champ : métropole.

Dans tous les pays, les diplômés de l'enseignement supérieur perçoivent des rémunérations plus importantes que la majorité de la population adulte occupant un emploi. Les tranches de revenus auxquels ont accès ces diplômés permettent de comparer la rentabilité de leurs études. Les disparités plus ou moins grandes de revenus constatées entre pays témoignent aussi de contextes sociaux différents, plus ou moins hiérarchisés.

### 01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2005)

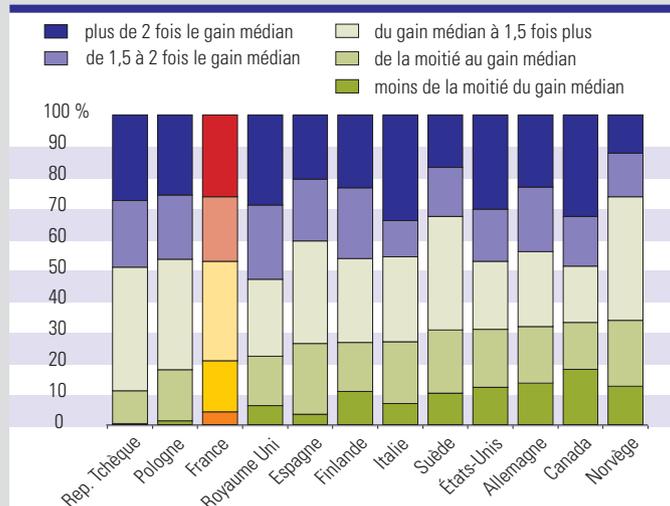


Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche), 81 % des hommes exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 77 % des femmes, 76 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 52 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 21 % et 33 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1996 et 2003) et occupant ou recherchant un emploi.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2005)

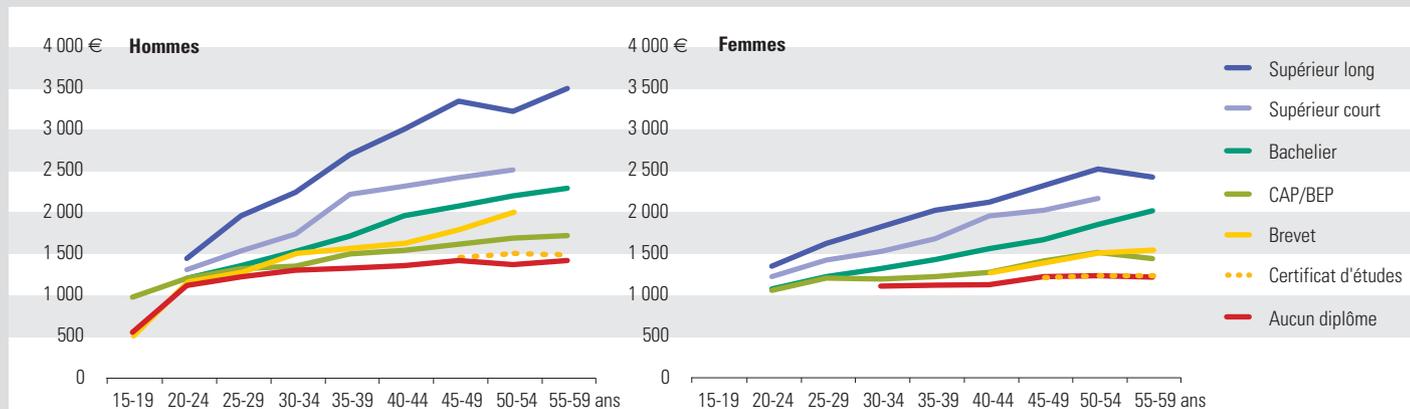
### Distribution des rémunérations des diplômés du supérieur dans différents pays



Lecture : 89 % des diplômés de l'enseignement supérieur de « haut niveau » (CITE 5A ou 6) de République Tchèque déclarent une rémunération supérieure à celle perçue par la moitié de la population âgée de 25 à 64 ans occupant un emploi, tous niveaux d'études confondus. Champ : diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5A ou 6) âgés de 25 à 64 ans et occupant un emploi.

Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

### 02 Salaires mensuels déclarés en 2005, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 50 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare au cours de l'année 2005 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 200 € (primes incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 500 €. Seuls sont pris en compte les salariés, exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête (300 observations). Les salaires sont formulés en euros de 2005.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

**Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et atteignent des niveaux de diplôme plus élevés. Majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants, elles hésitent toutefois à suivre les filières scientifiques et industrielles de formation.**

**P**roches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent en revanche assez nettement en français ou compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales des acquis scolaires.

La scolarité des filles apparaît dès lors plus aisée ou plus fluide que celle des garçons. Parmi les élèves du panel 1989, dont le parcours scolaire a été suivi jusqu'au terme de l'enseignement supérieur, les garçons sont bien plus nombreux à ne pas obtenir le baccalauréat (14 points d'écart), tandis que les filles sont plus nombreuses à devenir diplômées du supérieur, particulièrement au niveau « bac + 3 » ou plus (11 points d'écart, *graphique 01*).

Accédant plus souvent et plus jeunes que les garçons au baccalauréat, où elles présentent une réussite à l'examen supérieure dans pratiquement toutes les séries, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers (54 % à la session 2005), notamment généraux (59 %). D'une série de baccalauréat à l'autre, la présence féminine apparaît toutefois très variable. Dans la voie générale, massivement représentées en lettres (82 % des lauréats de la session 2005, soit 1 point de moins que le maximum enregistré en 2002), et très majoritaires en série économique et sociale (64 %), les filles restent en revanche minoritaires en sciences, malgré les progrès récents (46,5 % à la session 2005, soit une progression de 4 points en dix ans). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des

filles (62 % des bacheliers STT, proportion qui tend cependant à fléchir ces dernières années, et 96 % en SMS) et les spécialités industrielles celui des garçons (92 % en STI). Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (42%) (*graphique 02*). L'accroissement de la proportion de filles dans les terminales scientifiques et techniques (S, STI et STL) fait partie des objectifs de la LOLF.

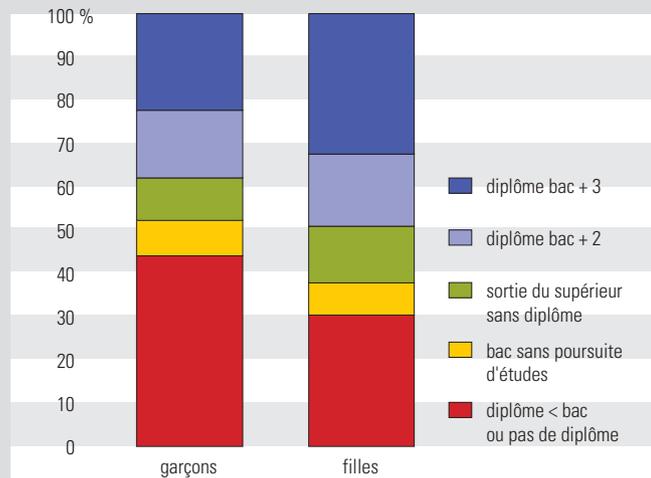
Les formations professionnelles menant au CAP et BEP font ressortir les mêmes oppositions. Globalement moins nombreuses que les garçons, les filles sont toujours surreprésentées dans les spécialités tertiaires (71 %) mais largement absentes dans le domaine de la production (13 %), malgré les quelques progrès, modestes, enregistrés depuis 5 ans (*tableau 03*).

Ces différences se confirment voire s'amplifient dans l'enseignement supérieur (*tableau 04*). Très majoritaires parmi les entrants en filières universitaires de lettres (les trois quarts), de droit et de la santé (les deux tiers), les filles éprouvent plus de réticences que les garçons à s'engager dans les filières les plus sélectives ou compétitives (CPGE, IUT). Par ailleurs, au sein de l'université, la prédominance féminine, nette à l'entrée (58 % des nouveaux étudiants), tend à se réduire progressivement au cours du cursus licence-mastère-doctorat.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les femmes devancent maintenant les hommes pour l'accès et l'obtention d'un diplôme dans l'enseignement supérieur. Ainsi, parmi les 25-34 ans, et à l'exception de l'Allemagne et du Royaume-Uni, la proportion de diplômés du supérieur dépasse celle des hommes, de 5 à 6 points aux États-Unis, en France, Japon ou Italie, et plus encore en Belgique ou Finlande.

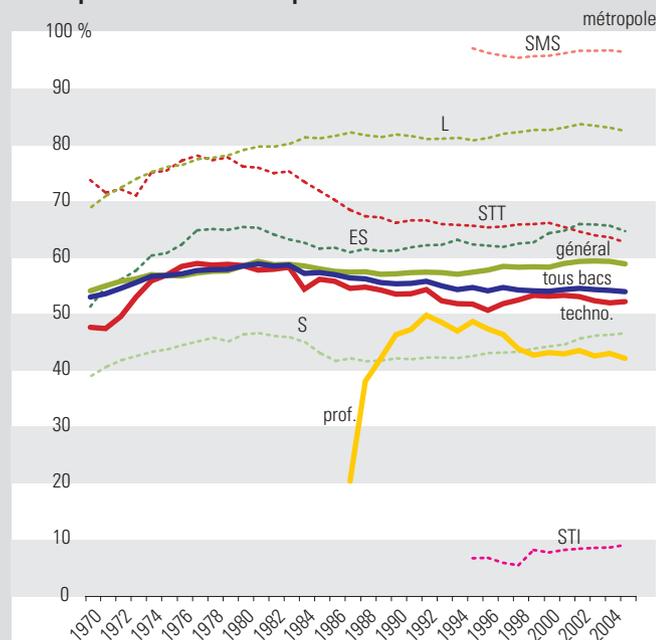
Sources : MEN-DEPP (notamment les données du panel d'élèves entrés en sixième en 1989). Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.

## 01 Niveau de diplôme atteint par les garçons et les filles du panel 1989



Source : MEN-DEPP

## 02 Proportion de bacheliers par série de 1970 à 2005



Source : MEN-DEPP

## 03 Filles et garçons en année terminale de CAP ou BEP selon la spécialité de formation

Groupe de spécialités	2000		2005	
	Effectif	% filles	Effectif	% filles
Transformations	11 174	24,1	12 794	26,8
Génie civil, construction, bois	18 244	6,2	20 756	7,9
Matériaux souples	9 142	95,3	8 015	94,0
Mécanique, électricité, électronique	73 165	2,1	66 829	2,5
<b>Production</b>	<b>113 061</b>	<b>12,6</b>	<b>109 496</b>	<b>13,2</b>
Commerce, vente	24 275	65,6	32 093	59,5
Comptabilité, gestion	35 144	58,4	27 724	54,8
Secrétariat, bureautique	29 615	95,6	25 579	94,2
Sanitaire et social	18 764	96,2	21 665	94,3
Hôtellerie, tourisme	13 784	51,3	13 499	50,2
Coiffure, esthétique, services aux personnes	8 115	96,5	11 431	97,0
Services aux collectivités	6 136	78,4	5 293	75,7
<b>Services</b>	<b>144 246</b>	<b>73,3</b>	<b>146 801</b>	<b>71,0</b>
<b>Ensemble des formations</b>	<b>257 307</b>	<b>46,7</b>	<b>256 297</b>	<b>46,3</b>

Source : MEN-DEPP

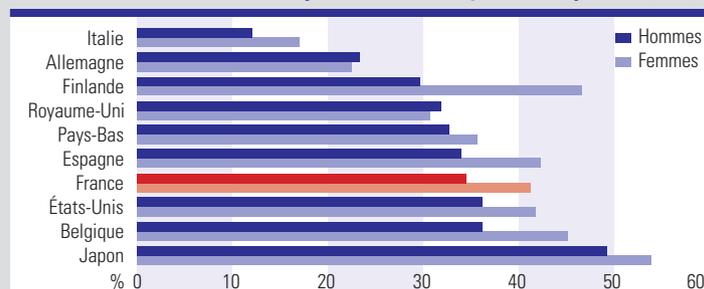
## 04 Proportion de filles parmi les bacheliers entrant dans les principales filières de l'enseignement supérieur

	2000	2005
Droit	68,8	67,5
Économie	54,8	51,9
Lettres	76,4	75,0
Sciences	39,0	40,1
Santé	66,3	64,4
IUT	39,3	37,4
<b>Ensemble université (1)</b>	<b>57,6</b>	<b>57,8</b>
CPGE (2)	43,3	44,1
STS (2)	50,5	48,8
<b>Ensemble</b>	<b>54,7</b>	<b>54,3</b>

Source : MEN-DEPP

(1) Champ SISE soit 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche.  
 (2) Informations disponibles pour les CPGE et STS sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit tous les élèves du public, et 86 % des élèves des STS privées et 99 % des élèves des CPGE privées en 2005.

## Proportions d'hommes et de femmes de 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

## La situation et les progrès des pays européens dans la perspective d'une économie dynamique, basée sur les connaissances.

**A**u sommet de Lisbonne de 2000, les gouvernements européens ont retenu la perspective commune d'une économie dynamique, basée sur les connaissances. Dans cette voie, veille statistique et évaluation partagée doivent permettre de progresser et d'identifier les politiques efficaces. En 2003, cinq objectifs ont été définis sur des questions prioritaires d'éducation et de formation professionnelle : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, réduction des sorties précoces, développement de la « formation » des adultes, amélioration des compétences de base en lecture et augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie.

Pour que les jeunes générations disposent d'un bagage scolaire à la hauteur d'une économie de la connaissance, la cible pour 2010 est d'atteindre 85 % de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire, sur l'ensemble de l'Union européenne. C'est le cas, en 2005, de 77 % des jeunes autour de 22 ans (83 % en France). Les progrès attendus sont donc de 8 points en cinq ans, après 1 point de mieux depuis 2000. Les capacités scientifiques sont cruciales. La cible d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie en dix ans a été atteinte en 2003.

Symétriquement, éviter l'échec scolaire et les sorties précoces sont des axes importants pour améliorer la cohésion de la société. Une baisse de 20 % de la proportion des lecteurs les plus faibles est espérée en 2010, soit 15,5 % de jeunes

de 15 ans aux niveaux les plus bas de performance des tests de l'enquête PISA de l'OCDE. Ceux-ci étaient aussi nombreux en 2003 qu'en 2000, selon l'estimation portant sur l'ensemble des participants de l'Union européenne. Par ailleurs, moins de 10 % des jeunes devraient être sortants précoces en 2010, pour 15 % en 2005 (13 % en France), et environ 18 % en 2000.

Les comparaisons internationales montrent que les différences de « niveau d'études » entre pays sont en général anciennes. Ainsi, dans tous les pays comptant moins de 10 % de jeunes sortants précoces, leurs parents, nés autour de 1950, avaient déjà massivement terminé avec succès un second cycle de l'enseignement secondaire (*graphique 01*). Ces pays ont depuis longtemps ouvert au plus grand nombre leur enseignement secondaire.

De plus, pour que l'ensemble de la population puisse enrichir et actualiser ses connaissances, l'objectif est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes de 25 à 64 ans qui ont suivi des cours ou des formations au cours du dernier mois, pour 10,8 % en 2005 (7,6 % en France). Les pays scandinaves, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas présentent les plus fortes proportions d'adultes, en particulier de faible niveau d'études, qui ont bénéficié de telles formations (*graphique 03*).

*Les graphiques 01 et 03 sont basés sur les enquêtes européennes sur les forces de travail (telles que l'enquête Emploi française), exploitées par Eurostat. Le graphique 02 est basé sur l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), exploitée par l'OCDE. Ces critères de référence ont été définis par les conclusions du conseil des 5 et 6 mai 2003. La référence sur les sorties précoces est la proportion de jeunes, âgés de 18 à 24 ans, ne poursuivant plus d'études et de niveau d'étude CITE 2 ou moins. La référence sur la généralisation de l'enseignement secondaire est la proportion, parmi l'ensemble des 20-24 ans, des jeunes de niveau CITE 3 et plus.*

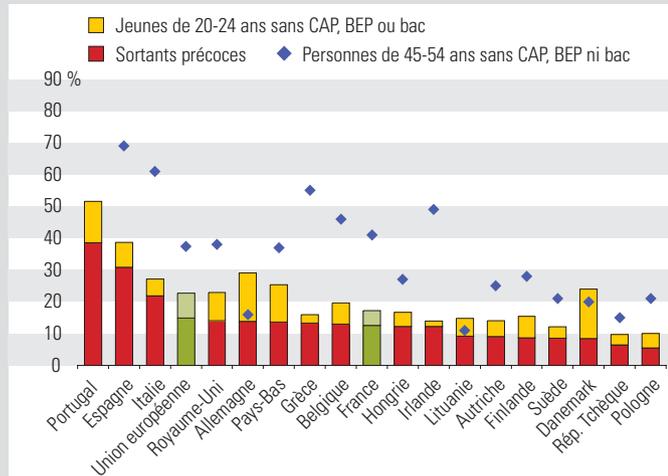
*Le poste 3 de la classification internationale type de l'éducation (CITE) est le second cycle de l'enseignement secondaire (programme d'au moins deux ans selon les spécifications récentes).*

*S'agissant des « résultats » du système éducatif, seules entrent en ligne de compte les études terminées avec succès, c'est-à-dire sanctionnées par le diplôme convoité. Dans le graphique 01, l'âge élevé d'obtention des diplômes de second cycle (CITE 3) est la cause des différences entre le % de jeunes de 20-24 ans de niveau 2 et moins et le % de sortants précoces qui, à l'analyse, est le plus fiable. Les jeunes considérés ici comme « mauvais lecteurs » sont au mieux capables de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante.*

*La participation à un cours ou à une formation est envisagée à partir de questions, semblables dans les différents pays, sur les différentes formes d'enseignement institutionnalisés.*

Source : Eurostat, OCDE.

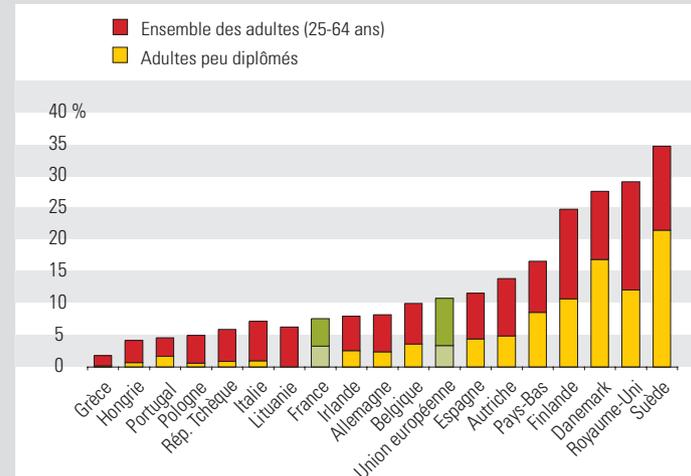
## 01 Sortants précoces et populations sans diplôme du second cycle du secondaire (2005)



Lecture : en France, 13 % de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans ne poursuivent pas d'études et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont « sortants précoces », en 2005. Poursuivant ou non des études, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans, n'ont, de même, ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat (c'est le complément à 100 de 83 % de diplômés du second cycle du secondaire en France). Dans les générations de leurs parents (nées de 1947 à 1956), 4 personnes sur 10 sont dans ce cas.

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail.

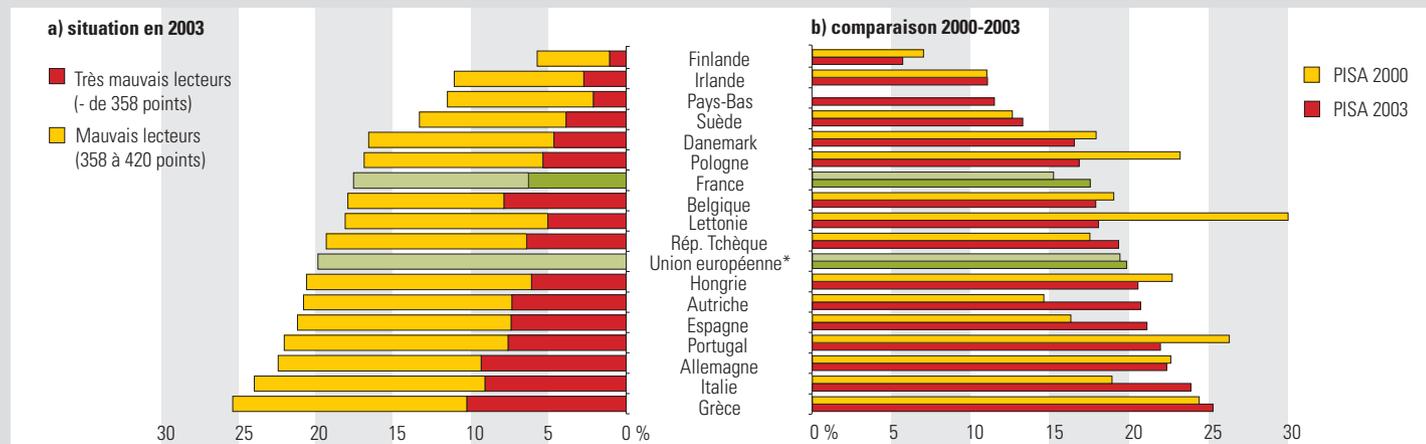
## 03 Adultes ayant poursuivi un enseignement ou une formation au cours du mois, selon leur niveau de diplôme (2003)



Lecture : en France, 7,6 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont en 2003 suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois, tous niveaux d'études confondus, et 3,3 % des personnes peu diplômées (sans CAP, BEP ni baccalauréat).

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail.

## 02 Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA)



\* estimation de la commission européenne à partir des résultats de 16 pays

Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2003, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 6 % de très mauvais lecteurs (moins de 358 points) et pour 11 % de mauvais lecteurs (entre 358 et 420 points), soit un total de 17 % (moins de 420 points), contre 15 % en 2000.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA)

**En 2005, plus d'un quart de la dépense intérieure d'éducation, soit 32,1 milliards d'euros, a été consacré à l'enseignement du premier degré. De 1980 à 2005, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 76 % en prix constants, pour s'établir aujourd'hui à 4 810 euros.**

**E**n 2005, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et maternel, enseignement spécial du premier degré et activités liées) représente 32,1 milliards d'euros, en augmentation de 0,5 % par rapport à l'année précédente (en prix constants). Environ 40 % de cette dépense est financée par les collectivités territoriales, essentiellement les communes, qui prennent en charge la rémunération des personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles-ATSEM), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles.

De 1980 à 1992, la part de la dépense consacrée au premier degré dans la dépense intérieure d'éducation a continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 % avant de croître légèrement jusqu'à 27 % en 1999 ; depuis, elle fluctue légèrement pour atteindre 27,2 % en 2005. Alors que la dépense intérieure d'éducation, à prix constants, augmentait globalement de 82 % en 25 ans, la hausse se limitait sur cette période à 72 % pour le premier degré.

Dans un contexte général de baisse des effectifs d'élèves du premier degré, et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), on assiste à une forte croissance de la dépense moyenne par élève. De 1980 à 2005, elle est passée de 2 650 euros à 4 810 euros soit une augmentation en prix constants de 76 % (compte-tenu de la rupture de série en 1999, voir méthodologie).

Les dépenses annuelles moyennes par élève du préélémentaire et de l'élémentaire se sont nettement rapprochées depuis 1980 pour atteindre environ 4 060 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire.

De 1990 à 2005, le coût d'une scolarité primaire, calculé en tenant compte pour chacune de ces deux dates du nombre moyen d'années passées en préélémentaire et en élémentaire, s'est accru de 40 %. La part de l'enseignement élémentaire a diminué (de 65,8 % à 61,1 %), en raison de la baisse des redoublements dans l'élémentaire (y ramenant la durée moyenne des études vers la valeur théorique de 5 ans), et de la hausse relativement plus forte de la dépense moyenne par élève de maternelle.

*Les montants des dépenses des quatre dernières années sont des montants provisoires. La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré. La rénovation du compte de l'éducation entraîne une modification du montant de la dépense moyenne par élève, qui n'a été recalculée que pour la période 1999-2005. L'évolution entre 1980 et 2005 est donc le produit de deux évolutions : de 1980 à 1999 « ancienne base », puis de 1999 à 2005 « nouvelle base ». L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Source : MEN-DEPP.

Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.

Champ : métropole + DOM, ensemble.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève sont délicates, car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public). En 2003, s'agissant de l'enseignement élémentaire, la France occupe une position inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE, nettement en retrait par rapport aux États-Unis. Parmi les pays européens, seuls l'Espagne et l'Allemagne présentent des coûts inférieurs.

## 01 La dépense d'éducation pour le premier degré

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
<b>DIE pour le 1<sup>er</sup> degré*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	18,3	28,4	31,3	<b>32,1</b>
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	18,7	23,1	31,3	31,9	<b>32,1</b>
Part dans la DIE	28,9 %	26,9 %	26,9 %	27,1 %	<b>27,2 %</b>
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2005 (en euros)	2 650	3 380	4 720	4 810	<b>4 810</b>
<b>Structure du financement initial (en %)**</b>					
État				53,3	<b>52,6</b>
<i>dont MEN</i>				53,1	<b>52,4</b>
Collectivités territoriales				39,7	<b>40,4</b>
Autres administrations publiques et CAF				1,9	<b>1,9</b>
Entreprises				0,0	<b>0,0</b>
Ménages				5,1	<b>5,1</b>

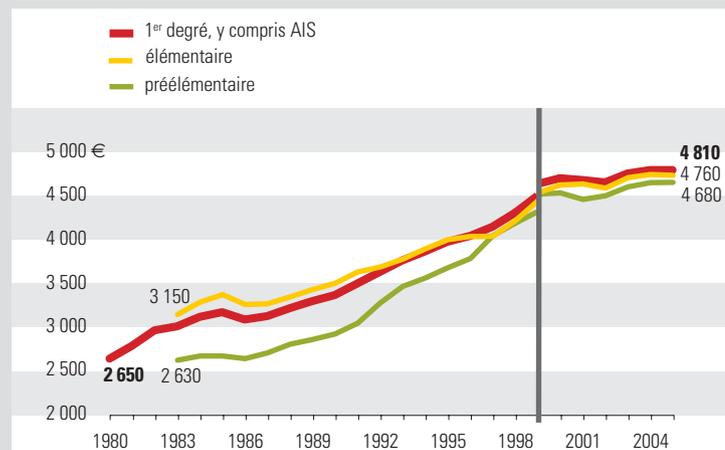
(\* ) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2005.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) La structure du financement initial du premier degré fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

## 02 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré\* aux prix 2005 (1980-2005)



\* En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte : changement de périmètre (intégration des DOM), revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment (cf note).

Source : MEN-DEPP

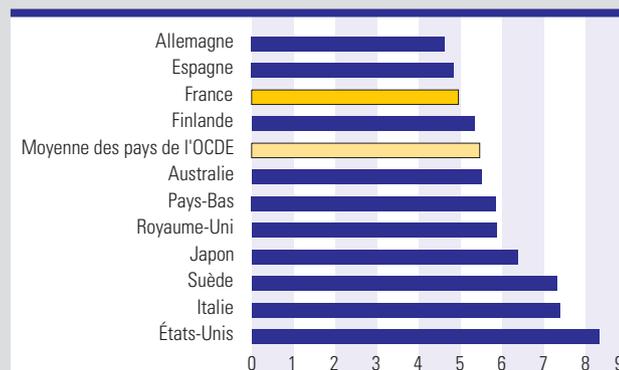
## 03 Dépense pour une scolarité primaire (aux prix de 2005) compte tenu de la moyenne des scolarités préélémentaire et élémentaire en 1990 et 2005

	1990		2005	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	9 700	34,2	15 430	38,9
Élémentaire	18 650	65,8	24 260	61,1
<b>Total</b>	<b>28 350</b>	<b>100,0</b>	<b>39 690</b>	<b>100,0</b>

Source : MEN-DEPP

## Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire

Public et privé, en milliers d'équivalents-dollars (2003)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Mais il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.**

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : développement de la scolarisation avant 6 ans, diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À 3 ans, la scolarisation est devenue presque totale, ce qui n'est pas le cas des enfants âgés de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans tend à diminuer lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 (plus de 760 000 naissances annuelles).

En école élémentaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille des classes. Élevée et proche de 40 élèves en maternelle jusqu'au début des années 1970, cette taille moyenne a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans les écoles élémentaires, le phénomène est moins prononcé. Voisine de 30 dans les années 1960 et de 26 au début des années 1970, la taille moyenne des classes, un peu plus élevée dans le privé que dans le public, est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 à 64 000 en 1990, 59 000 en 1999 et 56 000 à la rentrée 2005, du fait de la disparition d'écoles rurales à classe unique (moins de 5 000 actuellement contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles, maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend dès lors à se modifier et se déplacer régulièrement « vers le haut » (*graphique 02*).

Le maintien voire le renforcement des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue jusqu'en 2003 du ratio de postes par élève (P/E) (*graphique 03*).

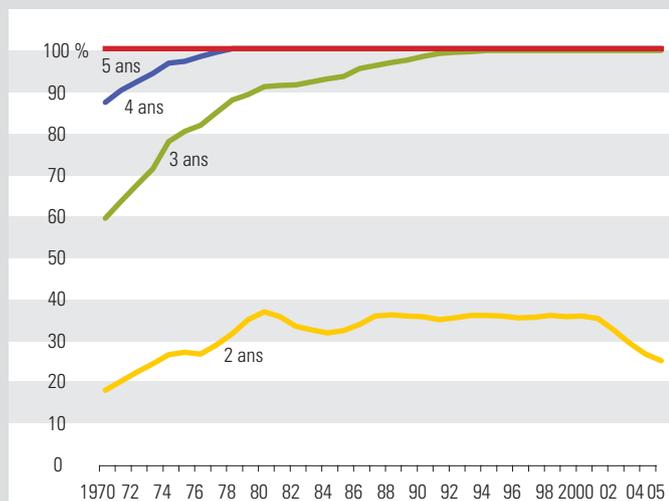
*Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 24,5 % en 2005. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc près de 40 % des enfants nés entre le 1/1/2003 et le 31/8/2003 qui étaient, en fait, scolarisés en 2005. En raison de la grève administrative d'une partie des directeurs d'écoles, les données publiées ne peuvent faire l'objet d'actualisations détaillées depuis la rentrée 2000. Les données sur les effectifs et les taux de scolarisation peuvent souffrir d'un tel manque de précision. Grâce au concours des inspecteurs de circonscription, un ensemble de données départementales a toutefois pu être recueilli pour l'année scolaire 2005-2006.*

Source : MEN-DEPP, DGESCO.  
Champ : métropole et métropole + DOM, public et public + privé, MEN.

Les taux d'encadrement dans l'enseignement élémentaire varient du simple au double selon les pays de l'OCDE. En 2004, le Royaume-Uni compte ainsi une moyenne de 21,1 élèves par enseignant, contre 19,4 pour la France et 10,7 pour l'Italie.

# scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

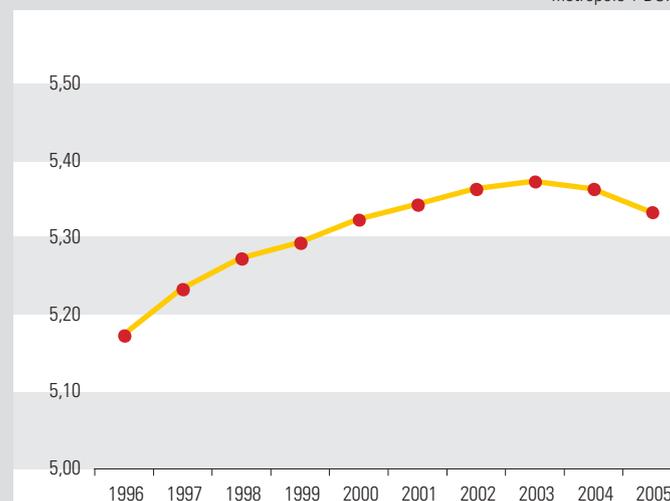
## 01 Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans (1970-2005)



Source : MEN-DEPP

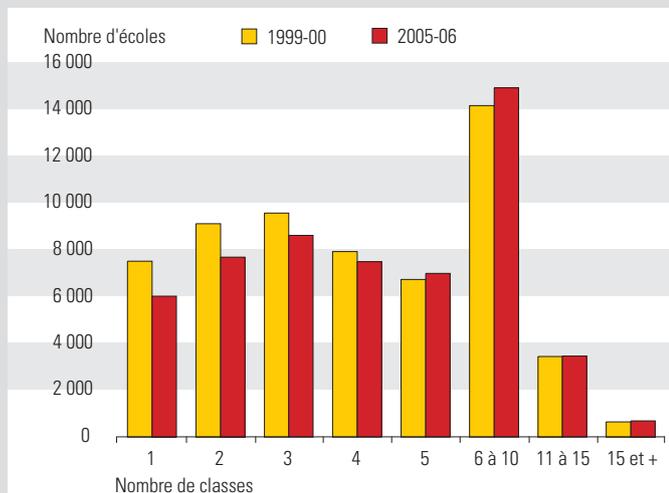
## 03 Évolution du nombre de postes d'enseignants par élève dans le premier degré public (1996-2005)

métropole + DOM



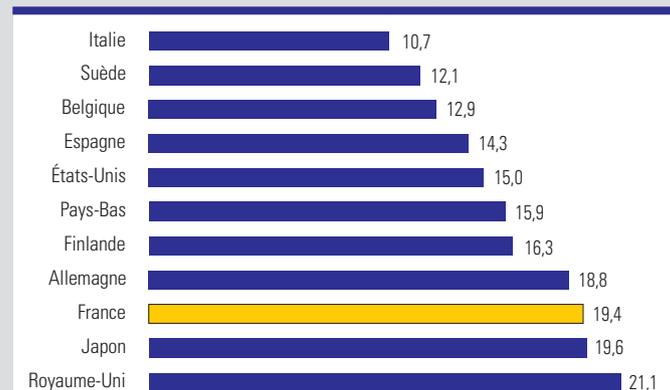
Source : MEN-DGESCO

## 02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes



Source : MEN-DEPP

## Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2004)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**En 2005, le pays a consacré 52,5 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 44,5 % de la dépense intérieure d'éducation. De 1980 à 2005, la dépense moyenne par élève a crû de 62 % en prix constants pour s'établir à 8 650 euros.**

**E**n 2005, le pays a consacré 52,5 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), ce qui représente 44,5 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse à partir de 1996 et jusqu'en 2001 ; depuis, elle décroît.

En prix constants, la dépense pour le second degré a augmenté de 81 % entre 1980 et 2005 soit près de 2,4 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 62 %. Cette hausse, moins forte que dans le premier degré, résulte aussi d'une amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (voir indicateur 03).

En 2005, la dépense d'éducation pour le second degré est financée à hauteur de 70,8 % par l'État, qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de personnels (*tableau 01*). Les collectivités territoriales (départements, régions) participent à hauteur de 17,2 % en financement initial (avant transferts des dotations de l'État, DRES et DDEC). Les lois de décentralisation leur ont transféré les crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986).

En 2005, un collégien coûte 7 710 euros, un lycéen 10 140 euros en enseignement général ou technologique et 10 430 euros en enseignement

professionnel (*graphique 02*). Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 99 060 euros. En 1990, ce même cursus scolaire était estimé à 70 310 euros (aux prix 2005), soit une augmentation de 41 % en 15 ans. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 110 370 euros en 2005, soit une augmentation de 35 % depuis 1990 (*tableau 03*).

*Les montants des dépenses des deux dernières années sont des montants provisoires. La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. La rénovation du compte de l'éducation entraîne une modification du montant de la dépense moyenne par élève, qui n'a été recalculée que pour la période 1999-2005. L'évolution entre 1980 et 2005 est donc le produit de deux évolutions : de 1980 à 1999 « ancienne base », puis de 1999 à 2005 « nouvelle base ». L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève restent délicates, cependant on note que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 8 650 équivalents dollars en 2003, alors que la moyenne des pays de l'OCDE se situe à 6 960 équivalents-dollars.

Source : MEN-DEPP.  
Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.  
Champ : métropole + DOM, ensemble.

## la dépense d'éducation pour le second degré

### 01 La dépense d'éducation pour le second degré

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
<b>DIE pour le second degré*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	47,9	51,7	<b>52,5</b>
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	29,0	38,9	52,7	52,7	<b>52,5</b>
Part dans la DIE	44,9 %	45,2 %	45,5 %	44,8 %	<b>44,5 %</b>
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2005 (en euros)	5 290	6 480	8 480	8 620	<b>8 650</b>
<b>Structure du financement initial (en %) **</b>					
État				71,9	<b>70,8</b>
dont MEN				66,7	65,7
Collectivités territoriales				16,3	<b>17,2</b>
Autres administrations publiques et CAF				2,2	<b>2,2</b>
Entreprises				1,8	<b>1,9</b>
Ménages				7,8	<b>7,9</b>

(\*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2005.

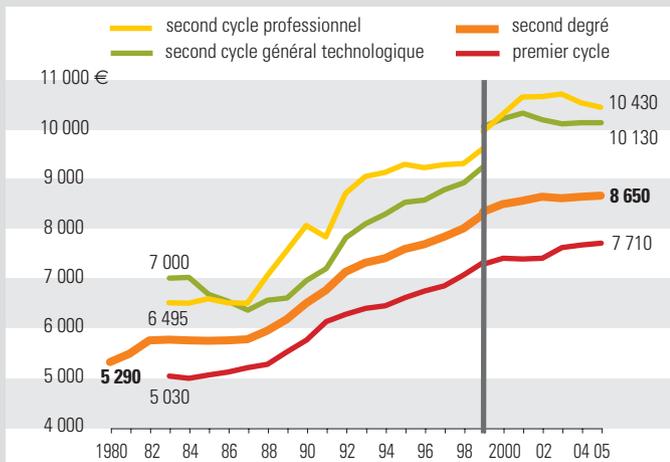
La DIE inclut l'apprentissage de niveau secondaire.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

### 02 Évolution de la dépense moyenne par élève\* du second degré aux prix 2005 (1980-2005) en euros



\* En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte : changement de périmètre (intégration des DOM), revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment.

Source : MEN-DEPP

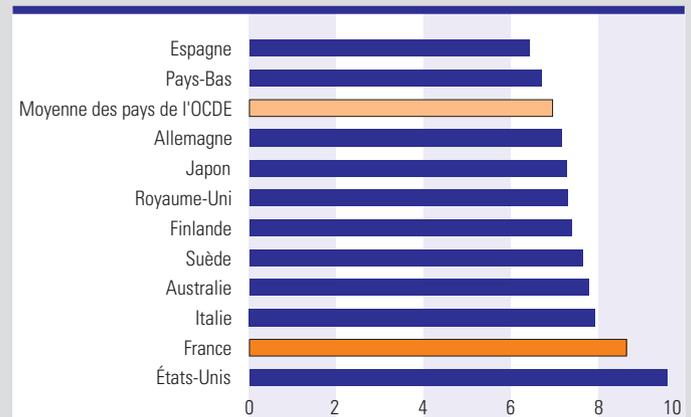
### 03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2005, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2005)	
		1990	2005
BEP 2 ans	14 ans	65 540	89 510
Baccalauréat général et technologique	15 ans	70 310	99 060
Baccalauréat professionnel	16 ans	81 640	110 370

Source : MEN-DEPP

### Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en milliers d'équivalents-dollars (2003)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu plus de 200 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille de générations. La moitié des élèves inscrits en classes terminales préparent un baccalauréat général.**

**D**e 1994 à 2004, le second degré dans son ensemble a perdu plus de 200 000 jeunes, élèves et apprentis (soit une baisse supérieure à 3 %). Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul redevient sensible lors des rentrées 2004 puis 2005, pour des raisons démographiques qui touchent d'abord les collégiens (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire tient aussi à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et 70 % d'entre eux atteignent ces dernières années le niveau du baccalauréat (indicateur 20).

À l'issue du collège, l'orientation des jeunes n'a pratiquement pas changé depuis 1996. Environ 750 000 terminent chaque année une troisième : six sur dix continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, et quatre sur dix en second cycle professionnel. La plupart de ceux qui poursuivent leurs études en second cycle général ou technologique le font dans un lycée public. Parmi ceux qui continuent en second cycle professionnel, à peine plus de

la moitié s'inscrivent dans un lycée professionnel public, les autres suivant une formation sous statut scolaire en lycée professionnel privé ou agricole, ou bien sous statut d'apprenti (*tableau 02*).

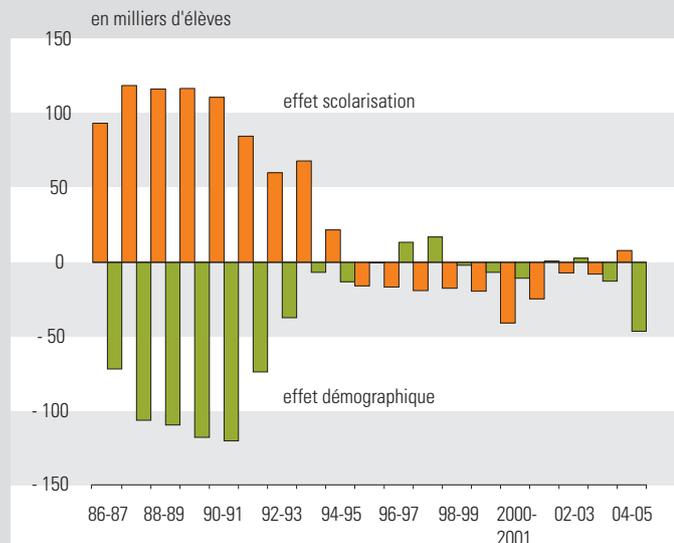
L'orientation en fin de CAP-BEP a davantage évolué. Environ la moitié des quelque 320 000 jeunes qui finissent leur année terminale de CAP ou de BEP poursuivent leurs études, sans grand changement depuis 1996. Mais ils le font de plus en plus souvent vers un baccalauréat ou brevet professionnels, plutôt qu'en première d'adaptation, pour préparer un baccalauréat technologique (*tableau 03*). La proportion d'élèves de BEP qui poursuivent leurs études et obtiennent un baccalauréat professionnel est un des indicateurs de la LOLF.

Les jeunes arrivant au terme de l'enseignement secondaire, en classes terminales, préparent pour la moitié d'entre eux un baccalauréat général, 30 % un baccalauréat technologique et 18 % un baccalauréat professionnel. Depuis 1996, la part des séries générales, notamment littéraire, tend à diminuer (de 5 points), au profit des filières professionnelles qui accueillent un nombre croissant de jeunes dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis, notamment dans les spécialités du secteur de la production (*tableau 04*).

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, et comptabilisent les formations dispensées dans les établissements du MEN, dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2004-05.

Source : MEN-DEPP.  
Champ : métropole, ensemble des formations initiales.

## 01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation



Lecture : Les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 39 000 élèves entre la rentrée 2003 et la rentrée 2004. La variation des taux de scolarisation a entraîné une augmentation de 8 000 élèves, tandis que la moindre dimension des générations cause une diminution de 47 000 élèves.

Source : MEN-DEPP

## 03 Orientation en fin de CAP-BEP (1996-2004)

	96-97	98-99	00-01	02-03	04-05
Nombre de jeunes qui finissent leur année terminale de CAP ou BEP (en milliers)	314	338	345	324	322
Part de ceux qui poursuivent en baccalauréat ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	35	35	36	38	40
Part de ceux qui poursuivent en 2 <sup>nd</sup> cycle général ou technologique	15	14	12	11	11
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	51	51	52	51	49

Lecture : Parmi les 322 000 jeunes encore inscrits en classe terminale de CAP ou BEP en juin 2004, la moitié s'est engagée dans la vie active, l'autre moitié a poursuivi ses études à la rentrée 2004-2005 : 11 % se sont inscrits en 1<sup>ère</sup> d'adaptation et 40 % en baccalauréat ou brevet professionnels.

Source : MEN-DEPP

## 02 Orientation en fin de troisième générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole (1996-2004)

	1996-97	1998-99	2000-01	2002-03	2004-05
Finissent leur classe de 3 <sup>e</sup> (en milliers)	747	742	733	746	748
Probabilité d'atteindre une 3 <sup>e</sup> lorsqu'on a suivi une 6 <sup>e</sup>	96	97	98	99	100
<b>Orientation vers un 2<sup>nd</sup> cycle professionnel</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
dont CAP-BEP en lycée professionnel public	24	24	23	23	23
dont CAP-BEP en lycée professionnel privé	6	6	6	6	6
dont CAP-BEP en lycée agricole	3	4	3	3	4
dont CAP-BEP en apprentissage	7	8	8	8	8
<b>Orientation vers un 2<sup>nd</sup> cycle général ou technologique</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
dont 2 <sup>nd</sup> e en lycée public	45	45	47	46	46
dont 2 <sup>nd</sup> e en lycée privé	12	11	12	11	12
dont 2 <sup>nd</sup> e en lycée agricole	1	1	1	1	1
quitte l'école au niveau de la 3 <sup>e</sup>	1	1	1	1	1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : Parmi les 748 000 élèves encore inscrits en troisième en juin 2004, 59 % ont continué en second cycle général ou technologique à la rentrée 2004-2005, 41 % en second cycle professionnel et moins d'1% a quitté l'école.

Source : MEN-DEPP

## 04 Répartition des jeunes inscrits en classes terminales (1996-2004)

	1996		2000		2004	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Bacs généraux</b>	<b>342 226</b>	<b>57</b>	<b>319 622</b>	<b>52</b>	<b>319 146</b>	<b>52</b>
- S (y compris agricoles)	160 552	47	157 778	49	159 275	50
- L	87 427	26	66 645	21	59 292	19
- ES	94 247	28	95 199	30	100 579	32
<b>Bacs technologiques</b>	<b>173 404</b>	<b>29</b>	<b>187 455</b>	<b>31</b>	<b>182 443</b>	<b>30</b>
- STT	88 127	51	99 760	53	96 161	53
- STI	46 824	27	46 802	25	45 203	25
- SMS	19 829	11	22 650	12	23 684	13
- STL	7 335	4	7 562	4	7 709	4
- Autre techno MEN	4 740	3	3 442	2	2 823	2
- Agricoles	6 549	4	7 239	4	6 863	4
<b>Bacs professionnels</b>	<b>86 875</b>	<b>14</b>	<b>106 390</b>	<b>17</b>	<b>110 123</b>	<b>18</b>
MEN	78 064	90	82 754	78	84 493	77
- Production	32 219	37	33 476	32	34 517	31
- Services	45 845	53	49 278	46	49 976	45
Apprentissage	8 189	9	15 703	15	17 298	16
- Production	4 667	5	9 822	9	11 317	10
- Services	3 522	4	5 881	6	5 981	5
Agricoles	622	1	7 933	8	8 332	8
<b>Ensemble</b>	<b>602 505</b>	<b>100</b>	<b>613 467</b>	<b>100</b>	<b>611 712</b>	<b>100</b>

Lecture : les % en gras rapportent les effectifs de la ligne à l'ensemble des effectifs ; les autres % rapportent les effectifs de la ligne aux effectifs du type de baccalauréat concerné (général, technologique ou professionnel). Ainsi, à la rentrée 2004, les élèves de terminale professionnelle représente 18 % des effectifs totaux des classes de terminales. Parmi ces élèves, 77 % suivent une formation dans un lycée professionnel du MEN, dont 31% dans une spécialité de production.

Source : MEN-DEPP

**L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.**

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Le rapport global du nombre d'élèves au nombre d'enseignants, s'établit actuellement à 12,1 en France ; il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées. Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par division (E/D).

La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement, et a connu, au cours des deux dernières décennies, des évolutions relativement contrastées, moins favorables que dans le premier degré. L'afflux important d'élèves, issus de générations nombreuses, avait ainsi entraîné à la fin des années 1980 un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique : vers 1990, les classes de lycée comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels. Alors que la situation restait relativement stable en collège lors des années suivantes, les seconds cycles bénéficiaient d'une amélioration sensible de leur situation avec le recul démographique. En second cycle général et technologique, la taille moyenne des classes revient maintenant aux

environs de 28 élèves, et de 20 élèves dans les lycées professionnels (*graphique 01*).

Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où environ un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en division entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (*tableau 02*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en division ou en groupe : en 2005, il est égal à 21 élèves sur l'ensemble du second degré public, 22,7 en collège, 16,1 en lycée professionnel et 22,9 en second cycle général ou technologique. Ces valeurs sont sensiblement inférieures à la taille des divisions, surtout dans les lycées, et en particulier dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 03*).

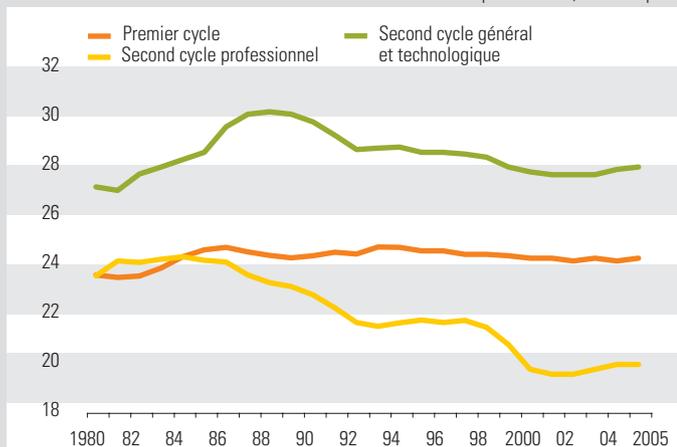
Les élèves de l'enseignement secondaire français bénéficient de taux d'encadrement plutôt supérieurs à ceux des pays comparables. En 2004, le ratio du nombre d'élèves au nombre d'enseignants n'est ainsi que de 12,1 pour la France, contre plus de 15 pour les Pays-Bas, les États-Unis et l'Allemagne, mais moins de 10 en Belgique et de l'ordre de 11 en Espagne et Italie.

Sources : sont issus du système d'information « scolarité » les effectifs d'élèves dans les divisions et le nombre de divisions. Les autres données présentées résultent de l'exploitation des fichiers extraits des « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants et sont disponibles pour les établissements publics du second degré (situation observée à la rentrée 2005). Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ont été exclus.

Champ : métropole + DOM, public et privé, public seul.

## 01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2005)

métropole + DOM / Public + privé



Source : MEN-DEPP

## 02 Taille des structures par type de formation en 2005

métropole + DOM / Public

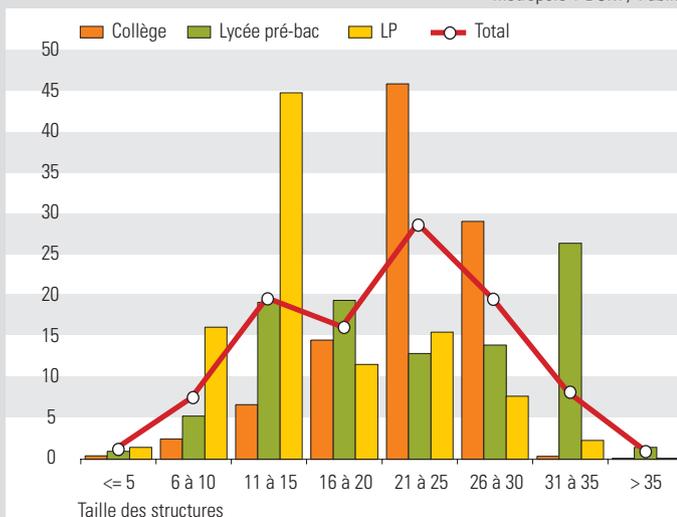
Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,0	22,7	2,5	0,1	19,3
SEGPA	13,5	12,4	33,2	0,0	29,6
Lycée professionnel	20,1	16,1	17,7	0,1	49,4
Lycée pré-bac*	28,7	22,9	6,3	1,5	47,2
CPGE	34,8	26,5	10,1	29,7	46,9
STS	22,8	18,1	13,7	1,3	47,5
<b>Total</b>	<b>24,1</b>	<b>21,0</b>	<b>8,1</b>	<b>0,9</b>	<b>33,8</b>

(\*) Second cycle général et technologique.

Source : Scolarité et bases relais – Rentrée 2005

## 03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2005)

métropole + DOM / Public



Lecture : 44,9 % des heures en lycée professionnel sont assurées devant des structures de taille comprise entre 11 et 15 élèves.

Source : MEN-DEPP

## Nombre moyen d'élèves par enseignant dans le second degré (année 2004)

Belgique	9,6
Espagne	10,8
Italie	11,0
France	12,1
Suède	12,9
Finlande	13,1
Japon	14,1
Royaume-Uni	14,4
Allemagne	15,1
États-Unis	15,5
Pays-Bas	15,8

Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**Après avoir culminé à 71 % en 1994, la proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation s'est stabilisée aux alentours de 69 à 70 %. L'accès au niveau V de formation fluctue depuis les années 1990 entre 92 et 94 %, dont environ 9 % par la voie de l'apprentissage.**

**A**vec une progression de plus de 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau du baccalauréat est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Les années suivantes, ce taux s'est d'abord légèrement tassé, puis s'est stabilisé aux alentours de 69 à 70 % (70,0 % à la rentrée 2005, métropole + DOM).

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès a culminé à 68 % en 1994, avant de perdre 5 points de 1994 à 1997, et de fluctuer ensuite entre 62 et 64 % (63,8 % en 2004). Jusqu'en 1998, le poids croissant des autres voies d'accès au niveau IV (agriculture et apprentissage) avait permis de compenser ce recul. Les taux d'accès se sont ensuite stabilisés, un peu au-dessous de 4 % pour la voie de l'apprentissage et à moins de 3 % pour les formations scolaires relevant du ministère de l'Agriculture.

La baisse constatée de 1994 à 1998 dans les établissements de l'Éducation nationale rend compte largement de l'arrêt du développement de la voie générale. Après avoir culminé à 41 % en 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général a chuté de 7 points, pour se stabiliser ensuite à environ 34 % jusqu'en 2003 ; lors des deux dernières entrées, il progresse légèrement (34,6 % en 2004 et 35,1 % en 2005). Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est tassée de manière continue depuis

(19,9 % en 2005). Enfin, la progression des filières professionnelles, forte jusqu'en 1998, s'est ensuite atténuée. Elles accueillent aujourd'hui un peu plus de 14 % des jeunes (14,7 % en 2004, estimation provisoire de 15,0 % en 2005) contre seulement 5 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau du baccalauréat. Leur avance est de 13 points en terminale générale, de moins de 3 points dans les filières technologiques. L'écart s'inverse en filières professionnelles, pour dépasser 4 points en faveur des garçons.

Dépassant 90 % à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau V de formation s'était ensuite maintenu autour de 92 %. Après une courte reprise en 1997 et 1998, sous l'effet de la réforme des collèges, il fluctue à présent autour de 93 % (93,4 % en 2004, estimation provisoire de 92,7 % en 2005, métropole + DOM).

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant. Pour l'accès au niveau V, sont considérés les élèves inscrits en début d'année en seconde générale et technologique ou en dernière année de CAP ou de BEP. Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelle, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnels. Les taux d'accès annuels aux niveaux V et IV de formation rapportent les nombres d'élèves parvenant pour la première fois au niveau correspondant, répartis par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux annuel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat ne doit pas être confondu avec le taux d'obtention du diplôme, ou proportion de bacheliers, qui est présentée dans l'indicateur 24.

Source : MEN-DEPP.

Champ : métropole, métropole + DOM.

## 01 Taux d'accès au niveau V de formation

(toutes formations initiales comprises)

	Métropole			Métropole + DOM		
	1980-81	1990-91	2000-01	2003-04	2004-05	2005-06
Seconde générale et technologique	39,5	56,0	56,5	56,8	56,6	56,8
CAP-BEP	40,9	36,5	36,6	36,9	36,8	35,9*
<b>Ensemble</b>	<b>80,4</b>	<b>92,5</b>	<b>93,1</b>	<b>93,7</b>	<b>93,4</b>	<b>92,7*</b>
MEN	67,0	80,4	80,7	80,8	80,5	80,5
Agriculture	3,4	3,1	3,4	3,9	3,9	3,9
Apprentissage	10,0	9,0	9,1	9,0	9,0	8,2*

\* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

## 02 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

	Métropole			Métropole + DOM		
	1980-81	1990-91	2000-01	2003-04	2004-05	2005-06
Bac général	22,1	33,4	34,2	33,9	34,6	35,1
Bac technologique	11,9	17,6	21,7	20,7	20,4	19,9
Bac professionnel	0,0	5,0	14,0	14,5	14,7	15,0*
<b>Ensemble</b>	<b>34,0</b>	<b>56,0</b>	<b>69,9</b>	<b>69,1</b>	<b>69,7</b>	<b>70,0*</b>
MEN	33,0	54,0	63,4	62,9	63,5	63,8
Agriculture	1,0	1,4	2,8	2,5	2,5	2,5
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	3,7	3,7	3,7*

\* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

## 03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

(rentrée scolaire 2005)

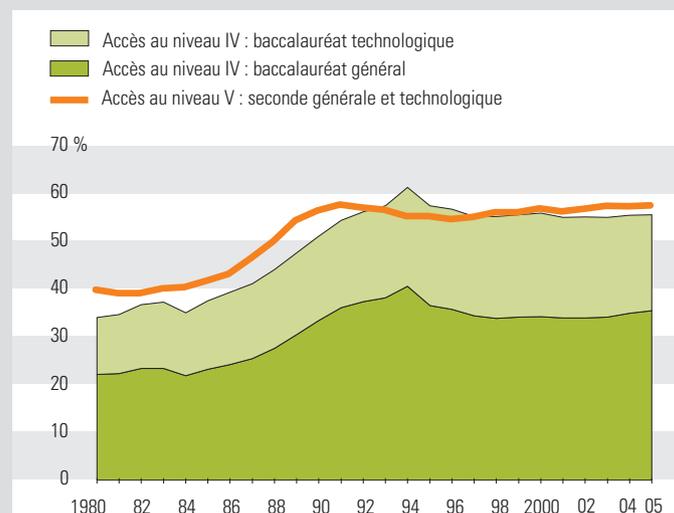
	Filles	Garçons	Ensemble
Général	41,8 %	28,7 %	35,1 %
Technologique	21,3 %	18,6 %	19,9 %
Professionnel*	12,7 %	17,1 %	15,0 %
<b>Ensemble*</b>	<b>75,9 %</b>	<b>64,5 %</b>	<b>70,0 %</b>

\* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

## 04 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation

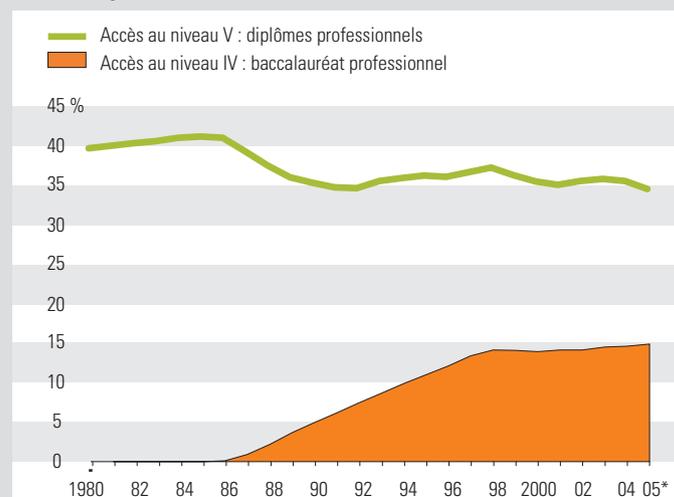
### Filières générale et technologique (1980-2005)



Source : MEN-DEPP

## 05 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation

### Filière professionnelle (1980-2005)



\* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

**En 2005, les élèves de troisième se déclarent plus opposés aux discriminations mais moins respectueux de la loi et de la règle que les élèves de CM2. Ce constat vaut également pour les élèves de 2005 par rapport à ceux de 1995, que ce soit en fin d'école ou en fin de collège.**

**E**n 2005, les élèves de fin de collège se déclarent plus attachés aux libertés publiques que ceux de fin d'école, qui semblent moins familiers de ces notions (droit de grève, droit de vote, liberté d'expression).

Les écoliers se montrent en revanche beaucoup plus respectueux de la loi et de la règle. Pour eux, toute transgression est jugée « grave » : du « téléchargement illégal sur Internet » considéré comme très grave par 32,3 % des écoliers et 10,2 % des collégiens, au fait de « conduire sans avoir le permis » condamné par 90,6 % des CM2 et 75 % des troisièmes.

Ceci se retrouve dans le domaine de la vie scolaire où les collégiens disent tolérer plus facilement les entorses à la règle. Ainsi, 46,3 % des élèves de fin de collège estiment inacceptable de « mentir pour éviter une punition » contre 79,8 % des élèves de fin d'école.

Une très large majorité des élèves jugent toute forme de discrimination inacceptable, de manière encore plus nette en fin de collège.

Les filles se déclarent plus respectueuses de la loi et de la règle, qu'elle soit scolaire ou non, et se montrent également plus tolérantes que les garçons, notamment au collège où elles rejettent davantage les discriminations sexuelles. Quant aux garçons, ils affirment accorder plus d'importance aux libertés publiques.

La comparaison des réponses des élèves de fin de CM2 en 2005 à celles des élèves de début de sixième en 1994 (élèves non redoublants, sur lesquels le collège n'avait pu encore exercer d'influence) montre que les écoliers de 2005 se déclarent un peu moins sensibles aux libertés

publiques et s'autorisent un peu plus de liberté au regard de la loi et de la règle, notamment dans le domaine de la vie scolaire. Ils sont beaucoup moins nombreux à trouver inacceptable le fait de « mentir pour éviter une punition » ou de « copier sur le voisin lors d'un contrôle difficile ». Ils se déclarent néanmoins plus tolérants que 10 ans auparavant mais mettent plus en doute la bonne volonté des chômeurs à trouver un emploi : seulement 59,7 % des élèves de 2005 jugent inacceptable de dire que la plupart des chômeurs ne veulent pas travailler contre 71,2 % en 1994.

En fin de troisième, les constats établis à 10 ans d'intervalle sont très proches. Les élèves se disent toujours autant attachés aux libertés publiques, très tolérants, et rejettent encore plus nettement en 2005 toutes les formes de discrimination. Comme à l'école, ils se déclarent plus critiques à l'égard des chômeurs. En ce qui concerne leur rapport à la loi et à la règle, les collégiens de 2005 semblent mieux cerner le rôle et l'utilité du règlement intérieur mais prennent plus de distance par rapport à la loi. Ils sont notamment beaucoup plus nombreux à affirmer qu'« il faut obéir aux lois seulement si on est d'accord avec elles » : seulement 43,3 % des troisièmes de 2005 ne se déclarent pas du tout d'accord avec cette proposition, contre 51,9 % en 1995.

*Les compétences sociales et civiques ont été retenues comme une des composantes du « socle commun » : une note de vie scolaire est instituée au collège et sera prise en compte dès la session 2007 du diplôme national du brevet.*

*Les résultats présentés ici sont fondés, non pas sur des observations, mais sur des déclarations d'élèves. Malgré les précautions prises (anonymat et confidentialité), les réponses aux items relatifs à des attitudes ou à des opinions peuvent être entachées de « désirabilité » ou d'une volonté de provocation. Cependant, le même type de questions a été soumis à d'autres populations d'élèves, et la similitude des réponses laisse bien augurer de la robustesse des résultats. Les items ont été répartis en divers domaines en fin d'école et en fin de collège. Pour chacun d'eux, un indicateur synthétique d'adhésion a été conçu. Pour les calculer, une échelle de cotation a été élaborée en prenant en compte le fait que, selon les items, trois ou quatre modalités de réponses étaient proposées. L'échelle de cotation retenue est la suivante : 1 point pour la réponse socialement acceptable, 0 point pour celle qui ne l'est pas. 0,5 point ou 1/3 et 2/3 de point sont accordés aux modalités intermédiaires selon le nombre de modalités proposées pour la question. Les indicateurs sont exprimés sur 100 mais le format des items et le mode de cotation utilisé ne permettent pas de les assimiler à des pourcentages de réussite. Il s'agit plutôt d'une position sur une échelle. Les comparaisons CM2/3<sup>e</sup> et 1994-1995-2005 portent sur les mêmes items. 15 346 écoliers et 14 918 collégiens provenant respectivement de 500 écoles et de 50 collèges ont été concernés par cette évaluation.*

Source : MEN-DEPP.

Champ : établissements publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

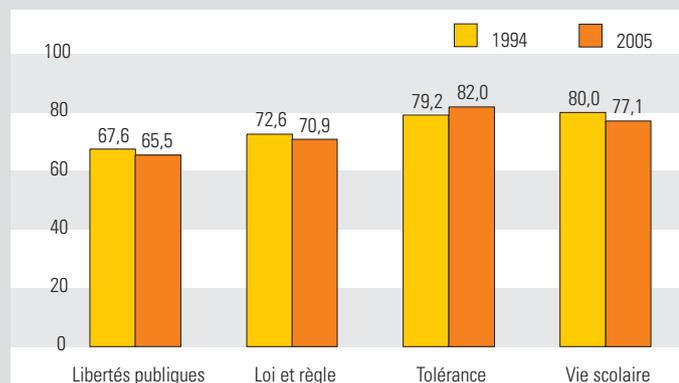
## 01 Comparaison des indicateurs d'adhésion en fin d'école et en fin de collège en 2005

Indicateurs d'adhésion fin école – fin collège 2005	Nombre d'items	Moyenne école	Moyenne collège	Différence de moyennes 3 <sup>e</sup> /CM2	Écart-type école	Écart-type collège
Libertés publiques	3	63,1	80,0	16,9	22,7	17,6
Loi et règle	23	76,7	65,2	-11,5	10,7	14,8
Tolérance	15	82,6	85,9	3,3	12,6	11,8
Vie scolaire	7	77,0	59,5	-17,5	16,2	16,7

Lecture : les élèves de fin de troisième de 2005 obtiennent en moyenne un indicateur d'adhésion dans le domaine **Loi et règle** inférieur de 11,5 points à celui des élèves de fin de CM2.

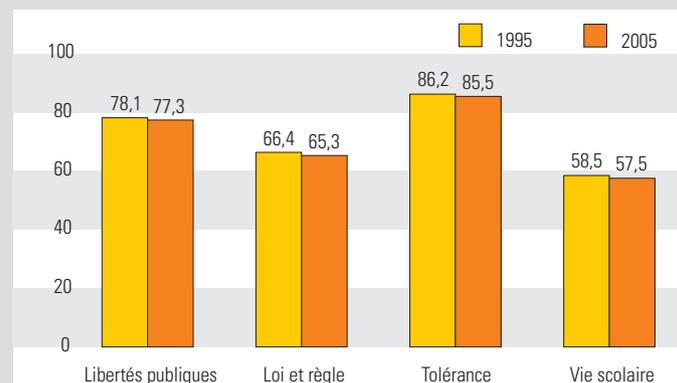
Source : MEN-DEPP

## 02 Comparaison des indicateurs d'adhésion en fin d'école entre 1994 et 2005



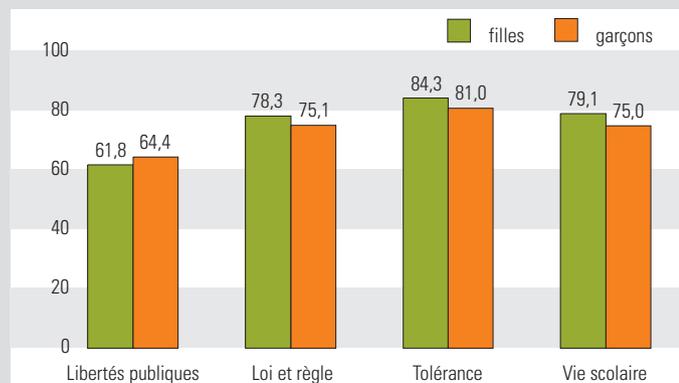
Source : MEN-DEPP

## 03 Comparaison des indicateurs d'adhésion en fin de collège entre 1995 et 2005



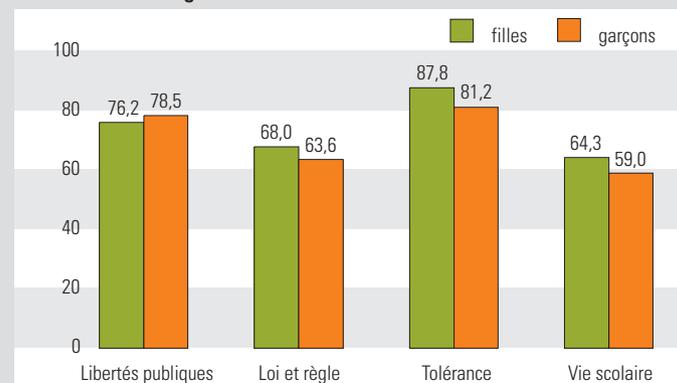
Source : MEN-DEPP

## 04 Comparaison des indicateurs filles/garçons en fin d'école 2005



Source : MEN-DEPP

## 05 Comparaison des indicateurs filles/garçons en fin de collège 2005



Source : MEN-DEPP

Lecture : L'ensemble de ces indicateurs, dont le mode de calcul est précisé ci-contre, doivent être lus comme une position sur une échelle de 0 à 100 : plus la valeur est proche de 100, plus les réponses des élèves aux items correspondants reflètent les attitudes les plus socialement acceptables.

## Cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 78 % des bacheliers ont un emploi, 75 % des titulaires de CAP et BEP et seulement 47 % des jeunes sans aucun diplôme.

Les sortants se sont présentés sur un marché du travail peu favorable début 2005. Au cours de l'année 2004, l'industrie a perdu, en effet, pour la troisième année consécutive, plus 2 % de ses emplois salariés du secteur privé. Les réductions ont été particulièrement importantes dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires.

La fluidité de l'insertion professionnelle dépend beaucoup de la vitalité du marché du travail, en France, comme dans les régions méditerranéennes de l'Europe. L'évolution de l'emploi de l'industrie a retenti sur les taux d'emploi des jeunes formés pour ses métiers, en fortes baisses début 2003 et 2004 et stabilisés, cependant, début 2005 (graphique 01).

L'emploi salarié a continué de progresser dans les entreprises privées de services, à un rythme cependant modéré. Dans ce secteur, la concurrence des diplômés de l'enseignement supérieur rend difficile le positionnement des CAP et BEP, voire des bacheliers professionnels et leur taux d'emploi semble s'être dégradé dernièrement.

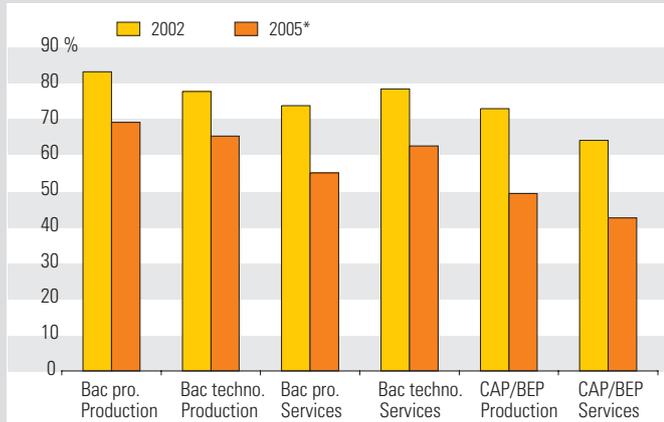
Les difficultés des débuts tendent ensuite à s'estomper. Ainsi 75 % des diplômés des CAP et BEP et 80 % des bacheliers technologiques et professionnels appartenant aux cohortes, plus anciennes, qui ont arrêté leur formation initiale depuis environ cinq ans, ont un emploi en 2005 (graphique 03). À cette même échéance de la fin des études, les bacheliers professionnels

bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire, à l'aulne de la proportion totale d'emplois occupés. Toujours à cette même échéance, un bachelier sur quatre exerce une profession intermédiaire ou est indépendant et un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier. Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage, et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi (voir indicateur 11). Les anciens apprentis occupent davantage de postes qualifiés d'ouvriers que les jeunes qui ont préparé le même diplôme en lycée.

Le graphique 01 porte sur l'insertion dans la vie active des sortants de lycée (IVA) ; les lycéens sont enquêtés en février, environ 7 mois après la fin de leurs études. Le tableau 03 et le graphique 02 reposent sur les enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005, et portent sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans (de 1998 à 2002) – le tableau 03 fournit aussi des éléments sur l'ensemble des emplois occupés –. Les effectifs de l'emploi salarié sont estimés par la DARES, l'INSEE et l'UNEDIC sur l'ensemble des entreprises privées en dehors de l'agriculture, de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Les résultats sont actualisés régulièrement par la DARES, du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, dans la collection « Premières informations et Premières synthèses », disponible sur son site internet. Les indicateurs fournis par l'enquête sur les sortants de lycée sont des proportions de jeunes occupant un emploi, que cet emploi soit aidé ou non. Le diplôme obtenu par les lycéens est pris en compte. Les professions intermédiaires recouvrent les techniciens, contremaîtres, représentants de commerce et fonctionnaires de catégorie B. Les ouvriers non qualifiés sont, conventionnellement, les ouvriers spécialisés, les manœuvres, et les ouvriers agricoles. Les employés non-qualifiés sont les employés de commerce, de service directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique et ambulanciers et les agents de sécurité.

Source : MEN-DEPP  
et enquêtes Emploi de l'INSEE.  
Champ : métropole.

## 01 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent



\* L'enquête de février 2005 a été effectuée sur un sous-ensemble de spécialités de formation, semblable à celui considéré, ici, en février 2002.  
Lecture : dans les spécialités enquêtées en février 2005, 69 % des sortants de 2004 diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production occupent alors un emploi (« aidé » ou non), contre 43 % des sortants diplômés des CAP/BEP de services.

Sources : enquêtes IVA de février 2002 et 2005, MEN-DEPP.

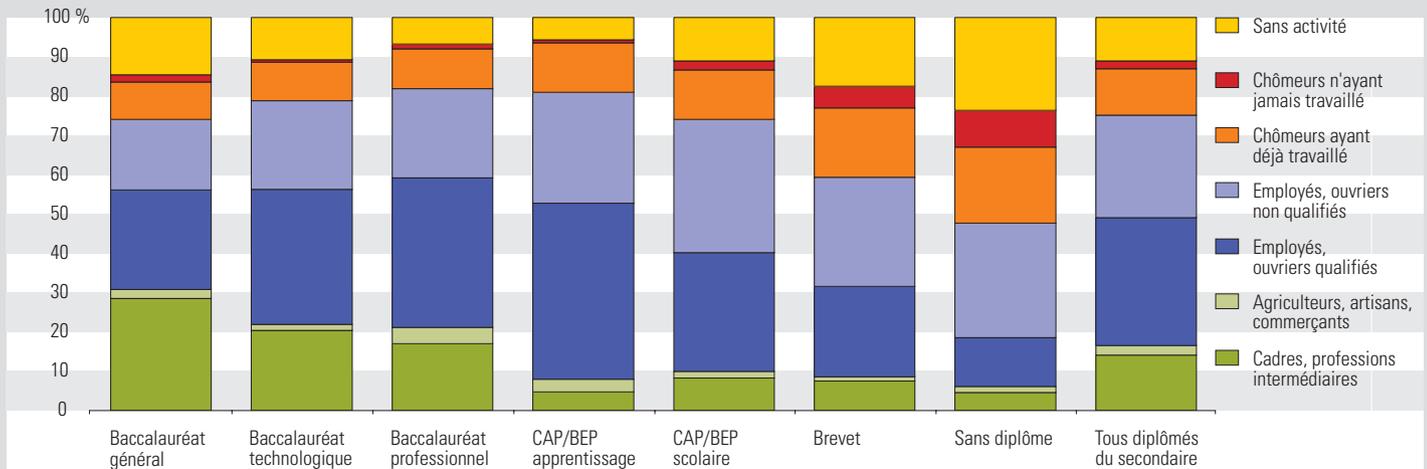
## 03 Proportions de professions supérieures et intermédiaires parmi les emplois (année 2005)

Diplôme	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Diplômés du supérieur	74	78
Baccalauréat général	38	48
Baccalauréat technologique	26	41
Baccalauréat professionnel	21	26
CAP/BEP scolaires	11	22
CAP/BEP apprentis	6	15
<b>Total bacheliers et titulaires des CAP/BEP</b>	<b>19</b>	<b>27</b>
Brevet	13	28
Aucun diplôme	9	29
<b>Tous (y compris diplômés supérieurs)</b>	<b>45</b>	<b>38</b>

en %

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

## 02 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2005)



Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 75 % des diplômés des brevets, CAP, BEP et baccalauréats ont un emploi, pour 48 % des jeunes n'ayant aucun diplôme.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

**Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 20,6 milliards d'euros en 2005.**

**Cette dépense a été multipliée par 2,2 depuis 1980 (en prix constants).**

**En 2005, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 8 940 euros, soit 29 % de plus qu'en 1980.**

La collectivité nationale a consacré, en 2005, 20,6 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit en prix constants, une augmentation de 0,6 % par rapport à 2004.

Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance de 3,2 % en moyenne annuelle (en prix constants). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 17,5 % en 2005 (tableau 01). Sur l'ensemble de la période, son montant a été multiplié par 2,2. Mais, face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 29 %, atteignant 8 940 euros en 2005. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 62 %.

Les coûts moyens par étudiant sont très variables selon les filières de formation : ils sont presque deux fois plus élevés en CPGE et en STS qu'en université. En 2005, un étudiant effectuant une année dans une université publique coûte en moyenne à la collectivité nationale 7 210 euros, une année en IUT revenant à 10 890 euros, une année en STS à 13 360 euros et dans une CPGE à 13 560 euros (graphique 02). L'augmentation ces dernières années du coût moyen d'un élève d'IUT ou de BTS s'explique en partie par la baisse des effectifs de ces formations. C'est l'inverse pour les CPGE, dont les effectifs continuent de croître.

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement de la maternelle à une licence est évalué à 120 700 euros en 2005 (tableau 03). Il est équivalent au coût d'une scolarité de 17 ans menant à un DUT (120 850 euros) et inférieur à celle menant au BTS (125 780 euros).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur : environ 77 %. La part des ménages s'élève à 9 %. Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure car elles sont ou bien d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou bien non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2005 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 8 940 euros à 10 010 euros.

Les statistiques internationales sur la dépense pour l'enseignement supérieur ne sont pas homogènes. Pour 2003, la dépense annuelle moyenne par étudiant, y compris les activités de recherche et de développement, classe la France en deçà de la moyenne de l'OCDE (10 700 équivalent-dollars contre 11 250). L'OCDE a aussi estimé le coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures. Pour cet indicateur, auquel un certain nombre de pays tels que les USA ne participent pas, la France se situe exactement dans la moyenne (43 000 équivalent-dollars).

Les montants des dépenses des deux dernières années sont des montants provisoires. La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : oeuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni de recherche des universités (mais elle retient l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). La rénovation du compte de l'éducation entraîne une modification du montant de la dépense moyenne par étudiant, qui n'a été recalculée que pour la période 1999-2005. L'évolution entre 1980 et 2005 est donc le produit de deux évolutions : de 1980 à 1999 « ancienne base », puis de 1999 à 2005 « nouvelle base ». L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP.

Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.

Champ : métropole + DOM, ensemble.

## 01 La dépense d'éducation pour le supérieur

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2004	2005
<b>DIE pour le supérieur*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,7	20,1	<b>20,6</b>
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	9,5	14,1	19,5	20,5	<b>20,6</b>
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,8	17,4	<b>17,5</b>
Dépense moyenne par étudiant*					
aux prix de 2005 (en euros)	6 740	7 570	8 890	8 900	<b>8 940</b>
<b>Structure du financement initial (en %)**</b>					
État			77,2	<b>76,9</b>	
<i>dont MEN</i>			66,2	65,9	
Collectivités territoriales			5,8	<b>6,1</b>	
Autres administrations publiques***			1,9	<b>2,0</b>	
Entreprises			5,9	<b>5,9</b>	
Ménages			9,2	<b>9,1</b>	

(\* ) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2005.

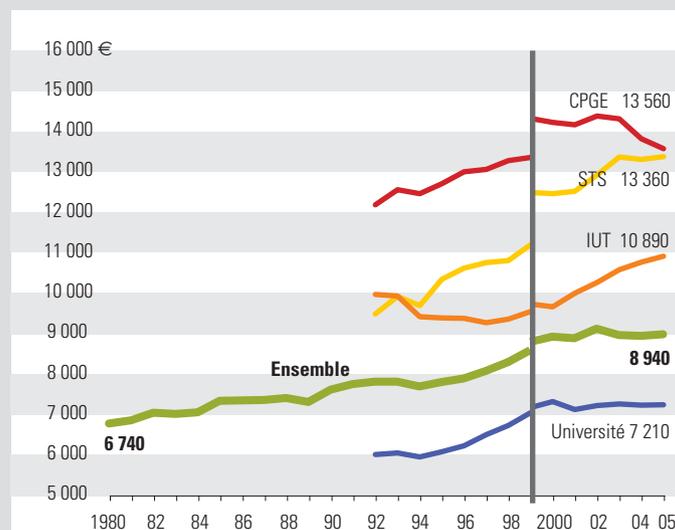
(\*\* ) Les dépenses moyennes par étudiant n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*\*) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(\*\*\*) y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.).

Source : MEN-DEPP

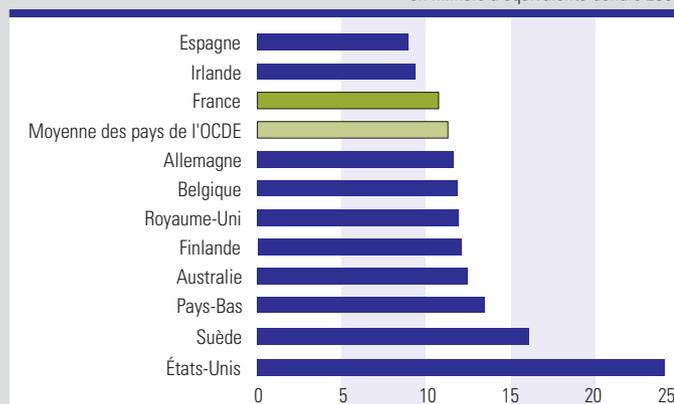
## 02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2005 (1980-2005) en euros



Source : MEN-DEPP

## Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement

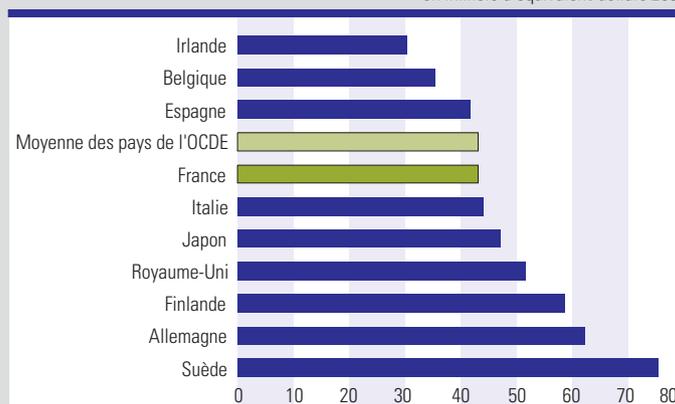
en milliers d'équivalents-dollars 2003



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

## Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche)

en milliers d'équivalent-dollars 2003



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

**En 2005, 62 % des jeunes ont obtenu le baccalauréat.**

**80 % des bacheliers s'inscrivent immédiatement dans le supérieur.**

**Les bacheliers généraux sont moins attirés par les formations universitaires générales, et les bacheliers technologiques et professionnels vont surtout en STS.**

**La moitié d'une génération accède ainsi à l'enseignement supérieur.**

**E**n 2005, 633 900 candidats se sont présentés aux baccalauréats général, technologique et professionnel en France métropolitaine et dans les DOM, et 506 600 ont obtenu le diplôme. Avec un taux de réussite global de 79,9 %, la session 2005 marque une très légère reprise de 0,2 point par rapport à 2004 (qui sera amplifiée par les résultats, encore provisoires, de la session 2006). Le taux de réussite gagne 1,6 point pour le baccalauréat général (84,1 %), et baisse de 0,7 point pour le baccalauréat technologique (76,2 %), et de 2,2 points pour le baccalauréat professionnel (74,7 %).

Dans ces conditions, la proportion de bacheliers dans une génération enregistre une légère hausse en 2005 : 62,1 % des jeunes obtiennent le baccalauréat, 33,4 % dans une série générale, 17,2 % dans une série technologique et 11,5 % dans une série professionnelle (*graphique 01*). Sur 100 lauréats, 54 ont un baccalauréat général, 28 un baccalauréat technologique et 18 un baccalauréat professionnel.

Sur l'ensemble des bacheliers de 2005, 79,9 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (voir méthodologie), soit 0,7 point de plus qu'en 2004. Cette reprise est due à la hausse de la part des bacheliers généraux par rapport aux bacheliers technologiques qui poursuivent moins souvent des études supérieures. En effet, la quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas le cas des

bacheliers technologiques dont le taux d'accès se redresse cependant à 78,6 % contre 78,2 % en 2004. Pour les bacheliers professionnels, ce taux, stable par rapport à l'année précédente, s'établit à 23 % (mais il ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de qualification).

À la rentrée 2005, 39,6 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives (CPGE, IUT, STS), soit une diminution de 0,7 point par rapport à 2004. L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, mais les attire un peu moins chaque année : ils ne sont que 61,3 % à s'orienter en université (hors IUT) en 2005, contre 66,7 % en 1997 (*tableau 02*).

Le taux d'accès d'une génération à l'enseignement supérieur s'élève en 2005 à 49,2 %. Il peut être décomposé par série de baccalauréat : un tiers d'une génération accède à l'enseignement supérieur avec un baccalauréat général contre 13,5 % avec un baccalauréat technologique et 2,6 % avec un baccalauréat professionnel. La rentrée 2005 voit une progression de l'accès de bacheliers scientifiques et économiques et, à l'inverse, une diminution de la part des bacheliers littéraires, technologiques et professionnels. S'agissant du choix des formations supérieures, 27 % d'une génération accède à l'université (y compris IUT) en 2005, contre 12 % en STS (*graphique 03*).

*Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Cependant, si on admet que les inscriptions multiples restent exceptionnelles pour les bacheliers technologiques, il est possible de calculer pour eux un taux d'accès à l'enseignement supérieur : 78,6 % en 2005.*

*Sur la base d'un taux d'accès de 100 % pour les bacheliers généraux, on estime le taux d'accès global des bacheliers généraux et technologiques à 92,7 % en 2005 (92,3 % en 2004).*

*Un calcul analogue incluant les bacheliers professionnels conduit à estimer à 79,9 % le taux d'accès à l'enseignement supérieur de l'ensemble des bacheliers de l'année 2005, après 79,2 % en 2004.*

*Les « autres formations » correspondent aux nouveaux bacheliers inscrits en écoles d'ingénieurs non universitaires, en établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), en écoles d'arts et de la culture, en facultés privées, en écoles paramédicales et de formations sociales.*

*Pour les écoles paramédicales et de formations sociales, les données sont celles de 2004-2005.*

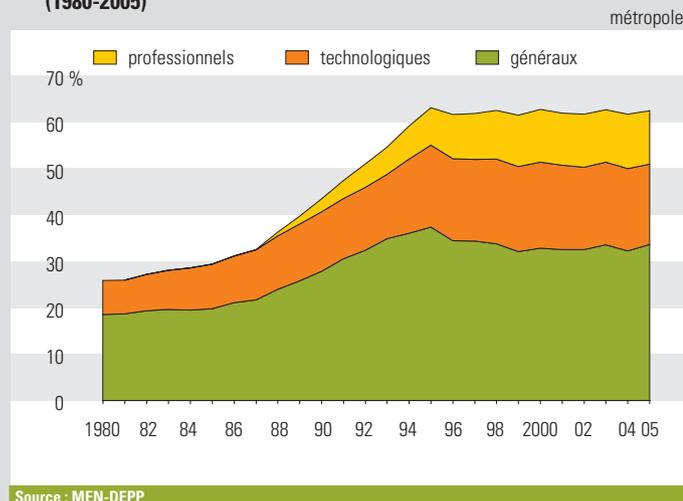
*Les filières scientifiques comprennent : disciplines science (hors STAPS) et santé à l'université, CPGE sciences (y compris agriculture), IUT secondaire, IUT tertiaire spécialité informatique, STS production (y compris agriculture), STS services spécialité informatique, écoles d'ingénieurs, formations d'ingénieurs en partenariat.*

*Les années figurant dans les tableaux représentent les dates de rentrée : ainsi 2005 signifie rentrée universitaire 2005 ou année universitaire 2005-2006.*

Source : MEN-DEPP.

Champ : France métropolitaine + DOM.

## 01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2005)



## 02 Taux d'inscription immédiat des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur

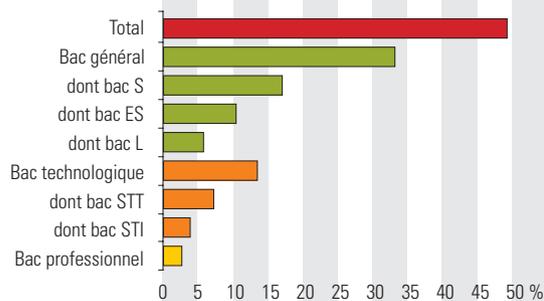
métropole + DOM

	1997	2000	2003	2004	2005
<b>Baccalauréat général</b>					
Université hors IUT	66,7	61,8	62,8	62,1	61,3
IUT	9,8	11,2	10,7	10,7	10,4
CPGE	13,0	12,6	13,0	13,6	13,3
STS	9,0	9,0	8,0	7,8	7,7
Autres formations	7,7	9,1	9,7	10,8	11,1
<b>Baccalauréat technologique</b>					
Université hors IUT	22,0	19,1	18,1	18,1	18,1
IUT	10,2	9,1	10,0	10,2	10,4
CPGE	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1
STS	46,1	44,5	45,1	44,1	44,0
Autres formations	3,0	3,9	4,2	4,7	5,0
<b>Ensemble général et technologique</b>					
Université hors IUT	51,7	46,4	47,3	46,5	46,5
IUT	9,9	10,5	10,4	10,5	10,4
CPGE	8,9	8,4	8,9	9,2	9,1
STS	21,5	21,8	20,9	20,6	20,1
Autres formations	6,1	7,2	7,8	8,6	9,0
<b>Baccalauréat professionnel</b>					
Université hors IUT	6,8	6,4	6,3	6,4	5,9
IUT	0,8	0,5	0,7	0,7	0,8
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
STS	8,9	9,7	14,4	15,2	15,7
Autres formations	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6
<b>Ensemble tous baccalauréats</b>					
Université hors IUT	44,5	39,2	39,8	38,9	39,1
IUT	8,5	8,7	8,7	8,7	8,7
CPGE	7,5	6,9	7,3	7,4	7,4
STS	19,5	19,6	19,7	19,6	19,3
Autres formations	5,3	6,0	6,5	7,1	7,5

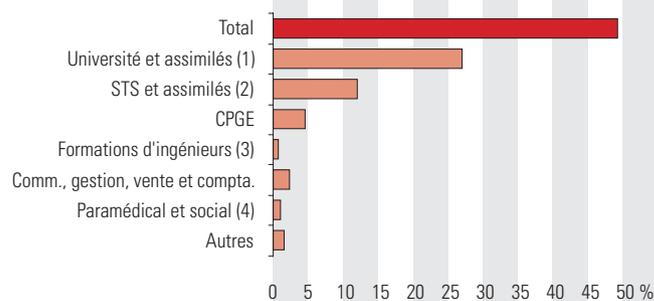
Source : MEN-DEPP

## 03 Taux d'accès d'une génération à l'enseignement supérieur

### a) selon la série de baccalauréat



### b) selon le type de formation



(1) Y compris les grands établissements, les IUT, INP hors formations d'ingénieurs  
 (2) Y compris les formations comptables, DSAA, DNTS  
 (3) Y compris NFI  
 (4) Données 2004-2005 en 2005-2006

**À la rentrée 2005, les bacheliers généraux représentent plus de 84 % des nouveaux bacheliers inscrits en université (hors IUT). Après avoir atteint les deux tiers, leur part dans les entrées en IUT est revenue à 65 %. Les STS recrutent principalement des bacheliers technologiques, mais de plus en plus de bacheliers professionnels.**

**L**es nouveaux bacheliers accueillis en université (hors IUT) sont plus de huit fois sur dix titulaires d'un baccalauréat général. En baisse de 1995 à 2000, cette part a connu depuis une légère reprise, pour revenir aux environs de 84 %. À l'entrée en IUT, la proportion de bacheliers généraux avait en revanche gagné 5 points entre 1995 et 2001, pour se stabiliser ensuite un peu au-dessus de 67 %. Après une baisse sensible en 2003 et 2004, elle gagne 0,6 point à la rentrée 2005 : 65,2 %.

En STS, les bacheliers technologiques sont toujours majoritaires parmi les nouveaux entrants, mais leur part connaît une diminution régulière ces dernières années, de 1,2 point à la rentrée 2005. Cette baisse est compensée par une progression des entrées de bacheliers généraux et surtout professionnels, qui représentent maintenant 15 % des nouveaux inscrits.

Dans les « autres formations » (écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, de commerce, paramédicales et sociales, etc.), les bacheliers généraux restent très majoritaires (près de 80 % des entrants).

Les lauréats du baccalauréat S, qui constituent un peu plus d'un quart des bacheliers, sont bien plus nombreux parmi les nouveaux bacheliers inscrits en CPGE (près des trois quarts), en IUT (41,1 %) et dans les « autres formations du supérieur » (41,4 %), comme dans les filières générales universitaires où ils représentent près de quatre nouveaux entrants sur dix.

L'accès à l'enseignement supérieur et le choix de la filière d'études restent fortement liés à l'origine sociale des jeunes. Quelle que soit la filière, à l'exception des STS, plus d'un nouvel étudiant sur quatre a des parents cadres supérieurs, enseignants ou exerçant une profession libérale. Cette proportion atteint un tiers parmi les nouveaux bacheliers inscrits dans les formations universitaires de droit et sciences. Le phénomène est encore plus marqué dans les CPGE et les disciplines de santé, où les proportions d'enfants de cadres supérieurs, enseignants et professions libérales atteignent respectivement 51,8 % et 42 %, sans changement notable ces dernières années.

En revanche, les filières technologiques courtes accueillent davantage d'enfants d'ouvriers et d'employés : ils représentent un tiers des nouveaux inscrits en IUT et 40 % en STS, contre moins de 14 % en CPGE.

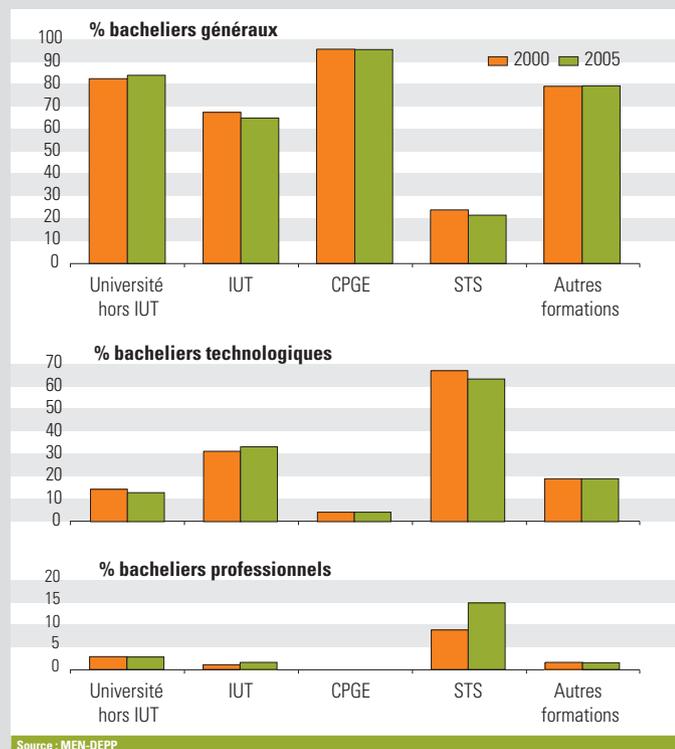
*L'ouverture sociale des filières d'excellence de l'enseignement supérieur est un élément de la politique d'égalité des chances, avec l'objectif de stimuler l'ambition des jeunes, tout particulièrement ceux de l'éducation prioritaire, et d'élever la proportion de boursiers admis en CPGE.*

*Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent (comme pour l'indicateur précédent), non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (inscriptions principales uniquement pour l'université). La pratique des inscriptions multiples, surtout répandue en premier cycle, représente au moins 5 % de l'ensemble des inscriptions universitaires.*

Source : MEN-DEPP.

Champ : métropole + DOM ; pour les STS et les CPGE, classes sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 100 % des élèves du public, 86,6 % des élèves des STS du privé et 99,5 % des élèves des CPGE du privé.

## 01 Part des différentes séries de baccalauréat dans les principales filières du supérieur (2000-2005)



## 02 Part des différents types de bacheliers dans les filières du supérieur en 2005

en %

	Université hors IUT	IUT	CPGE	STS	Autres formations
Bac ES	25,7	22,1	13,5	8,7	26,2
Bac L	18,7	2,0	9,8	4,6	11,9
Bac S	39,9	41,1	72,5	8,3	41,4
<b>Bac général</b>	<b>84,3</b>	<b>65,2</b>	<b>95,8</b>	<b>21,6</b>	<b>79,5</b>
Bac STI	1,4	14,6	2,0	21,2	2,3
Bac STT	8,4	16,0	1,7	32,9	7,0
Bac autres techno.	3,1	2,6	0,5	9,3	9,7
<b>Bac technologique</b>	<b>12,9</b>	<b>33,2</b>	<b>4,2</b>	<b>63,4</b>	<b>19,0</b>
<b>Bac professionnel</b>	<b>2,8</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>15,0</b>	<b>1,5</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : MEN-DEPP

## 03 Origine sociale des nouveaux bacheliers s'inscrivant dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2005

en %

	Droit	Économie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Ensemble université	CPGE*	STS
Agriculteurs	1,4	1,6	1,9	2,2	2,2	3,2	2,1	2,0	2,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,6	8,6	6,9	6,4	7,6	8,3	7,5	8,4	8,4
Professions libérales, cadres, enseignants	33,4	27,3	25,9	33,3	42,0	25,9	30,2	51,8	13,9
Professions intermédiaires	12,7	11,9	17,5	17,1	14,8	19,0	16,3	14,1	16,2
Employés	16,0	15,7	18,1	14,7	11,7	16,6	16,0	8,6	17,3
Ouvriers	11,2	15,0	14,3	11,6	9,5	16,3	13,3	4,9	22,7
Retraités, inactifs	10,4	14,2	10,3	7,2	6,3	7,3	9,1	7,4	13,7
Indéterminé	6,4	5,7	5,3	7,6	5,9	3,4	5,6	2,9	5,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* pour les CPGE et STS sous tutelle du MEN, soit tous les élèves du public, 86,6 % des élèves des STS privées et 99,5 % des élèves des CPGE privées.

Source : MEN-DEPP

## À la rentrée 2005, les effectifs de l'enseignement supérieur continuent de progresser, mais sur un rythme ralenti : + 5 000 étudiants. Cette hausse s'explique par un effet démographique et un accueil croissant d'étudiants étrangers.

Après des hausses soutenues (proches de 7 % par an) de 1988 à 1993, puis nettement plus faibles (moins de 2 %) aux deux rentrées suivantes, les effectifs de l'enseignement supérieur avaient connu une baisse de 52 000 étudiants entre 1995 et 1998. La légère reprise constatée en 1999 (+ 0,4 %) et 2000 (+ 1 %) s'est amplifiée aux rentrées 2002 et 2003 (+ 2 % et + 2,2 %). Les effectifs augmentent plus faiblement à la rentrée 2004 (+ 0,5 %), puis 2005 (+ 0,2 %, soit 5 000 inscriptions supplémentaires). Avec 2 275 000 étudiants en métropole et dans les départements d'outre-mer, les établissements de l'enseignement supérieur enregistrent un maximum absolu, avec un effectif total dépassant de près de 100 000 celui de 1995.

La hausse observée à la rentrée 2005 s'explique principalement par un effet démographique qui entraîne une hausse de 5 000 étudiants (*tableau 01*). La progression des effectifs se trouve aussi soutenue par l'afflux d'étudiants étrangers, de plus en plus nombreux chaque année depuis 1998, notamment entre les rentrées 2001 et 2003 (+ 11,7 % en rythme annuel), les progressions étant plus ralenties en 2004 (+ 4,6 %) et 2005 (+ 3,7 %). Avec 68 000 étudiants étrangers de plus en 2005 qu'en 2001, ce dernier facteur explique 62 % de la hausse observée depuis quatre ans.

Les effectifs des filières générales et de santé de l'université hors IUT, en hausse de 56 000 étudiants de 2001 à 2003, se stabilisent à la rentrée 2004. Malgré une offre de formation plus importante

dans les filières de la santé (augmentation du *numerus clausus* pour l'accès en médecine et des places aux concours paramédicaux) et la mise en place du LMD qui incite les étudiants à prolonger leurs études au moins jusqu'au niveau bac + 3, ils sont en légère diminution à la rentrée 2005. Ces filières accueillent 58 % des étudiants de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les filières sélectives, les effectifs en IUT et en STS se stabilisent en 2005 après les baisses des années précédentes, alors que ceux en CPGE continuent de progresser.

La durée de scolarisation d'un élève dans l'enseignement supérieur dépend du type de baccalauréat obtenu (*tableau 02*). Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 1989 et qui ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur, plus de 6 bacheliers généraux sur 10 y restent plus de cinq ans alors que 7 bacheliers technologiques sur 10 y restent au plus 3 ans et 7 bacheliers professionnels sur 10 au plus 2 ans.

À la rentrée 2005, la progression des taux de scolarisation dans le supérieur à 19 et 21 ans (respectivement + 0,3 point et + 0,6 point) compense les légères baisses à 23 et 25 ans (respectivement - 0,1 point et - 0,3 point ; *graphique 03*).

Les données publiées couvrent le champ aussi complet que possible de l'enseignement supérieur, hors formations par alternance et apprentissage sauf à l'université (pour plus de détails voir RERS 6.1 et 6.2).

Le tableau 01 est construit de la même façon que celui de l'indicateur 18.

Les taux de scolarisation sont le quotient du nombre de jeunes d'un âge donné scolarisés dans l'enseignement supérieur par l'effectif estimé de la population du même âge. Cette dernière estimation ne tient pas compte des variations rapides des flux migratoires.

L'afflux d'étudiants étrangers a un impact sur le numérateur mais pas sur le dénominateur de ce quotient.

C'est pourquoi on peut parler ici de « taux de scolarisation apparents », dont la hausse ne doit pas être complètement interprétée comme une plus grande propension des jeunes résidant en France à poursuivre leurs études.

Sources : MEN-DEPP.

Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI.

Champ : métropole, métropole + DOM.

L'organisation des systèmes éducatifs varie sensiblement selon les pays, en particulier dans l'enseignement supérieur, que des étudiants suivent souvent à temps partiel dans les pays nordiques ou anglophones. L'espérance moyenne de scolarisation dans le supérieur pour l'ensemble des jeunes, étudiants ou non, situe la France un peu en dessous de la moyenne de l'OCDE, au-dessus de l'Allemagne mais nettement en-deçà des États-Unis et de la Finlande.

## 01 Variation des effectifs de l'enseignement supérieur due à la démographie et à la scolarisation

métropole + DOM

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Nombre d'inscrits (*)</b> <i>milliers</i>	<b>2164</b>	<b>2208</b>	<b>2256</b>	<b>2270</b>	<b>2275</b>
<i>dont</i>					
Université (hors IUT)	1256	1277	1312	1 312	1 309
IUT	118	115	114	112	113
STS	237	235	234	230	230
CPGE	71	72	72	73	75
Variation	44	48	14	5	
Effet démographique	-2	-1	6	5	
Effet scolarisation	46	49	8	0	

Lecture : à la rentrée 2005, les effectifs totaux de l'enseignement supérieur augmentent de 5 000 étudiants.

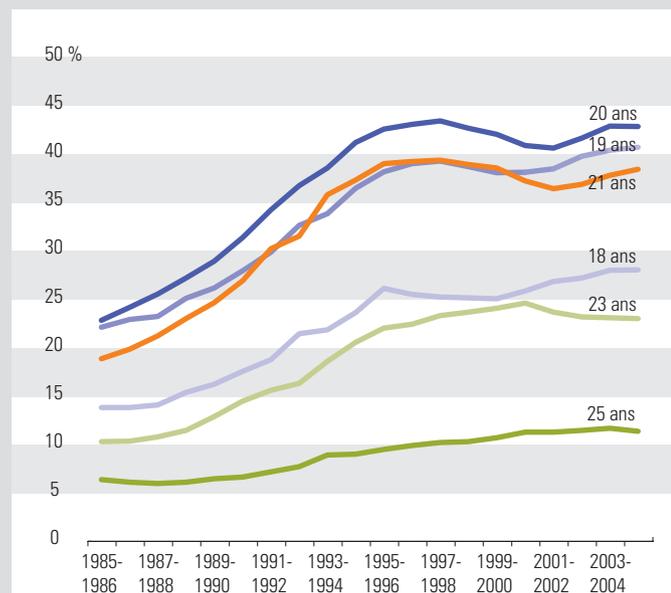
L'évolution de la taille des générations (effet démographique) aurait entraîné, si elle avait agi seule, une augmentation de 5 000 étudiants.

À démographie constante, les progrès de la scolarisation aux différents âges n'entraînent pas d'évolution significative du nombre d'inscriptions à la rentrée 2005.

(\*) Champs définis dans RERS 6.1 et 6.2

Source : MEN-DEPP

## 03 Évolution des taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur (1985-2004)



Source : MEN-DEPP

## 02 Durée de scolarisation\* dans l'enseignement supérieur selon le baccalauréat obtenu

en %

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Ensemble
1 an	3,9	11,6	21,8	6,7
2 ans	10,8	43,0	53,8	21,3
3 ans	10,3	20,3	16,0	13,3
4 ans	10,5	8,9	5,8	9,9
5 ans	22,1	8,2	2,6	17,5
6 ans et plus	42,3	8,0	-	31,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : 3,9 % des bacheliers généraux du « panel 1989 » ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur n'y sont restés qu'une année, contre 6,7 % pour l'ensemble des bacheliers.

\*Il s'agit du nombre d'années d'inscription dans l'enseignement supérieur sans interruption après le baccalauréat.

Source : MEN-DEPP (panel 1989)

## Espérance moyenne de scolarisation dans le supérieur (2004) (temps plein et temps partiel)



Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

## La réussite au cours des premières années d'études supérieures varie selon l'origine scolaire et le cursus choisi par les différentes catégories de bacheliers.

### Les bacheliers généraux manifestent une réussite bien supérieure à celle des bacheliers technologiques, et surtout professionnels.

Les bacheliers généraux se distinguent des autres par une poursuite plus fréquente d'études dans l'enseignement supérieur, mais surtout par une plus grande réussite. Le suivi des bacheliers du « panel 1989 » montre ainsi que près de 87 % des bacheliers généraux obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre seulement 60 % des bacheliers technologiques et 10 % des bacheliers professionnels. Ce sont les bacheliers scientifiques qui manifestent le plus haut degré de réussite, puisque seulement 6 % d'entre eux n'obtiennent aucun diplôme du supérieur.

L'échec est en revanche prédominant pour les bacheliers professionnels : parmi la minorité de ceux qui s'engagent dans l'enseignement supérieur, les deux tiers ne parviendront pas à y obtenir un diplôme (20,7 % des bacheliers parmi les 31,1 % qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur). Ce taux d'échec est de 11 % pour les bacheliers généraux qui ont poursuivi des études supérieures et de un tiers pour les bacheliers technologiques (tableau 01).

Au total, sur 100 bacheliers du panel 1989, 14 n'ont pas entrepris d'études supérieures, 17 l'ont fait mais sans succès, 69 obtenant en revanche un diplôme.

Les parcours dans les filières universitaires générales sont révélateurs de ces différences de réussite. L'accès en troisième année (licence) dépend d'abord de la discipline et, plus encore, de la série du baccalauréat (voir l'édition 2005, indicateur 27). On peut remarquer que cet accès

n'est pas limité aux étudiants directement issus des filières universitaires générales, qui ne constituent en 2005 que 60 % des nouveaux inscrits en licence. Plus de 30 % des étudiants viennent d'autres formations : 10,2 % d'IUT et 8,4 % de STS, 3,2 % d'établissements étrangers d'enseignement. Les étudiants qui reprennent leurs études après les avoir interrompues représentent 8,3 % des inscrits (graphique 02).

Parmi l'ensemble des étudiants parvenus au niveau de la licence, les chances d'obtenir le diplôme sont inégales. Les deux tiers de ceux qui s'étaient inscrits pour la première fois en licence en 2001 l'obtiennent dès la première année, et 78 % après un délai de trois ans : la réussite des bacheliers généraux dépasse nettement celle des bacheliers professionnels, et plus encore celle des non-bacheliers (tableau 03).

On peut examiner de la même façon la réussite des étudiants inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée 2001. Les deux tiers obtiennent leur DUT en deux ans, la proportion atteignant 76 % à l'issue d'une année d'études supplémentaire (comme à l'université, très peu d'étudiants obtiennent le diplôme après une réorientation). Entre bacheliers généraux (notamment de la série ES), technologiques et professionnels, les différences de réussite apparaissent encore plus marquées qu'en licence (tableau 04).

L'ouverture en mai 2006 du « portail étudiant » a pour objectif d'aider à l'orientation et à la réussite dans les différentes filières de l'enseignement supérieur.

La probabilité de réussite en licence est un indicateur longitudinal : une cohorte d'étudiants entrant pour la première fois en licence à la rentrée 2001 est suivie pendant trois années consécutives. La réussite est appréhendée par des calculs de probabilité d'obtention de la licence sur la cohorte en un an, deux ans et trois ans. Les réorientations, en termes de discipline ou d'établissement, sont prises en compte. La probabilité de réussite au DUT est également un indicateur longitudinal. Une cohorte d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT est suivie durant trois années consécutives. La réussite est appréhendée par des calculs de probabilité d'obtention du DUT sur la cohorte en deux et trois ans et les changements d'orientations, qu'ils concernent la spécialité ou l'établissement, sont également pris en compte. La provenance des inscrits en licence, professionnelle ou non, désigne la formation suivie l'année précédente ou, si l'étudiant n'était pas inscrit à l'université, celle qu'il a déclarée avoir suivie l'année d'avant.

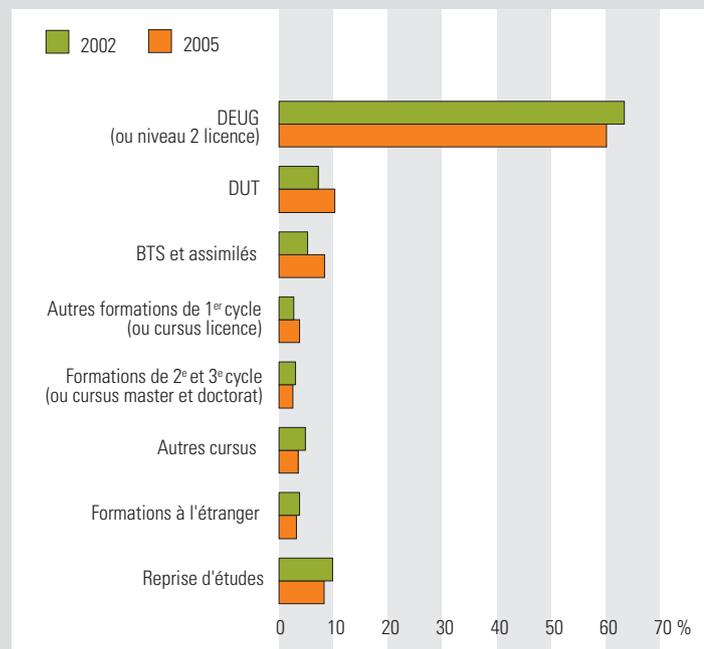
## 01 Bilan du parcours des bacheliers du panel 89 selon les principales séries de baccalauréats

	Accès au supérieur*	Obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur			Études supérieures non diplômées
		Ensemble	dont bac + 2	dont bac + 3 ou +	
ES	97,5	84,1	23,3	60,8	13,4
L	96,2	78,3	18,3	60,0	17,9
S	98,5	92,5	19,9	72,5	6,1
<b>Bacheliers généraux</b>	<b>97,7</b>	<b>86,8</b>	<b>20,4</b>	<b>66,5</b>	<b>10,8</b>
STT	89,0	55,9	44,6	11,3	33,1
STI	94,3	74,8	62,0	12,8	19,5
Autres technologiques	81,9	52,6	23,6	29,0	29,3
<b>Bacheliers technologiques</b>	<b>89,1</b>	<b>60,2</b>	<b>45,3</b>	<b>14,9</b>	<b>28,9</b>
<b>Bacheliers professionnels</b>	<b>31,1</b>	<b>10,4</b>	<b>9,5</b>	<b>0,9</b>	<b>20,7</b>
<b>Ensemble des bacheliers</b>	<b>86,2</b>	<b>69,1</b>	<b>25,6</b>	<b>43,5</b>	<b>17,1</b>

\*À la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat ou à la rentrée suivante.  
Lecture : 97,5 % des bacheliers ES poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, et 84,1% y obtiendront un diplôme.

Source : panel 1989 MEN-DEPP

## 02 Origine des étudiants entrant en troisième année de licence à l'université



Source : MEN-DEPP

## 03 Probabilité de réussite en licence d'une cohorte d'étudiants selon l'origine scolaire

France entière, en %

Filières de baccalauréat	Probabilité de réussite en ...					Ensemble
	1 an	... 2 ans		... 3 ans		
		Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation	
Littéraire	69,8	8,4	1,0	1,2	0,7	81,1
Économique	74,9	7,8	0,7	1,1	0,4	84,8
Scientifique	70,4	10,0	0,9	1,3	0,5	83,2
<b>Bacheliers généraux</b>	<b>71,5</b>	<b>8,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>82,9</b>
Techno STT	54,5	11,8	0,7	1,9	0,6	69,5
Autres technologiques	55,2	13,3	0,7	1,7	0,4	71,3
<b>Bacheliers technologiques</b>	<b>54,8</b>	<b>12,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,8</b>	<b>0,5</b>	<b>70,3</b>
<b>Bacheliers professionnels</b>	<b>49,2</b>	<b>13,5</b>	<b>0,4</b>	<b>1,7</b>	<b>0,4</b>	<b>65,1</b>
<b>Ensemble des bacheliers</b>	<b>69,8</b>	<b>9,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>81,7</b>
Dispensés	32,1	10,2	0,6	3,0	0,7	46,5
<b>Ensemble des étudiants</b>	<b>66,1</b>	<b>9,3</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>	<b>0,5</b>	<b>78,2</b>

Lecture : 69,8 % des titulaires d'un baccalauréat littéraire inscrits pour la première fois en licence en 2001 obtiennent leur diplôme en un an ; 8,4 % l'obtiennent à l'issue d'une année supplémentaire, sans réorientation, et 1,0 % après réorientation. Après deux années supplémentaires, les taux sont respectivement de 1,2 % et 0,7 %. Cumulés sur trois ans, leurs chances de succès sont de 81,1%.

Source : MEN-DEPP

## 04 Probabilité de réussite en IUT d'une cohorte d'étudiants selon l'origine scolaire

métropole + DOM, en %

Filières de baccalauréat	Probabilité de réussite en...				Ensemble
	... 2 ans		... 3 ans		
	Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation	
Littéraire	71,3	0,5	4,7	0,5	77,1
Économique	75,9	0,7	4,8	1,3	82,7
Scientifique	71,2	0,7	8,0	1,9	81,7
<b>Bacheliers généraux</b>	<b>72,7</b>	<b>0,7</b>	<b>6,8</b>	<b>1,6</b>	<b>81,7</b>
Technologique STT	59,5	0,5	7,7	1,1	68,8
Autres technologiques	48,9	0,4	13,4	1,8	64,4
<b>Bacheliers technologiques</b>	<b>54,3</b>	<b>0,5</b>	<b>10,5</b>	<b>1,4</b>	<b>66,7</b>
<b>Bacheliers professionnels</b>	<b>38,3</b>	<b>0,1</b>	<b>9,3</b>	<b>0,1</b>	<b>47,8</b>
<b>Ensemble des bacheliers</b>	<b>67,0</b>	<b>0,6</b>	<b>7,9</b>	<b>1,5</b>	<b>77,0</b>
Dispensés	35,0	0,8	11,5	1,0	48,3
<b>Ensemble des étudiants</b>	<b>66,0</b>	<b>0,6</b>	<b>8,0</b>	<b>1,5</b>	<b>76,1</b>

Lecture : 71,3 % des titulaires d'un baccalauréat littéraire inscrits pour la première fois en IUT en 2001 obtiennent le DUT en deux ans, sans réorientation, et 0,5 % après réorientation. À l'issue d'une année supplémentaire, les taux sont respectivement de 4,7 % et 0,5 %. Cumulés sur trois ans, leurs chances de réussite sont de 77,0 %.

Source : MEN-DEPP

## En 2004, augmentation du nombre de DEA, DESS et doctorats délivrés.

### Le succès du DESS se poursuit.

### À la suite de la réforme du « L-M-D », les premiers diplômes de master (environ 5 000) ont été délivrés en 2004.

**E**n 2004, près de 28 900 étudiants ont obtenu un diplôme d'études approfondies (DEA) ou un master recherche. De 1986 à 1995, le nombre de DEA délivrés avait crû, passant de 15 400 à 27 000. Après cette période de succès du DEA, le nombre de diplômés a baissé de 10 % entre 1996 à 2000. Il augmente à nouveau en 2001 puis en 2002 (+ 8,4 %). La hausse annuelle, qui faiblit en 2003 avec seulement 1,1 % d'augmentation, reprend en 2004 : + 7,3 %.

Par ailleurs, le nombre d'étudiants titulaires d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) ou d'un master professionnel croît de façon continue et très forte depuis une vingtaine d'années : + 9,9 % par an en moyenne depuis 1982. Après avoir atteint 16,5 % en 2001 et 13,3 % en 2002, la hausse annuelle du nombre de DESS délivrés tend cependant, comme pour les DEA, à faiblir ensuite : + 9,1 % en 2003 et + 5,5 % en 2004, où l'on compte près de 49 500 diplômés contre moins de 7 000 en 1982. La hausse concerne particulièrement les sciences, les lettres et les sciences humaines.

Depuis 1997, les universités et les établissements assimilés délivrent davantage de DESS que de DEA. Comme les autres formations à caractère professionnalisant, telles que les licences professionnelles et les DUT, le DESS attire de plus en plus d'étudiants.

Alors que les DESS et les DEA se font de plus en plus après une école d'ingénieur ou de commerce,

30,1 % des maîtrises se poursuivent en DEA et 47,5 % en DESS sur l'ensemble des disciplines en 2004.

Le changement de mode de collecte intervenu en 2001 peut expliquer cette année-là la baisse du nombre de doctorats soutenus, qui se poursuit pourtant en 2002 et 2003, mais de manière moins prononcée. En 2004, le nombre de thèses soutenues augmente de 10,5 % et le taux de rendement en doctorat, mesuré par le ratio doctorats/DEA, qui était stable en 2002 et 2003 (respectivement 30,8 % et 30,6 %), augmente de 1,4 point. En lettres et sciences humaines, la proportion de DEA se prolongeant, quatre ans après, par un doctorat s'établit à 23,1 %, alors que 47,1 % des DEA scientifiques sont suivis, trois ans après, de l'obtention d'un doctorat.

À la session 2004, 26 800 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 700 en 1999, soit une hausse de 13,4 % en cinq ans. La progression, soutenue jusqu'en 2001, est depuis bien plus faible (+ 1,4 % en 2004). En 2004, 12 000 diplômes d'écoles de commerce visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ont été délivrés. Leur nombre, en hausse de 1,2 % par rapport à 2003, a doublé depuis 1990.

**Ratio DEA/maîtrises :** les DEA délivrés l'année « n » sont rapportés aux maîtrises (hors maîtrises professionnalisantes sauf MSG et hors discipline AES) délivrées l'année « n-1 ».

**Ratio DESS/maîtrises :** les DEA délivrés l'année « n » sont rapportés à toutes les maîtrises délivrées l'année « n-1 ».

Ces indicateurs sont calculés pour les principales disciplines générales. Ces indicateurs sont incomplets, puisque l'accès en DEA ou DESS ne se fait pas directement et exclusivement à partir de la maîtrise.

**Ratio Doctorat/DEA :** les doctorats de tous régimes (y compris diplômés de docteur ingénieur) délivrés l'année « n » sont rapportés aux DEA délivrés l'année « n-3 » pour les doctorats scientifiques, l'année « n-4 » pour les autres disciplines.

**Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés.

**Diplômes des écoles de commerce.** Ensemble des diplômés visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ne sont pas comptabilisés les diplômes d'écoles non visés (mastères, MBA, etc.). Ces diplômes présentent différents niveaux de sortie : bac + 5 principalement, bac + 4 et bac + 3.

Source : MEN-DEPP.

Champ : métropole (universités) et métropole + DOM

(écoles d'ingénieurs et de commerce).

## 01 Ratios DESS/maîtrises, DEA/maîtrises et doctorats/DEA\*

DESS/maîtrises	1990	1995	2000	2003	2004
Disciplines générales dont	27,2	28,1	33,9	46,0	47,5
Droit	29,6	31,8	35,2	47,3	46,4
Sciences économiques	53,7	47,3	55,8	70,0	72,6
Lettres et sciences humaines	17,5	21,1	25,5	32,6	33,8
Sciences	18,7	20,2	28,6	42,7	44

DEA/maîtrises	1990	1995	2000	2003	2004
Disciplines générales dont	41,0	37,5	26,9	30,5	30,1
Droit	29,0	29,9	26,6	25,3	25,5
Sciences économiques	25,2	23,7	17,1	18,3	19,5
Lettres et sciences humaines	31,9	28,6	21,1	24,0	24,8
Sciences	70,7	61,2	39,4	51,4	49,0

Doctorats**/DEA	1990	1995	2000	2003	2004
Disciplines générales dont	42,2	35,1	37,0	30,6	32,0
Lettres et sciences humaines	33,8	27,4	32,6	23,9	23,1
Sciences	54,8	49,5	51,0	45,0	47,1

\* Étudiants français et métropole uniquement

\*\* Changement de mode de collecte à partir de 2001

Source : MEN-DEPP

## 02 Nombre de diplômes délivrés en écoles d'ingénieurs et écoles de commerce

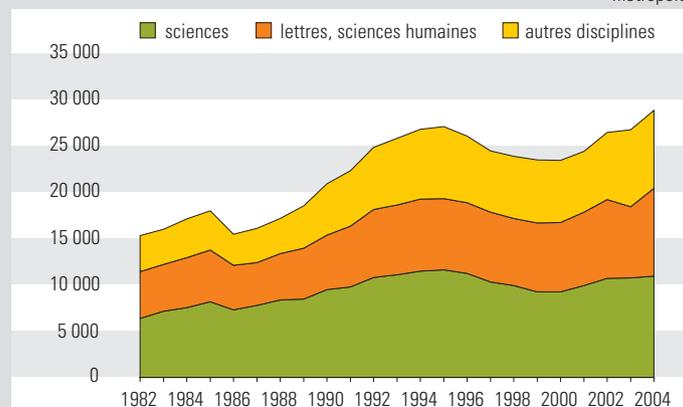
Diplômes	1990	1995	2000	2003	2004
Écoles d'ingénieurs	16 080	21 851	24 624	26 437	26 817
Écoles de commerce*	5 580	7 414	8 825	11 923	12 062

\*Diplômes visés par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

Source : MEN-DEPP

## 03 Évolution du nombre de DEA délivrés (1982-2004)

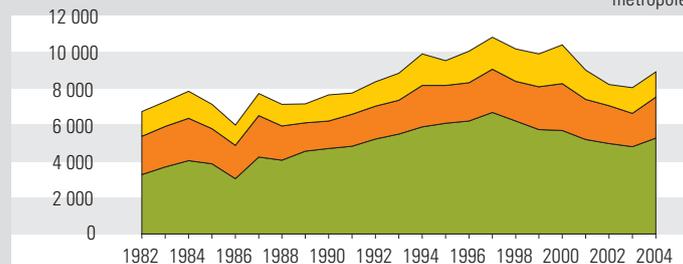
métropole



Source : MEN-DEPP

## 04 Évolution du nombre de doctorats délivrés (1982-2004)\*

métropole

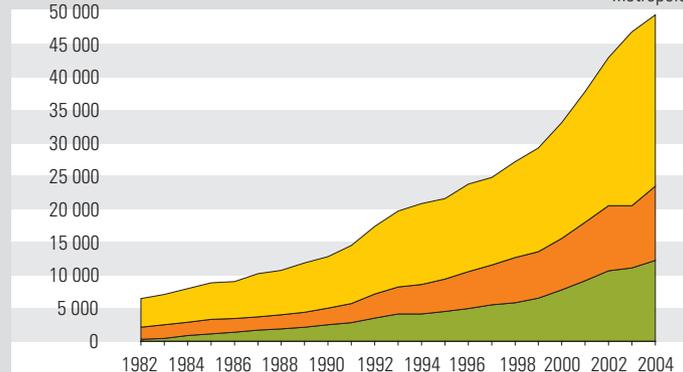


\*En 2001, changement de mode de collecte.

Source : MEN-DEPP

## 05 Évolution du nombre de DESS délivrés (1982-2004)

métropole



Source : MEN-DEPP

## En 2005, huit diplômés sur dix d'écoles et de troisième cycle universitaire exercent une profession supérieure ou intermédiaire cinq ans environ après la fin de leurs études, pour deux tiers des diplômés de licence ou de maîtrise et plus de quatre titulaires de brevets de techniciens supérieurs sur dix.

Un diplôme de l'enseignement supérieur est un atout déterminant pour trouver un emploi. Ainsi, selon les enquêtes Emploi, près de deux ans après avoir terminé leurs études, 83 % des diplômés de l'enseignement supérieur occupaient un emploi au premier semestre 2005, contre 64 % des autres jeunes.

Plus de 4 diplômés de l'enseignement supérieur sur 10 ont pourtant connu le chômage, au cours des trois années qui ont suivi leur sortie de formation (tableau 01). Ces épisodes de chômage sont en général brefs, en particulier pour les diplômés de DUT et BTS. En revanche, des diplômés des troisièmes cycles de lettres, sciences humaines et sociales connaissent plus souvent des périodes de chômage de longue durée, d'un an ou davantage.

En début de carrière, le statut professionnel dépend assez étroitement du niveau de diplôme. Ainsi, les diplômés de l'enseignement supérieur exercent quatre fois plus souvent (64 %) que les diplômés du second cycle du secondaire (15 %) une profession intellectuelle supérieure (cadre, enseignant, chef d'entreprise) ou intermédiaire (technicien, etc.). À l'inverse, les diplômés du second cycle du secondaire sont trois fois plus souvent ouvriers ou employés (60 % contre 20 %).

En 2005, la majorité, des diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles universitaires sont cadres, exercent une profession libérale, ou sont chefs d'entreprise (graphique 02).

Les diplômés des licences et maîtrises sont plus souvent enseignants.

Les diplômés du secteur paramédical et social sont presque tous infirmiers ou éducateurs ; de plus, ils n'ont presque pas connu de chômage (tableau 01).

Les enseignements technologiques supérieurs en deux ans conduisent leurs diplômés à des situations plus hétérogènes. La majorité des diplômés des DUT exercent une profession intermédiaire ou supérieure, cinq ans environ après la fin de leurs études, comme plus de quatre diplômés des BTS sur dix. Les titulaires des DUT et BTS orientés vers l'industrie accèdent davantage aux professions intermédiaires que leurs homologues des services (69 % contre 51 % en 2005). Leur situation à tous s'est cependant dégradée depuis 2003, ces jeunes exerçant en plus faibles proportions une profession intermédiaire et étant plus souvent employés ou ouvriers (+ 5 points environ depuis 2003).

*Mieux préparer les étudiants à leur insertion professionnelle a conduit à développer sur le « portail étudiant » une information sur le taux d'insertion des diplômés du supérieur et à organiser un débat national sur l'université et l'emploi.*

Le tableau 03 et le graphique 02 de cet indicateur s'appuient sur les enquêtes Emploi de l'INSEE. Les jeunes « sortis depuis environ cinq ans » ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans (de 1998 à 2002). Ces deux figures portent sur les jeunes diplômés du supérieur. Précisons que les jeunes qui ont suivi un enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme sont classés parmi les bacheliers (voir indicateur 22). Le tableau 01 est basé sur l'enquête « génération 2001 » du Céreq. Il porte sur les trois premières années d'activité des jeunes sortis de formation en 2001. La classification habituelle des professions et catégories socioprofessionnelles, utilisée pour le tableau 03, situe en professions « supérieures » : les cadres supérieurs, les professeurs, les journalistes, les ingénieurs et les professions libérales, et inclut les chefs d'entreprise. Les professeurs d'écoles, bien que de catégorie A, sont assimilés (comme les instituteurs) aux professions intermédiaires.

Sources : INSEE, enquêtes Emploi, Céreq.  
Champ : métropole.

## 01 Durée de chômage, entre 2001 et 2004, des diplômés de l'enseignement supérieur qui ont terminé leurs études en 2001 (au cours des trois premières années de vie active)

en %

	Nombre de mois passés au chômage			
	0 mois	De 1 à 5 mois	De 6 à 12 mois	Plus d'1 an
<b>Doctorat, DESS, DEA, grandes écoles</b>				
Sciences humaines, économie, droit, commerce ...	48	23	16	13
Sciences et techniques, ingénieur, santé ...	57	20	15	8
<b>Maîtrise, licence et DEUG</b>				
Sciences humaines, économie, droit ...	58	19	13	10
Sciences exactes et naturelles	58	18	13	11
<b>BTS – DUT</b>				
« Tertiaires » (orientés vers la communication, le commerce ...)	46	30	17	7
« Industriels » (orientés vers la production)	52	27	15	6
<b>Diplôme paramédicaux et sociaux (bac + 3, bac + 4)</b>	88	10	2	0
<b>Total diplômés de l'enseignement supérieur</b>	<b>58</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
<b>Ensemble Génération 2001</b>	<b>53</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

DESS : diplômés d'études supérieures spécialisées ; DEA : diplômés d'études approfondies ; BTS : brevets de techniciens supérieurs ; DUT : diplômés universitaires de technologie.

Source : Génération 2001, Céreq

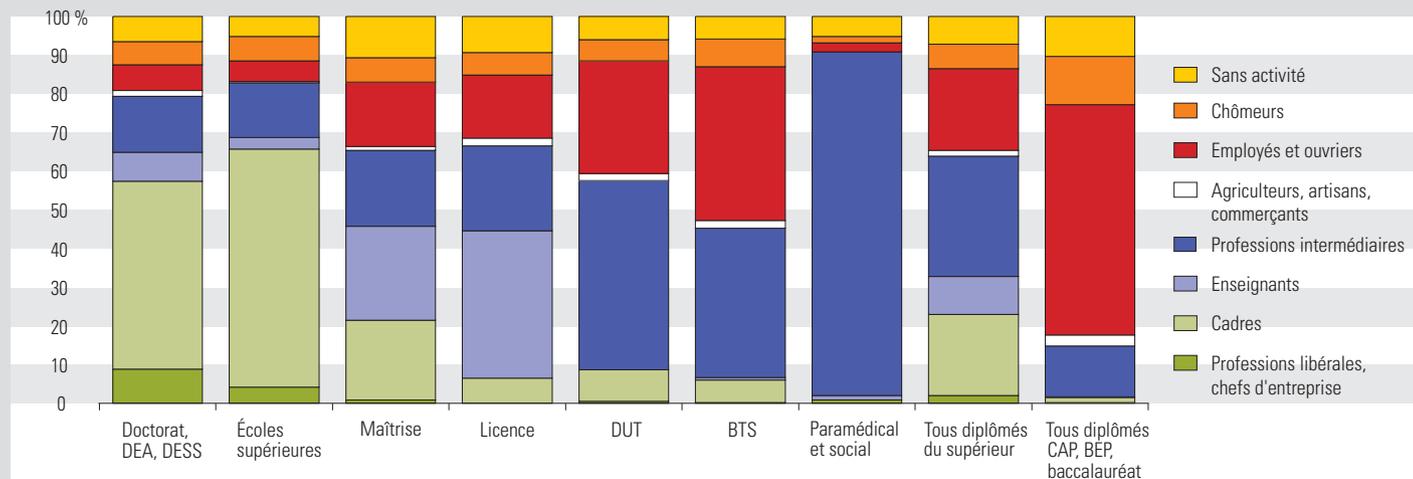
## 03 Proportions de professions supérieures et de chefs d'entreprise parmi les emplois (année 2005)

en %

	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Doctorat, DEA, DESS	72	79
Écoles supérieures	76	76
Maîtrise	43	52
Licence	19	35
<b>Sous-total enseignement supérieur long</b>	<b>53</b>	<b>62</b>
DUT	10	29
BTS	7	18
Paramédical et social	1	4
<b>Sous-total enseignement supérieur court</b>	<b>7</b>	<b>18</b>
Diplômés du supérieur	31	41
Diplômés du secondaire	2	6
Aucun diplôme	2	2
<b>Ensemble</b>	<b>16,0</b>	<b>15,2</b>

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

## 02 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2005)



Lecture : 5 ans environ après la fin de leur formation initiale, 21 % des diplômés du supérieur sont employés ou ouvriers en 2005, pour 60 % des titulaires de CAP, BEP et des baccalauréats. À l'inverse, 64 % des diplômés de l'enseignement supérieur exercent une profession supérieure ou intermédiaire (en incluant les chefs d'entreprise), pour 15 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

**En 2005, 10,8 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, soit 9,1 % de la dépense d'éducation, et 1,9 milliard aux formations extra-scolaires.**

**Les principaux financeurs sont les entreprises et l'État.**

**Les candidats à la validation des acquis de l'expérience, pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur, sont de plus en plus nombreux.**

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élèvent en 2005 à 10,8 milliards d'euros (selon le *Compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le Compte de la formation professionnelle – voir méthodologie*). De 1980 à 2005, cette dépense est passée en euros constants de 6,7 à 10,8 milliards, soit une augmentation de 61 %. Et sa part dans la DIE est passée de 10,4 % à 9,1 % en 2005 (tableau 01).

Les dépenses pour l'enseignement extra-scolaire ont doublé sur la période 1980-2005, notamment à la suite d'un transfert en 2003 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (41,3 %) et l'État (31,9 %). L'État finance notamment la formation de ses agents ainsi que celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale produit une part importante de la formation continue et intervient à hauteur de 15 % dans le financement de l'État.

Si la formation continue a pu être conçue comme « l'école de la deuxième chance », elle continue de bénéficier d'abord aux salariés les mieux pourvus en titres scolaires.

Les groupements d'établissements du second degré (GRETA) ont toutefois assuré en 2004 la formation de près de 500 000 stagiaires, en légère diminution par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié étaient chômeurs ou inactifs et près d'un sur deux suivait un enseignement de niveau V, pour préparer le plus souvent un CAP (graphique 02).

Les candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont de plus en plus nombreux. Ceux qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique sont le plus souvent candidats à un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (graphique 04). En 2005, ils étaient 21 000 à voir leur dossier examiné par le jury, 12 600 obtenant un diplôme complet (graphique 03).

La VAE tend aussi à se développer dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM), en plus de la VAP (décret de 1985) qui permet d'accéder à une formation par dispense du titre normalement requis pour s'y inscrire. En 2005, plus de 3 800 dossiers de VAE ont ainsi été examinés et plus de 1 600 diplômes délivrés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations. Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et s'élevant en 2003 à 22,9 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les activités extra-scolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (117,9 milliards) se trouve ainsi exactement réparti entre le premier degré (32,1 milliards), le second degré (52,5), le supérieur (20,6) et cet indicateur (10,8 et 1,9).

Champ : métropole et métropole + DOM.  
Sources : MEN-DEPP, MECSL (DARES).

## 01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extra-scolaire\*

métropole + DOM

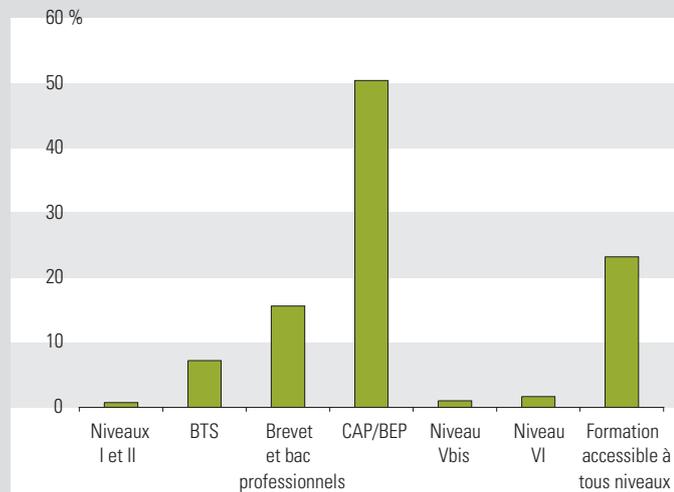
	1980	1990	2000	2004	2005
<b>DIE pour la formation continue</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	2,9	7,0	10,1	10,5	<b>10,8</b>
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	6,7	8,9	11,1	10,7	<b>10,8</b>
<b>DIE pour l'enseignement extra-scolaire</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,2	1,9	<b>1,9</b>
aux prix de 2005 (en milliards d'euros)	0,8	1,0	1,4	1,9	<b>1,9</b>
<b>Part dans la DIE</b>	<b>11,6 %</b>	<b>11,5 %</b>	<b>10,8 %</b>	<b>10,8 %</b>	<b>11,4 %</b>
<b>Structure du financement initial (en %) (**)</b>					
État				32,9	<b>31,9</b>
dont MEN				4,4	4,2
Collectivités territoriales				13,4	<b>14,2</b>
Autres administrations publiques et CAF				2,1	<b>2,1</b>
Entreprises				41,0	<b>41,3</b>
Ménages				10,6	<b>10,5</b>

\* L'enseignement « extra-scolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

\*\* Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999. De plus, depuis 2003, une part des dépenses de l'État en IUFM n'est plus comptabilisée au titre de la formation continue mais est réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaires.

Source : MEN-DEPP

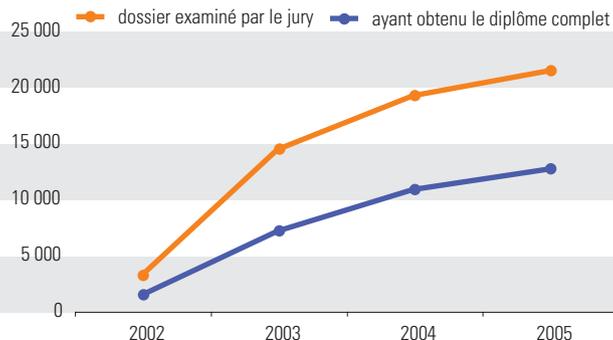
## 02 Répartition des stagiaires de GRETA selon le niveau de la formation suivie en 2004



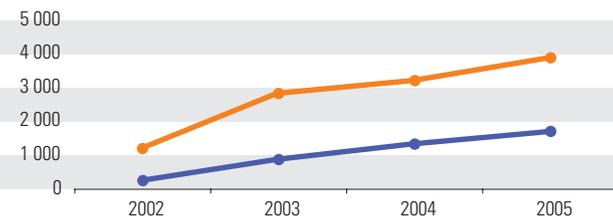
Source : MEN-DEPP

## 03 La validation des acquis de l'expérience (VAE)

### Candidats à un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique du MEN

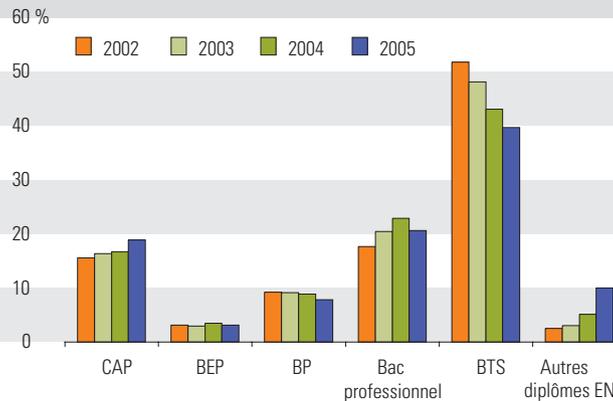


### Candidats à un diplôme universitaire (ou du CNAM)



Source : MEN-DEPP

## 04 Répartition des candidats à la VAE dans l'enseignement professionnel et technologique



\* mention complémentaire ou BMA ou DEES.

Source : MEN-DEPP

# Annexe

## Une population scolaire et étudiante en hausse depuis la rentrée 2002

En 2005-2006, les effectifs totaux d'élèves, apprentis et étudiants des secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) dépassent légèrement 15 millions, dont environ 600 000 pour les DOM. S'ils restent inférieurs au maximum atteint au milieu des années 1990, on observe toutefois un changement de tendance depuis la rentrée 2002 : la population scolaire et étudiante dans son ensemble cesse de diminuer et gagne plus de 100 000 élèves de 2001 à 2005, soit + 0,8 %.

En raison de la reprise démographique actuelle et du nombre accru de naissances depuis l'année 2000, le premier degré a vu la baisse de ses effectifs prendre fin à la rentrée 2003 et vient d'enregistrer trois hausses annuelles successives de 23 000, 33 000 puis 41 000 écoliers.

Dans le second degré, la population scolaire accueillie dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale continue en revanche de diminuer, la perte de 55 000 élèves à la rentrée 2005 dépassant même celle de l'année précédente. Cette diminution concerne le premier cycle, dont les effectifs baissent ainsi depuis dix ans du fait de la scolarisation de générations « creuses » (- 1,7 % à la rentrée 2005). Tandis que le second cycle général et technologique est relativement stable, l'enseignement professionnel a retrouvé le chemin de la hausse (+ 2,9 % en 3 ans).

La progression du nombre d'apprentis, forte tout au long des années 1990 mais qui avait cessé au début des années 2000, semble reprendre en 2004 et plus encore en 2005, avec un fort développement des formations préparant à un diplôme de l'enseignement supérieur. Il en va de même pour l'enseignement secondaire agricole dont les effectifs, stabilisés aux environs de 150 000 au début des années 2000, enregistrent depuis deux ans une légère reprise.

Depuis 1980, la population étudiante a globalement doublé. Après avoir connu une stagnation voire un léger tassement à la fin des années 90, l'enseignement supérieur (toutes formations comprises) connaît lui-aussi de nouvelles progressions, avec plus de 100 000 étudiants supplémentaires en 4 ans. Si les effectifs des écoles d'ingénieurs, de commerce et des écoles paramédicales et sociales sont en augmentation ces dernières années, ils diminuent en revanche un peu en IUT et STS.

**Définition :** la population scolaire et étudiante comprend l'ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions, et non des étudiants.

## Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants

métropole + DOM, public et privé

Effectifs en milliers	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Premier degré (1)</b>							
Préélémentaire	2 456,5	2 644,1	2 540,3	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 613,1
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,6
AIS	129,8	91,2	58,7	54,2	53,3	51,4	50,7
<b>Total premier degré</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 529,1</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 585,5</b>	<b>6 626,5</b>
<b>Second degré</b>							
Premier cycle	3 257,6	3 249,4	3 289,5	3 269,1	3 244,6	3 193,3	3 138,0
Second cycle professionnel (2)	800,6	742,2	701,4	699,8	708,4	715,4	720,2
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,4	1 501,4	1 509,6	1 511,0	1 515,3	1 512,8
Enseignements adaptés	126,5	126,7	122,2	119,0	117,1	116,2	114,5
<b>Total second degré MEN</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,7</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 597,4</b>	<b>5 581,1</b>	<b>5 540,3</b>	<b>5 485,4</b>
Second degré agriculture	117,1	116,2	151,3	149,4	151,1	152,5	154,9
CFA (3)	244,1	226,7	376,1	373,5	371,2	378,8	401,5
Spécial santé « scolarisés »	96,2	88,2	81,4	82,7	81,9	77,1	76,3
<b>Enseignement supérieur</b>							
Universités (sans IUT ni form. d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 251,8	1 287,1	1 286,4	1 283,5
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	75,3	75,3	76,5	77,8
STS	67,9	199,3	238,9	235,5	234,2	230,3	230,4
IUT	53,7	74,3	119,2	115,5	113,7	112,4	112,6
Écoles d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,5	102,4	105,0	107,2	108,1
Écoles de commerce, gestion, compta. et vente	15,8	46,1	63,4	74,7	80,6	83,2	87,7
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	111,2	119,5	124,2	124,2
Autres établissements (5)	76,0	128,5	232,4	255,4	254,7	263,7	265,1
<b>Total supérieur (6)</b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 208,4</b>	<b>2 256,2</b>	<b>2 269,8</b>	<b>2 275,0</b>
<b>Total général</b>	<b>14 347,0</b>	<b>14 827,4</b>	<b>14 935,4</b>	<b>14 940,6</b>	<b>14 993,4</b>	<b>15 004,0</b>	<b>15 019,7</b>

(1) De 2000 à 2005, estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris préparations diverses et formations complémentaires.

(3) Y compris les CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture.

(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(5) Groupe rassemblant les écoles vétérinaires, juridiques et administratives, artistiques et culturelles, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT (universités de technologie), et les IUJM à partir de 1991.

(6) Sans double-compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

# Niveaux de formation

**Nomenclature nationale des niveaux** fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**Niveau VI** : sorties du premier cycle du second degré (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

**Niveau Vbis** : sorties de 3<sup>e</sup> générale, de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

**Niveau V** : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

**Niveau IV** : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

**Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

**Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

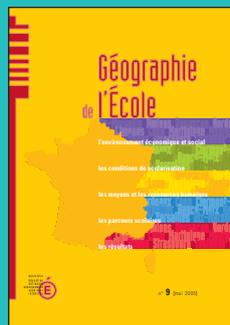
# Table des sigles

<b>AR</b> : [réseau] ambition réussite	<b>GRETA</b> : Groupement d'établissements du second degré de l'Éducation nationale.
<b>AES</b> : Filière administrative économique et sociale.	<b>IEA</b> : International association for the evaluation of educational achievement.
<b>AIS</b> : Adaptation et intégration scolaires.	<b>INSEE</b> : Institut national de la statistique et des études économiques.
<b>ATOSS</b> : (Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.	<b>ITRF</b> : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
<b>BEP</b> : Brevet d'études professionnelles.	<b>IUFM</b> : Institut universitaire de formation des maîtres.
<b>BEPA</b> : Brevet d'études professionnelles agricoles.	<b>IUP</b> : Institut universitaire professionnalisé.
<b>BIT</b> : Bureau international du travail.	<b>IUT</b> : Institut universitaire de technologie.
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur.	<b>JAPD</b> : Journées d'appel de préparation à la défense.
<b>CAP</b> : Certificat d'aptitude professionnelle.	<b>L</b> : Littéraire.
<b>CAPA</b> : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.	<b>LOLF</b> : Loi organique relative aux Lois de finances
<b>CAPES</b> : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.	<b>MI-SE</b> : Maître d'internat et surveillant d'externat.
<b>CEREQ</b> : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.	<b>MEN</b> : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
<b>CERI</b> : Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.	<b>MSG</b> : Maîtrise en sciences de gestion.
<b>COP</b> : Conseiller d'orientation-psychologue.	<b>MST</b> : Maîtrise de sciences et techniques.
<b>CPA</b> : Classe préparatoire à l'apprentissage.	<b>OCDE</b> : Organisation de coopération et de développement économiques.
<b>CPGE</b> : Classe préparatoire aux grandes écoles.	<b>PEGC</b> : Professeur d'enseignement général de collège.
<b>CPPN</b> : Classe préprofessionnelle de niveau.	<b>PIB</b> : Produit intérieur brut.
<b>DEA</b> : Diplôme d'études approfondies.	<b>RASED</b> : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.
<b>DEPP</b> : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.	<b>REP</b> : Réseau d'éducation prioritaire.
<b>DESS</b> : Diplôme d'études supérieures spécialisées.	<b>S</b> : Scientifique.
<b>DEUG</b> : Diplôme d'études universitaires générales.	<b>STAPS</b> : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
<b>DEUST</b> : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.	<b>SEGPA</b> : Section d'enseignement général et professionnel adapté.
<b>DGES</b> : Direction générale de l'enseignement supérieur	<b>STI</b> : Sciences et technologies industrielles.
<b>DGESCO</b> : Direction générale de l'enseignement scolaire	<b>STS</b> : Section de techniciens supérieurs.
<b>DGRH</b> : Direction générale des ressources humaines	<b>TOM</b> : Territoire d'outre-mer.
<b>DIE</b> : Dépense intérieure d'éducation.	<b>UNEDIC</b> : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
<b>DOM</b> : Département d'outre-mer.	<b>VAE</b> : Validation des acquis de l'expérience.
<b>DSN</b> : Direction du Service National.	<b>ZEP</b> : Zone d'éducation prioritaire.
<b>DUT</b> : Diplôme universitaire de technologie.	
<b>ENSI</b> : École nationale supérieure d'ingénieurs.	
<b>ES</b> : Économique et social.	

# Les publications du ministère réalisées par la Depp

Les publications du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réalisées par la DEPP présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettront au lecteur, par delà les données contenues dans le présent ouvrage, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

> **Géographie de l'École**  
Les principales données du système éducatif présentées dans leurs disparités géographiques. Une analyse des caractéristiques de notre système de formation, par académie, région ou département, de la maternelle à l'enseignement supérieur.



20 euros,  
édition n° 9, mai 2005.

> **Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche**  
Une information statistique détaillée sur tous les domaines de l'Éducation nationale avec des textes clairs et synthétiques, des définitions, des références documentaires et un index.



26 euros,  
septembre 2006.

> **Atlas régional effectifs d'étudiants en 2005-2006**  
Cette publication est un document de base pour toute approche territoriale, nationale et régionale, du système d'enseignement supérieur. Il constitue un outil permettant aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune de l'état des lieux et de son évolution récente.



15 euros,  
édition 2006 [à paraître]

### > **Éducation & formations**

Revue d'étude et d'information dont les articles traitent des grands enjeux de l'École. Une publication de la DEPP qui s'ouvre à tous les acteurs du système éducatif.



Vente uniquement au numéro  
2001 et 2002 : 12,20 euros.  
À partir de 2003 : 13 euros.

### > **Les dossiers**

Chaque dossier, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente *un rapport complet et détaillé* sur un des aspects du système éducatif français. Une large part est faite aux aspects méthodologiques nécessaires à la compréhension des résultats.



À partir du n° 141 : 15 euros.

### > **Regards sur le système éducatif français**

Cédérom Mac-PC

Une exploration interactive du système éducatif français. Avec plus de trente diaporamas commentés, ce cédérom permet d'avoir accès aux résultats d'enquêtes et aux études de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance



24 euros,  
édition 2004.

> **Les notes de la Depp : Information, Évaluation, Recherche** sont publiées de façon continue au cours de l'année pour assurer une diffusion rapide de l'information statistique.

**La note d'Information** fait le point sur un des aspects du système éducatif et donne, sous forme synthétique et claire, l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études. Abonnement 2006 : France 45 euros Étranger 48 euros. Prix à l'unité : 1 euro pour les notes 1999 à 2006 [minimum de facturation 4 euros].



**La note Évaluation** présente les résultats des travaux d'évaluation du système éducatif, de ses modalités de fonctionnement et des facteurs qui contribuent à son efficacité.



**La note Recherche** synthétise des résultats d'enquêtes statistiques ou d'études réalisées ou coordonnées par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation.

